

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Chers collègues, chers partenaires,

Notre action au profit de l'électrification rurale continue à un rythme élevé comme en atteste le nombre et les montants des travaux réalisés en 2017 sur l'ensemble du département avec près de 20Md'€. Notre objectif prioritaire reste d'améliorer encore et toujours la desserte électrique de nos territoires. C'est notre mission historique de service public de l'énergie.

Toujours au registre des travaux, à noter également les 3Md'€ investis en éclairage public, compétence optionnelle à laquelle 152 communes ont déjà adhéré. En septembre 2017 nous avons ouvert une antenne territoriale en Drôme Provençale, dont la mission est en particulier de gérer au plus près l'éclairage public des communes de ce territoire qui ont rejoint massivement notre compétence.

En 2017, le SDED a beaucoup œuvré en faveur de la transition écologique en amplifiant ses interventions aux côtés des communes pour économiser l'énergie. Ainsi, cette année a vu notre action s'organiser avec le développement du service « performance énergétique » dont vous trouverez dans ce rapport l'étendue des activités qui peuvent se résumer en un chiffre : 113 communes accompagnées en 2017.

Nous avons mis en place de nouvelles aides financières pour motiver les communes dans cette recherche d'économies d'énergies, objectif non seulement environnemental mais aussi budgétaire. Nous continuons également à soutenir la production d'énergies renouvelables à travers notre SEM « Energie Rhône Vallée ».

Au titre d'autorité concédante, nous avons également un rôle majeur de défenseur des intérêts des communes, propriétaires des réseaux électriques à l'origine, et des consommateurs drômois. Après de longues négociations en 2017 notre Fédération nationale, la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF ont signé un nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution et fourniture d'électricité. L'énergie n'est pas un long fleuve tranquille et nous restons vigilants.

Avec le soutien des maires, l'implication des délégués, des membres du bureau et du personnel, que je veux ici remercier, le SDED est au cœur des enjeux énergétiques de la Drôme.

Bonne lecture.



Au cœur des enjeux
énergétiques de la Drôme

JEAN BESSON
Président, Sénateur honoraire

LES ORGANES DÉLIBÉRANTS	6-9
PRINCIPALES COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS	10
BILAN SOCIAL	11-13
NOS PARTENAIRES	14-15
2017 EN CHIFFRES	17
LES SERVICES	18-19
ANTENNE TERRITORIALE	20
TEMPS FORTS	21-33
LU DANS LA PRESSE	34-35
IRVE	37-38
SAEML ENERGIE RHÔNE VALLÉE	39
LES TRAVAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	40-41
LES MOYENS FINANCIERS	42-43
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	44-45
LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE	46-95
COMPTEURS LINKY	96-97
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	98-105
COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC	106-108
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS	109-111



Les ORGANES DÉLIBÉRANTS et DIRIGEANTS ÉLUS

→ Le COMITÉ SYNDICAL

Les décisions importantes relèvent du Comité : approbation des statuts, du règlement intérieur et des règlements d'intervention, vote des budgets et des comptes administratifs, délégations de service public... Le comité comprend 120 délégués, représentant de manière équilibrée l'ensemble des territoires. Les délégués sont désignés par les conseils municipaux ou par les TRE (Territoires Ruraux de l'Énergie). Le Comité se réunit trois fois par an.



→ RÉPARTITION DES COMMUNES PAR COLLÈGE COMPOSANT LE COMITÉ SYNDICAL

Collège A : Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence, Montélimar, Pierrelatte, Romans-sur-Isère, Valence.

Collège B : Chabeuil, Crest, Donzère, Livron, Loriol, Nyons, Portes-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Rambert-d'Albon, Tain-L'Hermitage.

Collège C :

ZONE GÉOGRAPHIQUE « NORD » : Anneyron, Chateauneuf de Galaure, Clérieux, Génissieux, Mercurol, Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins, Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Saint-Donat, Saint-Sorlin-en-Valloire, Saint-Vallier (12 communes).

ZONE GÉOGRAPHIQUE « CENTRE » : Alixan, Allex, Aouste-sur-Sye, Beaumont-lès-Valence, Chateauneuf-sur-Isère, Chatuzange-le-Goubet, Etoile-sur-Rhône, Malissard, Montélegier,

Collèges	Communes en fonction du nombre d'habitants
A	à partir de 10 000 hbts
B	entre 5 et 9 999 hbts
C	entre 2 et 4 999 hbts
D	Moins de 2000 hbts

Montélier, Montmeyran, Saint-Jean-en-Royans (12 communes).

ZONE GÉOGRAPHIQUE « SUD » : Buis-les-Baronnies, Châteauneuf-du-Rhône, Die, Dieulefit, Montboucher-sur-Jabron (5 communes).

Collège D :

TRE DE BOURDEAUX : Bézaudun-sur-Bîne, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Félines-sur-Rimandoule, Mornans, Le Poët-Célar, Les Tonils, Truinis.

TRE DE BOURG-DE-PEAGE : Barbières, La Baume d'Hostun, Beauregard-Baret, Bésayes, Charpey, Eymeux, Hostun, Jaillans, Marches, Rochefort-Samson, Saint-Vincent-la-Commanderie.

TRE de BUIS LES BARONNIES : Beauvoisin, Bellecombe-Tarendol, Bénivay-Ollon, Bésignan, Eygaliers, Mérindol-les-Oliviers, Mollans-sur-Ouvèze, Pennes-sur-Ouvèze, Pierrelongue, Plaisians, Le Poët-en-Percip, Propiac, Rioms, La Roche-sur-le-Buis, Rochebrune, La Rochette-du-Buis, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Vercoiran.

TRE de CHABEUIL : Barcelonne, La Baume Cornillane, Beauvallon, Le Chaffal, Châteaudouble, Combovin, Montvendre, Ourches, Peyrus, Upie.

TRE de La CHAPELLE EN VERCORS : La Chapelle-en-Vercors, Saint-Agnan-en-Vercors, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Martin-en-Vercors, Vassieux-en-Vercors.

TRE de CHATILLON EN DIOIS : Boulc en Diois, Châtillon-en-Diois, Glandage, Lus-la-Croix-Haute, Menglon, Saint-Roman, Treschenu-Creyers.

TRE de CREST NORD : Beaufort-sur-Gervanne, Cobonne, Eurre, Eygluy-Escoulin, Gigors-et-Lozeron, Mirabel-et-Blacons, Montclar-sur-Gervanne, Montoisson, Omblèze, Plan-de-Baix, Suze, Vaunaveys-la-Rochette.

TRE de CREST SUD : Autichamp, Chabrillan, Divajeu, Francillon-sur-Roubion, Grane, Piégros-la-Clastre, Puy-Saint-Martin, La Répara-Auriples, La Roche-sur-Grane, Saou, Soyans

TRE de DIE : Aix-en-Diois, Barsac, Chamaloc, Laval-d'Aix, Marniac-en-Diois, Molières-Glandaz, Montmaur-en-Diois, Ponet-et-Saint-Auban, Pontaix, Romeyer, Saint-Andéol, Saint-Julien-en-Quint, Sainte-Croix, Vachères-en-Quint.

TRE de DIEULEFIT : Aleyrac, La Bégude-de-Mazenc, Comps, Eyzahut, Montjoux, Orcinas, Le Poët-Laval, Pont-de-Barret, Roche-Saint-Secret-Béconne, Rochebaudin, Salettes, Souspierre, Teyssières, Vesc.

TRE du GRAND SERRE : Épinouze, Le Grand-Serre, Hauterives, Lapeyrouse-Mornay, Lens-Lestang, Manthes, Montgrigaud, Moras-en-Valloire, Saint-Christophe-et-le-Laris, Tersanne.

TRE de GRIGNAN : Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan, Colonzelle, Grignan, Montbrison-sur-Lez, Montjoyer, Montségur-sur-Lauzon, Le Pègue, Réauville, Roussas, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Salles-sous-Bois, Taulignan, Valaurie.

TRE de LA MOTTE CHALANCON : Arnayon, Bellegarde-en-Diois, Brette, Chalancon, Establet, Gumiane, La Motte-Chalancon, Pradelle, Rochefourchat, Rottier, Saint-Dizier-en-Diois, Saint-Nazaire-le-Désert, Volvent.

TRE de LORIOL sur RHÔNE : Ambonil, Clionsclat, Mirmande, Saulce-sur-Rhône.

TRE de LUC EN DIOIS : Auelon, Barnave, La Bâtie-des-Fonds, Beaumont-en-Diois, Beaurières, Charens, Jonchères,

Lesches-en-Diois, Luc-en-Diois, Mison, Montlaur-en-Diois, La Penne-le-Sec, Poyols, Les Prés, Recoubeau-Jansac, Val-Maravel, Valdrôme.

TRE de MARSANNE : La Bâtie-Rolland, Bonlieu-sur-Roubion, Charols, Cléon-d'Andran, Condillac, La Coucourde, La Laupie, les Tourrettes, Manas, Marsanne, Roynac, Saint-Gervais-sur-Roubion, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Sauzet, Savasse.

TRE de MONTELIMAR : Ancône, Allan, Espeluhe, Malataverne, Portes-en-Valdaine, Puygiron, Rochefort-en-Valdaine, La Touche.

TRE de NYONS : Arpavon, Aubres, Châteauneuf-de-Bordette, Chaudebonne, Condorcet, Curnier, Eyroles, Mirabelaux-Baronnies, Montaulieu, Piégon, Les Pilles, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Saint-Maurice-sur-Eygues, Sainte-Jalle, Valouse, Venterol, Vinsobres

TRE de PIERRELATTE : La Garde-Adhémar, Les Granges-Gontardes.

TRE de REMUZAT : La Charce, Chauvac-Laux-Montaux, Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule, Lempis, Montferrand-la-Fare, Montréal-les-Sources,

LES ORGANES DÉLIBÉRANTS

Pelonne, Le Poët-Sigillat, Pommerol, Rémuzat, Roussieux, Sahune, Saint-May, Verclause, Villeperdrix.

TRE de ROMANS : Le Chalon, Châtillon-Saint-Jean, Crépol, Geyssans, Miribel, Montmiral, Parnans, Saint-Bardoux, Saint-Bonnet-de-Valclérieux, Saint-Laurent-d'Onay, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint-Paul-lès-Romans, Triors.

TRE de SAILLANS : Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Espenel, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoiten- Diois, Saint-Sauveur-en-Diois, Vercheny, Véronne.

TRE de SEDERON : Aulan, Ballons, Barret-de-Lioure, Eygalayes, Ferrassières, Izon-la-Bruisse, Laborel, Lachau, Mévouillon, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montbrun-les-Bains, Montfroc, Montguers, Reilhanette, Séderon, Vers-sur-Méouge, Villebois-les-Pins, Villefranche-le-Château.

TRE de ST DONAT : Arthémonay, Bathernay, Bren, Charmes-sur-l'Herbasse, Chavannes, Margès, Marsaz, Montchenu.

TRE de ST JEAN EN ROYANS : Bouvante, Échevis, Léoncel, La Motte-Fanjais, Oriol-en-Royans, Rochechinard, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Martin-le-Colonel, Saint-Nazaire-en-Royans, Saint-Thomas-en-Royans, Sainte-Eulalie-en-Royans.

TRE de ST PAUL TROIS CHATEAUX : Bouchet, Clansayes, La Baume de Transit, Rochegude, Saint-Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette.

TRE de ST VALLIER : Albon, Andancette, Beausemblant, Claveyson, Fay-le-Clos, Laveyron, La Motte-de-Galaure, Mureils, Ponsas, Ratières, Saint-Avit, Saint-Barthélemy-de-Vals, Saint-Martin-d'Août, Saint-Uze.

TRE de TAIN L'HERMITAGE : Beaumont-Monteux, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blés, Crozes-Hermitage, Gervans, Érôme, Granges-les-Beaumont, Larnage, Serves-sur-Rhône, Veauines.

→ LE BUREAU SYNDICAL :

Le Bureau syndical comprend 22 membres. Il agit dans le cadre des délégations confiées par le Comité. Celles-ci sont étendues : c'est le Bureau qui, notamment répartit les enveloppes budgétaires votées par le Comité. Il se réunit environ dix fois par an.



→ Les DIRIGEANTS ÉLUS

Territoire d'énergie SDED est présidé par le Sénateur honoraire Jean BESSON. Il est entouré d'un Premier Vice-président, de 7 Vice-présidents et d'un Secrétaire Général. Ils sont élus par le Comité syndical.

PRÉSIDENT : Jean Besson (Sahune)

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT : Distribution publique d'électricité et de gaz - contrats de concession.

Alain Fabre (Pierrelatte) concession Enedis - Travaux électrification, administration générale.

VICE-PRÉSIDENTS : Hervé Rasclard (Bourg de Péage) - Finances

Franck Soullignac (Valence) - Relations avec les communautés et agglomérations urbaines

Alain Genthon (Anneyron) - Personnel

Michel Grégoire (La Roche sur le Buis) - Relations avec les communes, communautés rurales et les TRE

Jean-Yves Rossignol (Bourdeaux) - Maîtrise de l'énergie, urbanisme-SIG

Marietta Mignet (Montségur-sur-Lauzon) - Eclairage public

Carole Thourigny (Gigors et Lozeron) - Relations et médiations pour les usagers

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Yvan Lombard (Crest)

MEMBRES DU BUREAU : Robert Arnaud (Grane), Claude Aurias (Loriol), Serge Blache (Chanos-Curson), Patricia Brunel-Maillet (Montélimar), Noak Carrau (Barsac), Henri Fauqué (Saulce), Didier Guillaume (Eymeux), Marlène Mourier (Bourg-lès-Valence), Jean-Bernard Suchel (Châteauneuf de Galaure), Marie-Hélène Thoraval (Romans), Gilbert Tremolet (Die).



Michel Sauvinet,
Vice-président
est décédé le
14 janvier 2018

Le territoire énergie SDED propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, a pour mission première l'organisation de la distribution publique de ces réseaux.

POUR CELA, IL :

- Négocie et conclut tous les actes relatifs à la délégation de missions de service public ;
- Contrôle le bon accomplissement de ces missions ;
- Maîtrise la demande en électricité et gaz ;
- Représente les intérêts des usagers ;
- Exerce un rôle de conciliateur entre les usagers et les fournisseurs d'électricité et de gaz ;
- Valorise le réseau public de distribution d'électricité ;
- Représente ses membres ;
- Effectue des ouvrages dans les réseaux (renforcement, création ou extension, effacement des réseaux).

IL EFFECTUE AUSSI DES MISSIONS ANNEXES, TELLES QUE :

- Production d'énergies renouvelables (à travers la SEM « Energie Rhône Vallée ») ;
- Réseaux de distribution de chaleur et de froid ;
- La gestion totale de l'éclairage public ;
- La création et l'entretien d'infrastructures électriques de charge (bornes pour voitures électriques) ;
- Le développement de systèmes d'information géographique.

→ EFFECTIF AU 1^{ER} JANVIER 2017

41 agents dont 7 contractuels et un 1 CDI, 2 apprentis.

→ EVOLUTION STATUTAIRE DES AGENTS

Situation antérieure	Nouvelle situation
2 agents contractuels.	Mis en stage (catégorie c) – l'un sur le grade d'Adjoint administratif, l'autre sur le poste d'Adjoint technique.

→ **ARRIVÉES** : 1 agent au service juridique (création de poste), en charge des marchés et de l'administration générale (catégorie B), Madame Céline Poulet, et 1 agent au service comptabilité en remplacement d'un agent muté à l'antenne de Nyons, Madame Marie-Hélène Praly. Ces deux agents sont arrivés par voie de mutation.

→ **DÉPARTS** : Deux départs en retraite : Monsieur Patrice Tutelaire et Monsieur Claude Duc. Une mutation : Monsieur Sébastien Cottencin pour la commune de Hayange.



→ REPARTITION DES AGENTS PAR SERVICE

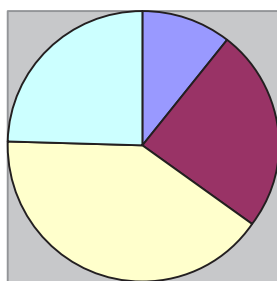
Désignation	Année 2017
Direction Générale	2
Direction Juridique - RSI	2
Direction Services Techniques	21
Direction Finances RH	6
Direction Production et Maîtrise de l'Energie	7
Direction Communication Relations adhérents	1
Secrétariat du Président et du Bureau	1
Mission projets – partenariat	1
Total	41

→ CREATION D'UNE ANTENNE TERRITORIALE A NYONS

Cette création a nécessité le transfert de 3 agents.

→ REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'AGE

Moyenne d'âge : 45 ans.



→ ABSENCES

Maladie ordinaire : 374 jours / 20 agents

Congé de longue maladie : 343 jours / 1 agent

→ REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Temps de travail	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	
100%	7	3	14	5	4	6	39	25	14
90%	0							0	
80%		2					2		2

→ FORMATION

Nombre d'agents ayant suivi une formation	27 agents	
Total de jours de formation	161 jours	
Formation de professionnalisation	23 agents	151 jours
Formation de perfectionnement	4 agents	10 jours

→ BUDGET FORMATION

Frais de formation	43 000 euros pour 2017.
Masse salariale	2 478 240 euros pour 2017.
Soit 1.7% de la masse salariale.	

VISITEZ LE NOUVEAU SITE INTERNET
www.sded.org



Comme sur l'ancien site, un « espace adhérents » est réservé aux communes et aux délégués.. Il permet en particulier de télécharger des modèles de documents administratifs et des pièces complémentaires pour les comités syndicaux. Afin de pouvoir continuer de bénéficier de ce service, vous devez simplement, lors de votre première connexion, créer votre compte personnel en cliquant sur le bouton « espace adhérent » sur la page d'accueil et suivre les indications.

NOS PARTENAIRES



Laboratoire des énergies Sud Rhône-Alpes



Avec nos bornes de recharge, la voiture électrique trouve son chemin partout dans la Drôme !

Service public
Des
Energies dans la
Drôme




territoire d'énergie
 caluire - stasé

Générateur de mobilité électrique!

Infos et abonnements : www.ledr.com






Source : Magazine Nationale 7- hors série DAUPHINÉ LIBÉRÉ 2017

→ 587 DOSSIERS TRAVAUX EN 2017

425 EN ÉLECTRIFICATION

- 157 raccordements
- 133 renforcements
- 32 branchements collectifs
- 33 Effacements réseaux électriques
- 37 Effacements réseaux téléphoniques
- 33 Dessertes intérieures

162 ECLAIRAGE PUBLIC

POUR UN TOTAL DE 20 M€ TTC DE TRAVAUX

113 communes accompagnées en PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



GAZ (tous contrats)

- Chiffre d'affaires : 26 M€
- Patrimoine : 94 M€*
- 78 805 clients
- 1 710 km de canalisations
- 2 255 GWh consommés

* Valeur nette réévaluée.

ELECTRICITÉ

- Chiffre d'affaires : 149 M€
- Patrimoine : 936 M€*
 - 300 542 clients
- 8 278 postes de transformation
- 16 522 km de lignes électriques
- 3 109 GWh consommés

* Valeur brute d'actifs.

PRÉSIDENT : SÉNATEUR HONORAIRE JEAN BESSON

→ **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**
Jean-Jacques CADET

→ **ECLAIRAGE PUBLIC**
Séverine DUPUY
Chef du Service

→ **ADJOINT AU CHEF DE SERVICE**
Nicolas PHILIBERT

→ **GESTION ECLAIRAGE PUBLIC (GEP)**
Jean-Marie BALEZEAU (*Assistant de Prévention*)
Marie POSTOLOVIC

→ **SERVICES TECHNIQUES**
Anne-Valérie DEGOUTTE (*Antenne Nyons*)
Antoine DIMAIO
Julien KROHMER
Jeffrey PLAÏT

→ **URBANISME**
Nataly RASCLARD

→ **SUIVI DES DOSSIERS**
Eric PEYRON

→ **RÉSEAUX ET URBANISME**
Stéphane ASTIER
Alexandre BARBIER (*Technicien réseau de chaleur*)
Frédéric BARNOUIN
Alexandre CROSSAY
Jean-Luc DEBON
Régis MONNA
Laëtitia SAVEL

→ **PERFORMANCE ENERGETIQUE**
Jean-Christophe NIEMIEC
Chef du Service

→ **ASSISTANTE** Marie-Myrtille PACHOUD

→ **RÉFÉRENT SUIVI ENERGETIQUE**
Antoine DOMMANGET

→ **REFERENT OPERATIONNEL ET GESTION DE DONNEES**
→ **CONSEIL EN ENERGIE**
Corentin COURTIAL (*Antenne Nyons*)
Myriam DARDARD
Cyril LAMBERT
Adrien REYNAUD
(*Apprenti*)

→ **CONCESSIONS ET CONTRÔLE**
Élodie TARRIOTE
Chef du Service

→ **DIRECTION CONCESSIONS, CONTRÔLE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE**
BRUNO BLANCHARD

Edwige BRUYERE (*Contrôle, Facturations Régies*)
Lawrel OSEI (*Apprenti*)

Pôle technique

Jean-Jacques CADET

→ **DIRECTION COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES / ADHÉRENTS**

Laurent CHAREYRE
Responsable Antenne Baronnies Drôme Provençale (Nyons)

→ **DIRECTION PROJETS STRUCTURANTS, COMMISSIONS CONSULTATIVES ET PARTENARIATS**

Françoise CASALINO

→ **DIRECTION JURIDIQUE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Romain ROLLIN

→ **DIRECTION FINANCES, RH ET LOGISTIQUE**

Elisabeth SAILLANT

→ **ASSISTANTE DU PRÉSIDENT, DU 1^{ER} VP, CHARGÉE DE MISSION CAET (Direction Concessions, Contrôle et Perf. Énergétique)**
Maria COLAIACOVO

→ **ASSISTANTE DE DIRECTION**
Carole BONIN

→ **RESPONSABLE COMMANDE PUBLIQUE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Céline POULET

→ **INFORMATIQUE**

Wilfrid GRASSET (*Responsable S.I.*)
Antonin AILLET (*Technicien développeur*)
Rayane HAMIDECHE (*Apprenti*)

→ **SERVICE COMPTABILITÉ FINANCES**

Laurie BARDIN
Janine PETIT
Marie-Hélène PRALY

→ **RH**

Sylvie SEBAS

→ **LOGISTIQUE**
Dominique BERNARD

Pôle administratif

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES



En septembre 2017, le SDED a ouvert dans le sud du département une antenne installée dans les locaux de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP).

Elle a été créée pour apporter un service de proximité, et en particulier concernant la compétence éclairage public que le SDED assure pour les communes qui le souhaitent.

Aujourd'hui déjà 52 communes du territoire ont transféré cette compétence au SDED

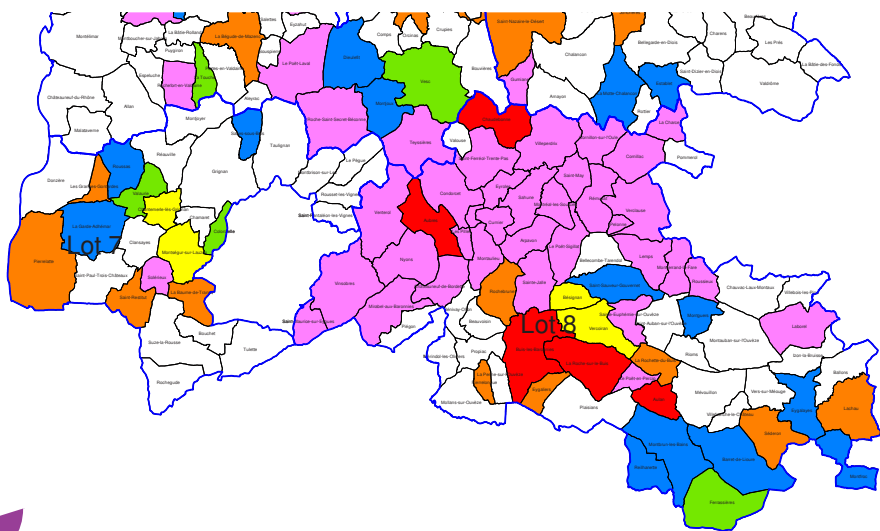
noter également que l'antenne propose un service performance énergétique qui aide les communes à économiser l'énergie sur leur patrimoine bâti.

55 communes du sud de la Drôme sont actuellement accompagnées par l'antenne sur ces questions.

Enfin l'Antenne, au contact direct avec les élus locaux fait remonter au siège les difficultés rencontrées sur le secteur de la Drôme Provençale.

L'antenne compte 3 personnes (un cadre et deux techniciens) à temps complet. Les collaborateurs ont été retenus sur la base du volontariat.

Aucun recrutement n'a été réalisé pour cette création d'antenne.



LE SDED UN PARTENAIRE ENGAGÉ AUX CÔTÉS DE L'AMD

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme (AMD) regroupe les communes et les communautés du département de la Drôme.

Au service des élus, elle les conseille et les assiste dans leur gestion administrative quotidienne, les informe et répond aux préoccupations dans la gestion quotidienne de leur commune.

L'AMD assure leur formation, intervient au plan local ou départemental sur des problèmes généraux ou spécifiques rencontrés par les communes.

Elle est en cela un partenaire essentiel du SDED.

Et comme le dit souvent le Président Jean Besson « Les vrais patrons du SDED sont les Maires » autant dire que le SDED se doit d'être aux côtés de l'AMD dans ces actions comme le congrès départemental auquel il participe chaque année avec un stand dédié.

Ce salon des collectivités propose des ateliers principalement destinés aux administratifs et techniciens des communes et une journée réservée aux élus, le congrès départemental statutaire.

Lors de l'édition 2017 le Président de l'AMD Michel Grégoire a proposé au Président Jean Besson de signer une convention de partenariat afin de donner une plus grande résonance à l'engagement du SDED autour d'un « Club des Partenaires ».



Signature de la convention sous le parrainage de Monsieur le Préfet de la Drôme et des 3 sénateurs de la Drôme !



C'est devenu une tradition, les élus et M. le Préfet se retrouvent sur le stand du SDED pour une photo que l'on retrouvera largement dans la presse.

A STAR IS BORN !

L'année 2017 a connu de nombreuses inaugurations de bornes de recharges de notre réseau « eborn ». Ce fut le cas par exemple ici à Pierrelatte.

On dit « *Jamais deux sans trois* » à Pierrelatte. C'est en tout cas vrai pour les bornes de recharge pour véhicules électriques. En ce matin d'été 2017, on inaugurerait la borne sur le parking rue Jean Charcot. Une deuxième borne est installée espace Sogno et une troisième sur le parking de la poste.

C'est avec un réel plaisir que Alain Fabre 1^{er} Vice-président du SDED représentait le Président Jean Besson, en tant que « régional de l'étape », puisqu'il fut 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire Alain Gallu était présent ainsi que Marie-Pierre Mouton Présidente du Département, 1^{ère} Adjointe de la ville. Était également présent l'ancien Maire Jean Mouton toujours attentif à ce qu'il se passe dans sa chère commune.



En savoir plus sur eborn, voir page 37

Informations et abonnement : inscription et demande de carte d'accès sur www.sded.org abonnement gratuit en 2017, aujourd'hui abonnement mensuel ou paiement à l'acte.



CHANGEMENT DE PDG À LA TÊTE DE LA SEM ENERGIE RHÔNE VALLÉE

Moment convivial et amical à l'issue du CA de la SEM Energie Rhône Vallée en octobre 2017 : La nouvelle Présidente Directrice Générale Patricia Brunel-Maillet a souhaité remercier Jean-Yves Rossignol, PDG sortant qui a mis sur les rails cette entreprise publique.

Le Président Jean Besson au nom du SDED 1er actionnaire-fondateur de la SEM a lui aussi remercié JY Rossignol pour son travail et a associé à ses mots ses homologues du SDE 07 rentré depuis au capital de la SEM. C'est avec l'ensemble des représentants des actionnaires que ce moment s'est terminé autour du verre de l'amitié.

Jean-Yves Rossignol, qui avait souhaité mettre un terme à son mandat se consacre désormais entièrement à sa vice-présidence au SDED en charge de la performance énergétique.



Merci pour son travail et bienvenue à Madame Patricia Brunel-Maillet qui s'est immédiatement mise au travail avec son équipe (voir page 39).

COMITÉ SYNDICAL D'AUTOMNE 2017, « CUVÉE » SAINT MAURICE !

Le Comité syndical se réunit 3 fois par an.

Deux fois traditionnellement au Conseil Départemental de la Drôme (hiver et été) et une fois (à l'automne) dans une commune du département, différente chaque année par

alternance au Nord, Centre et Sud.

Le 17 novembre 2017 les délégués étaient invités par Jean Garcia le Maire de la commune de Saint Maurice Sur Eygues en Drôme Provençale.



LES CHANTIERS DU TERRITOIRE

A Grignan quand fiabilisation du réseau rime avec embellissement et soutien à l'économie et l'emploi.

Chaque année nous mettons à l'honneur un chantier remarquable. En 2016 nous étions à Saint Christophe et Le Laris en Drôme des Collines. En 2017, c'est à Grignan que le Président Jean Besson et le 1^{er} Vice-président Alain Fabre ont souhaité mettre l'accent en organisant une inauguration avec le Maire, ancien Ministre, Bruno DURIEUX. Un chantier ou plutôt plusieurs chantiers, particulièrement remarquables réalisés par l'entreprise RAMPA ENERGIES. Les travaux concernaient l'enfouissement et la fiabilisation des réseaux électriques réalisés récemment dans le village pour un total de plus de 400 000 € qui ont bénéficié de subventions du SDED à hauteur de 80%. D'autres importants chantiers d'enfouissement ou de renforcement ont été réalisés auparavant aux quartiers Tourette, le Jas et Bayonne, respectivement en 2016, 2015 et 2013. A noter également le partenariat avec un chantier d'enfouissement ENEDIS en 2016 sur 3km de réseaux HTA.

L'ensemble de ces travaux est un bel exemple du travail du SDED en matière d'électrification rurale, son métier historique, aux côtés des communes. La Mairie de Grignan, particulièrement attentive à la qualité de son réseau électrique et à son esthétique n'a donc pas manqué de solliciter le SDED, véritable aménageur du territoire Drômois. En effet, on ne le dit pas assez, le SDED c'est également, en tant que donneur d'ordres majeur dans le département, une collectivité qui soutient les entreprises, l'économie locale et donc les emplois. En effet, au-delà de ces récents chantiers, les travaux réalisés à Grignan depuis 2010, grâce au SDED et au dynamisme de la commune, par l'entreprise titulaire de marchés publics, représentent



plus de 3 millions d'euros d'investissements qui se traduisent par plus de 50 dossiers. Les chiffres donnent le tournis : 25 km de tranchées, 40 km de câbles HTA et BT posés, 250 poteaux déposés, 14 km de réseaux aériens déposés, 7 000 tonnes de sable 15 000 tonnes de graviers... Et en terme d'emploi c'est l'équivalent de 4 collaborateurs de l'entreprises qui ont travaillés sur Grignan 6 mois par an.

La visite des lieux a confirmé l'excellent travail et le résultat : en matière d'enfouissement, quand il n'y a rien à voir c'est réussi ! Il ne restait plus qu'à contempler le paysage et le magnifique patrimoine.

LE SDED, UN DONNEUR D'ORDRE QUI COMPTE

Le SDED a participé à la 2^{ème} CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE en janvier sur l'investissement public, occasion de rappeler l'implication du SDED dans l'économie locale avec 36 millions d'€ investis chaque année.

Par ailleurs le SDED s'est engagé à participer au nouveau site internet qui sera mis en place par la Préfecture pour recenser les marchés publics à l'intention des entreprises, une sorte de «bon coin» des marchés publics comme l'a présenté concrètement le Secrétaire Général de la Préfecture lors de la cérémonie des vœux du SDED.



CONFÉRENCE LOI NOME

L'objectif de cette conférence qui porte le nom de la loi qui l'a créée en 2010 est d'assurer un service public de qualité en matière d'approvisionnement d'électricité aux particuliers et entreprises.

Elle permet de présenter annuellement le bilan des investissements engagés pour l'entretien et le développement du réseau électrique. C'est l'occasion également en marge de présenter les actions du SDED en matière de transition énergétique, un sujet pour lequel le représentant de l'Etat est particulièrement attentif dans la Drôme.

C'est en présence de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture que le Président

Jean Besson et la Directrice d'Enedis Jeanine Doppel ont présenté en 2017 la politique d'investissement ambitieuse sur les réseaux électriques dans la Drôme :

- Garantir la cohérence des actions de la distribution d'Enedis et du SDED (urbain/rural)
- Meilleure sécurisation des réseaux
- Qualité de l'alimentation électrique



LES SYNDICATS D'ÉNERGIES D'AUVERGNE RHÔNE-ALPES AU CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

Il y a le congrès des Maires de la Drôme. Il y a aussi son grand frère, celui des Maires de France.

Beaucoup d'élus de la Drôme se rendent à Paris à cette occasion lors d'un déplacement organisé par l'Association des Maires de la Drôme.

Le SDED est présent au salon des Maires une demi-journée à travers le stand de sa fédération, la FNCCR, « privatisé » pour quelques heures par les syndicats d'énergie d'Auvergne Rhône-Alpes.



C'est l'occasion de présenter leur rôle essentiel dans le maintien de la qualité de l'énergie et comme acteurs locaux de la transition énergétique alors que sont présents les concessionnaires Enedis, Grdf et tous les fournisseurs d'énergie.



Jean Besson avec ses collègues présidents des SDE d'Auvergne Rhône-Alpes

ACCORD NATIONAL POUR LES NOUVEAUX CONTRATS DE CONCESSION

Après de longues négociations en 2017 notre Fédération nationale, la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF ont signé un nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution et fourniture d'électricité.

Elaborés dans les années 1990, les contrats en cours ont été modernisés pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique : raccordement de site de production renouvelable, smart grids, services de flexibilité, transmission de données pour permettre aux territoires d'énergie d'élaborer et suivre leurs politiques énergétiques locales. Le modèle intègre également une nouvelle procédure de programmation des investissements : schéma directeur d'une durée égale à celle du contrat, décliné en plans pluriannuels d'investissements et programmes annuels. Conjugué avec un mécanisme de sanction financière, ce dispositif permettra de mieux orienter et contrôler les travaux d'amélioration et développement du réseau d'électricité.



La répartition de la maîtrise d'ouvrage confirme le rôle croissant des « territoires d'énergie » dans la transition énergétique, la revalorisation des redevances permettant en outre de contribuer à financer d'ambitieux programmes, comme la rénovation des colonnes montantes.

Jean Besson, Vice-président de la FNCCR, reste avec ses collègues vigilants sur les suites de cet accord.

LA SEM ENERGIE RHÔNE VALLÉE HONORÉE

Le 13 avril 2017 à Romans, avait lieu les « coups de cœur de l'Eco » manifestation organisée par le journal VOX Auvergne Rhône-Alpes.

La SEM Energie Rhône Vallée dont nous sommes le principal actionnaire a été primée.

Le PDG Jean-Yves Rossignol a reçu au titre de l'environnement cette distinction des mains de Pascale Marion, directrice d'EDF Drôme Ardèche.



L'ÉNERGIE AU CŒUR DES TERRITOIRES

C'est un partenariat d'un type nouveau qui a été signé en fin d'année par le Président Besson, son homologue des Hautes Alpes (SyME 05), Albert Moullet et la Présidente du Parc des Baronnies Provençales Henriette Martinez.

Ce partenariat a pour objectifs de mener des actions en matière de maîtrise de l'énergie, de mobilité électrique, de production d'énergie durable, d'enfouissements des réseaux, l'idée étant de travailler sur une synergie en la matière sur le territoire couvert par le Parc des Baronnies Provençales.

Cette signature s'est déroulée en présence de nombreux élus du territoire, des départements de la Drôme et des Hautes Alpes et des représentants de la Région Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur et Marc Bompard Maire de la commune de Sahune qui accueille les bureaux du Parc depuis sa genèse.



** Le territoire du parc des Baronnies Provençales se situe aux frontières des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

Il compte 82 communes classées et 16 communes associées.



LANCEMENT DU MARCHÉ ÉCLAIRAGE PUBLIC

Réunion à la tour SDED territoire d'énergie Drôme pour le lancement du marché Éclairage Public avec les représentants des entreprises retenues.

Cette réunion présidée par le 1^{er} Vice-président Alain Fabre et la Vice-présidente en charge de ce secteur Marietta Mignet est l'occasion pour le SDED de rappeler aux entreprises les attentes pour un service de qualité aux 124 communes qui nous ont d'ores et déjà transféré la compétence.



TERRITOIRE D'ÉNERGIE SDED ET L'ADIL INFORMATION ENERGIE ASSOCIENT LEURS FORCES POUR AGIR EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Une convention de partenariat pour les années 2017-2019 a été signée le 6 octobre 2017 par Jean Besson, Sénateur honoraire, Président du SDED et par Hervé Chaboud, Conseiller départemental, Président de l'Agence départementale d'information sur le logement qui propose un service énergie.

En tant que collectivité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz, Territoire d'énergie SDED confirme son engagement au côté des collectivités pour la transition énergétique et appuie l'activité d'information du grand public de l'ADIL Information Energie.

Le partenariat mis en œuvre permet de conforter l'information des particuliers et des consommateurs et de déployer des animations et des actions de sensibilisation du grand public.



Cette approche commune est un plus pour la Drôme qui dispose ainsi d'acteurs coordonnés.

UN PARTENARIAT AVEC LA CCVD ET LA CCCPS SUR LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉE

Depuis maintenant de nombreuses années le SDED mène une politique incitative en direction des collectivités concernant la performance énergétique sous la forme notamment de diagnostics énergétiques, de conseils en matière de maîtrise de l'énergie, de préconisations de solutions et d'accompagnements opérationnels.

Notre action intègre également un volet financier : valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et plus récemment un dispositif d'aides aux communes pour réaliser des travaux sur leur patrimoine bâti. Le SDED est aujourd'hui reconnu pour ses capacités d'expertise dans le secteur énergétique. De plus en plus le SDED collabore avec les communautés de communes. C'est dans cet esprit que le Président Jean Besson, le Président de la CCVD Jean Serret Maire de Eurre et le Président de la CCCPS Gilles Magnon Maire de Piegros La Clastre ont officiellement signé cette convention de partenariat le 3 février 2017



Les objectifs de ce partenariat sont à la fois d'aider les communes à réduire leurs factures énergétiques, en analysant leurs dépenses et en identifiant les leviers sur lesquels agir, mais aussi d'avoir une prospective énergétique à long terme en définissant des objectifs à l'horizon 2030 voire 2050.

LA TOUR INFERNALE ?

On aurait pu se croire revivre ce célèbre film catastrophe vu l'agitation inhabituelle sur l'Écoparc de Rovaltain TGV ce 28 juin au matin avec l'intervention de nombreux sapeurs-pompiers de la Drôme sur la tour territoire d'énergie SDED !

Heureusement, ce n'était qu'un exercice qui a tout de même nécessité la mise en action d'importants moyens humains et techniques. Ce scénario imaginé par le SDIS avec la complicité d'un de nos techniciens, assistant de prévention, a permis de vivre une situation d'urgence et a offert un très bon entraînement pour les hommes du feu comme pour le

personnel qui n'avait bien évidemment pas été mis dans la confiance.

Merci et bravo à nos pompiers qui veillent sur nous et sont toujours prêts (et entraînés) pour garantir notre sécurité.



LA RÉGIE SDED ERÔME DANS DE NOUVEAUX LOCAUX

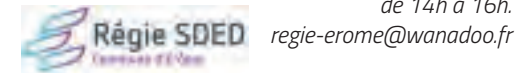
Jean Besson, le Maire de la commune Dominique Genin et le président de la Régie Jean-Pierre Odier étaient satisfaits d'inaugurer les nouveaux locaux de la Régie SDED Erôme vendredi 24 novembre 2017.

La Régie accueille désormais ses abonnés à l'Espace Azur situé sur la RN7. Les participants de cette sympathique cérémonie n'ont pas eu droit à une mais deux inaugurations avec la toute nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques située à proximité.

La « Régie Sded ERÔME » distributeur d'électricité, au service des habitants de la commune d'Erôme 736 RTE NATIONALE 7.



*Le secrétariat est ouvert au Public : lundi et mercredi de 10h à 12h et le mardi de 14h à 17h
Permanence téléphonique 04 75 03 36 35 le lundi de 14h à 16h.*



VINSOBRES UN VILLAGE LUMINEUX

Été 2017 le beau village provençal viticole de Vinsobres inaugurerait la réfection de deux rues en son cœur.

Le SDED a participé à ce chantier dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public. En effet la commune a engagé un plan de rénovation de son éclairage avec l'objectif d'arriver à terme à un éclairage 100% en technologie « leds » pour un éclairage plus performant à la fois plus durable et plus économe.

Depuis ces travaux la commune a adhéré à cette nouvelle compétence optionnelle du SDED. Elle a d'ailleurs été la 100e commune à nous faire confiance pour la gestion totale de son éclairage public.

Ça s'arrose, inutile de dire à quoi, mais... sobrement.



LES TRE, LA VIE DÉMOCRATIQUE DU SDED

Chaque année se tiennent des réunions des TRE (Territoire Rural d'Énergie).

Pour illustrer ces rencontres importantes pour la vie du SDED citons celle de Buis Les Baronnies qui s'est tenue en Mairie à l'invitation du Maire Sebastien Bernard, organisée par le représentant de ce TRE Michel Gregoire Maire de la Roche sur le Buis Conseiller Régional et Président de l'Association des Maires de la Drôme. Le Président Jean Besson Sénateur honoraire avait tenu à être présent à cette rencontre. Les TRE sont importants car ils sont la traduction de la démocratie du SDED au plus près des territoires et des élus locaux. Les Maires des communes du secteur ont répondu présents à cette réunion au cours de laquelle ont été présentées les actions et l'organisation du SDED.

Côté technique, il s'agit d'un moment privilégié pour faire le point des dossiers en cours.



PARTENAIRE FIDÈLE DE TECH ET BIO

Territoire d'énergie SDED était présent lors de l'édition 2017 (20-21 septembre) du salon Tech&Bio avec la SEM Énergie Rhône Vallée et nos amis du sde 07.

Depuis maintenant plusieurs éditions le SDED répond présent à ce grand RDV européen qui se déroule sur la commune de Bourg-lès-Valence. Ce salon est en effet l'occasion de découvrir l'agriculture de demain avec de nouvelles techniques de production biologique et alternative et des énergies propres...



13 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN CHARGE DE L'ÉNERGIE EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Les syndicats d'énergies plus souvent reconnus comme organisateurs de la distribution de l'électricité, s'affirment aujourd'hui comme des acteurs opérationnels de la transition écologique.

Ainsi, ils assurent le soutien et l'investissement pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et les énergies renouvelables. La performance de l'éclairage public et la mobilité électrique sont au cœur de leurs nouvelles missions. Ils apportent conseils et expertise dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux et s'engagent dans la prospective énergétique.

Dans le cadre de la réforme territoriale, l'USéRA est devenue TEARA pour Territoire d'Énergie Auvergne Rhône-Alpes et a adopté en 2017 une forme associative. L'entente, compte 13 membres depuis l'arrivée des SDE d'Auvergne, (9 syndicats d'énergies de Rhône-Alpes et 4 syndicats d'énergies d'Auvergne).

Les 13 syndicats ont pour objectif notamment de faire de l'union un véritable relais entre la Région et les collectivités locales.

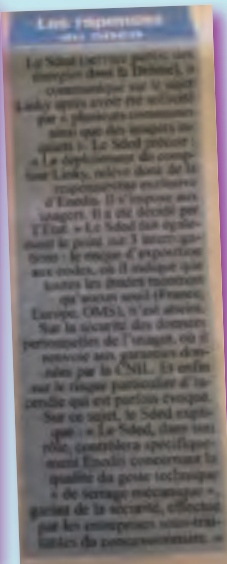
De par leur représentation politique au niveau national, régional et local, les syndicats d'énergie sont des acteurs capables de faciliter la mise en œuvre des politiques en matière de transition énergétique.

Régulièrement, les présidents et directeurs se rencontrent lors de journées de travail. Eté 2017 c'était la Drôme qui recevait, à l'invitation du Président Jean Besson. C'est dans le cadre du magnifique Château de Suze la Rousse que cette réunion importante s'est déroulée. Occasion de faire la promotion, auprès de nos visiteurs Auvergnats et Rhônalpins, de notre beau département.



LU DANS LA PRESSE

Mieux faire connaître territoire d'énergie SDED au grand public, ses métiers, son action pour garantir la qualité de la distribution de l'énergie dans la Drôme, tel est l'objectif de notre communication dans la presse locale. Quelques exemples d'articles en 2017 :



COMMISSION « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ELECTRIQUES - IRVE »

Créée par le Bureau syndical lors de sa réunion du 19 septembre 2014, une commission dédiée au suivi et au pilotage du projet de déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electrique (IRVE) dans la Drôme, se réunit très régulièrement.

Cette commission examine, avant les réunions de Bureau ou du Comité, l'état d'avancement du plan de déploiement et les différentes phases de développement du réseau « e.born » sur le plan départemental et interdépartemental. Elle valide les différentes étapes du déploiement du projet et débat des perspectives de développement

Sous la présidence d'Alain Fabre, premier Vice-président du SDED, Carole Thourigny, Robert Arnaud, Noak Carrau, Hervé Rasclard et feu Michel Sauvinet, six membres du Bureau syndical composent cette commission.

Deux réunions se sont tenues en 2017 :

- Le 20 janvier a permis d'établir l'état d'avancement du programme départemental, ainsi que la mise en place de la supervision pilotée par chacun des syndicats qui composent le groupement : le SYANE (Haute Savoie), le SDE07 (Ardèche), le SEDI (Isère) et le SYME05 (Hautes Alpes) et le SDED (Drôme). Ce réseau « e.born », en structuration et labellisée, constitue un réseau unique de bornes publiques d'exploitation et très remarqué en France.

- Le 6 novembre a donné un avis favorable à la nouvelle tarification unifiée et attractive à mettre en œuvre avec tous les Syndicats d'Energies du réseau « e.born », ce à compter du 1^{er} janvier 2018.

Nature de l'utilisateur	Abonnement	Prix du service	
		Accéléré	Rapide
Abonné Eborn et flotte		35 € / mois / badge Plafonné à 500 kWh/mois (soit environ 3 000 km/mois), au-delà : charge à l'acte	
Abonné Eborn (à l'acte)	10 €/an	0,24 €/kWh	0,34 €/kWh
Anonyme (CB + interopérabilité)	-	0,34 €/kWh	6.50 € la charge pour les paiements CB sans contact 0.44 €/kWh pour itinérance et les paiements par internet



Energie SDED devient **territoire d'énergie**
Le service public de l'énergie dans la Drôme
DRÔME - SDED

Notre marque change, pas nos missions



Source : L'économie drômoise 2017

Une tarification de 3euros la charge sera appliquée pour les paiements CB sur les bornes en rupture de communication.

Cette grille tarifaire est mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée déterminée pour intégrer le temps d'en évaluer les incidences tant au niveau de la satisfaction des usagers qu'au vu de la fréquentation des bornes et donc des recettes constatées. Toutes les bornes sont équipées d'un lecteur TPE de cartes bancaires, l'usage des bornes étant possible pour tout automobiliste qui souhaite se recharger, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le sujet de l'ouverture à la supervision de bornes privées (particuliers, professionnels du tourisme, entreprises publiques et privées pour leurs salariés, ...) a également été débattu. Le projet d'une étude de faisabilité, portant sur le champ juridique et de respect de la répartition des compétences statutaires, a reçu un avis favorable de la commission. Un partenariat

complémentaire avec le Département de la Drôme a été validé pour installer une dizaine de bornes complémentaires sur des sites jugés remarquables. Outre ces commissions internes au Syndicat, Energie SDED a participé mensuellement aux COPIL du groupement d'achat lié à l'exécution et la gestion du marché groupé ainsi qu'aux perspectives à envisager.

A la fin de l'année 2017, les 95 communes qui souhaitaient transférer leur compétence en faveur du SDED ont été actées par les comités syndicaux de l'année 2015, 2016 et 2017. Le programme d'implantation des bornes en Drôme, bénéficiant du dispositif conventionnel avec l'ADEME, au titre du Programme d'Investissements d'Avenir a également été définitivement fixé. Il correspond au maillage territorial prévu initialement, afin que l'ensemble du département soit équipé et satisfasse les conducteurs de véhicules électriques et hybrides.



Insertion publicitaire de la SEM parue 2017

ENSEMBLE DONNONS DE L'ÉNERGIE À VOS PROJETS

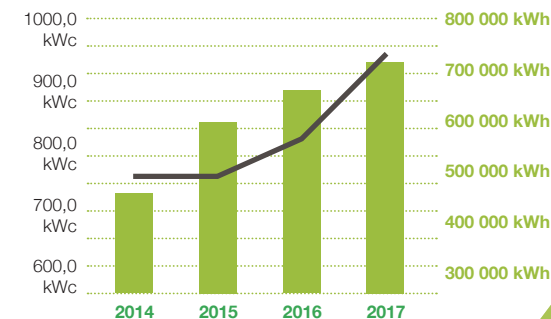
Depuis le 1^{er} juillet 2017, il revient à Patricia Brunel-Maillet d'assurer la Présidence et Direction Générale de la société Energie Rhône Vallée en remplacement de monsieur Jean-Yves Rossignol.

Créée en 2011 par le SDED (et rejoint par le SDE07 récemment), afin de développer un patrimoine en matière d'énergies renouvelables, Energie Rhône Vallée développe des projets respectueux de l'environnement, des personnes et tournés vers l'avenir.

LE PARC AU 1^{ER} JANVIER 2017

- > Châteauneuf-sur-isère : La Vanelle
- > La Motte Chalancon : Val d'Oule
- > La Motte Chalancon : la Poste
- > Ferrassières : Salle des fêtes
- > Vercoiran : Salle communale
- > La Pegue : École
- > Bourg-lès-Valence : École de l'Allet
- > Bourg-lès-Valence : École l'Armailler
- > Bourg-lès-Valence : Gymnase Côte St Pierre
- > Bourdeaux : Salle des fêtes
- > Saillans : Brise soleil école
- > Saint Rambert d'Albon : Services techniques

EVOLUTION PUISSANCE ET PRODUCTION INSTALLEES



OPERATIONS MISES EN SERVICE EN 2017

- > Centrale installée sur le toit de la Gendarmerie à St Rambert d'Albon
- > Tribune du stade de Ruoms
- > Ombrières photovoltaïques sur le parking du pôle d'échange multimodal à Vallon Pont d'Arc.



contact@energiehonevallee.com
www.energiehonevallee.com
04 75 55 28 98

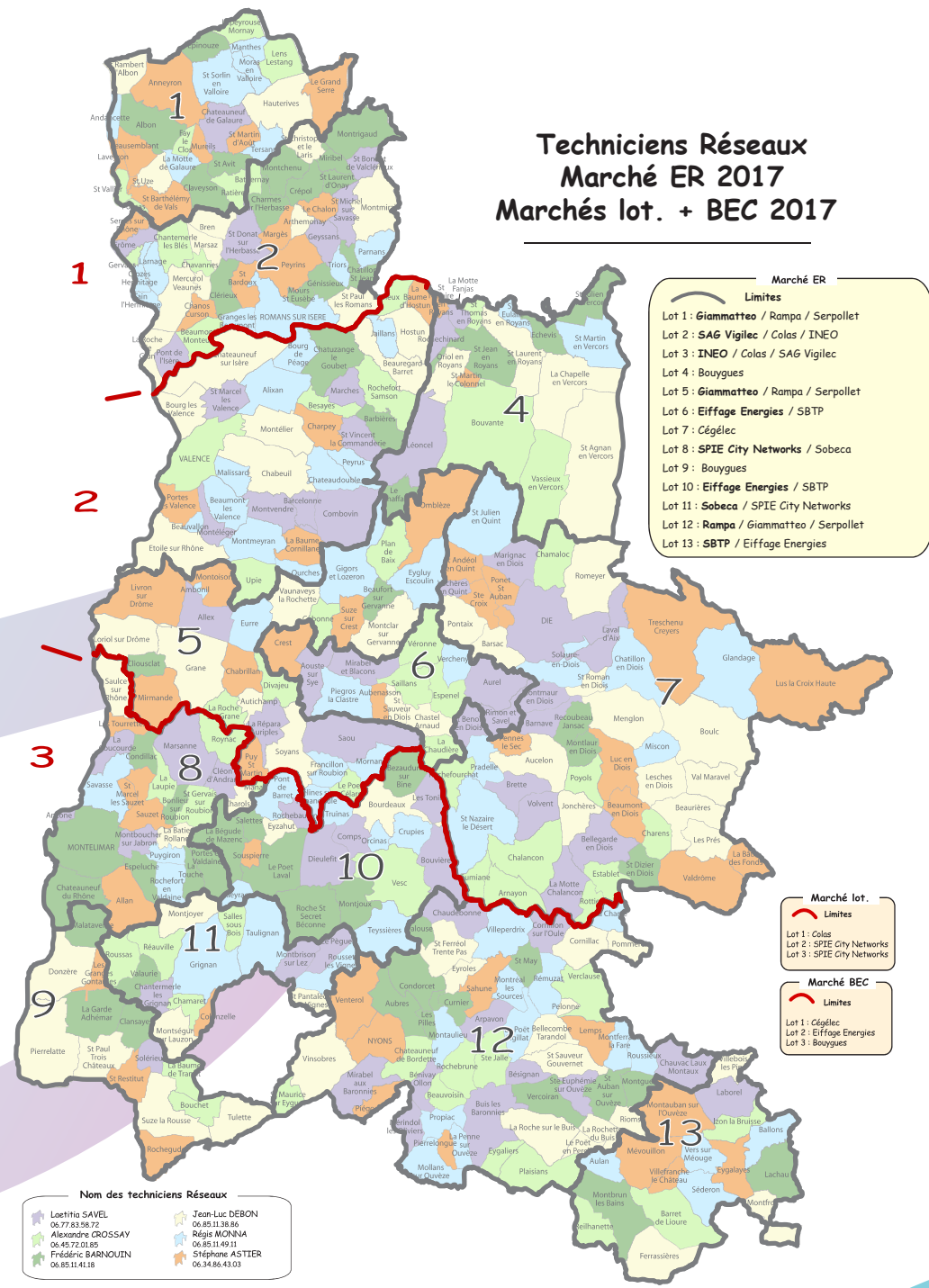
LES TRAVAUX

LE SDED MAÎTRE D'OUVRAGE DU DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

ELECTRIFICATION RURALE	Nombre de dossiers	Montant TTC
renforcements	133	8 163 710 €
raccordements	157	3 702 012 €
dessertes intérieures	33	655 155 €
branchements électriques collectifs	32	679 433 €
TOTAL ÉLECTRIFICATION	355	13 200 310 €



EFFACEMENTS	Nombre de dossiers	Montant TTC
programme Enedis (Article 8)	12	1 455 769 €
programme Face C + SDed	21	2 517 727 €
telecom	37	1 030 658 €
TOTAL EFFACEMENTS	70	5 004 154 €
TOTAL ÉLECTRIFICATIONS ET EFFACEMENTS	425	18 204 464 €
Éclairage public	162	1 804 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	587	20 008 464 €



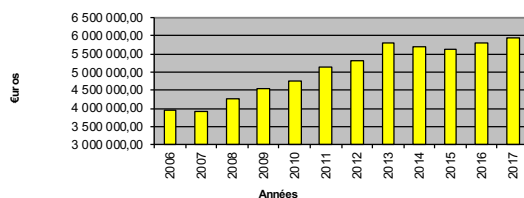
Cartographie : Territoire d'Énergie - SDed, juin 2017

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ LA TAXE LOCALE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Le SDED perçoit la taxe sur l'électricité sur l'ensemble des communes du Département relevant du régime rural d'électrification. Cette taxe est initialement payée par les usagers sur le montant des factures, et son taux pour l'année 2017 est de 8.50 %. Elle sert à financer les travaux d'électrification (renforcements, extensions), d'aménagement esthétique des réseaux électriques et téléphoniques, ainsi que les subventions pour l'éclairage public. Dans le cadre de la loi NOME, cette taxe a été soumise à une réforme importante. Elle s'intitule «Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité», et elle concerne toutes les consommations finales d'électricité (kwh consommés).

Evolution de la taxe sur l'électricité de 2006 à 2017

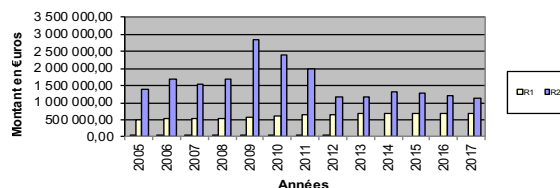


→ LES REDEVANCES DE CONCESSION

Redevance ERDF. En tant qu'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité, le SDED recouvre auprès d'ERDF une redevance de concession qui se divise en deux parties :

- 1) Redevance R1 de fonctionnement qui participe aux dépenses d'organisation et de contrôle du service public de distribution ;
- 2) Redevance R2 d'investissement, qui vient abonder les fonds mobilisés par ailleurs par le SDED pour le développement du réseau concédé.

Evolution de la Redevance de concession de 2005 à 2017



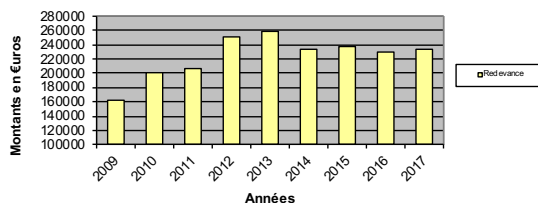
A compter de 2014 et jusqu'en 2017, le protocole ERDF-FNCCR a introduit le principe d'un lissage de la redevance R2 sur la moyenne des montants perçus les années précédentes.

Régie SDED Erôme. La Régie SDED Erôme verse également une redevance de fonctionnement dont le calcul est indexé sur la Redevance ERDF.

Redevance GrDF. Depuis 2003, le SDED s'est transformé en Syndicat d'énergies en élargissant ses compétences à la distribution publique de gaz.

Une convention de concession a été conclue avec GrDF, qui prévoit en son article 5 le versement annuel par le concessionnaire au concédant d'une redevance de fonctionnement. Les autres délégataires titulaires de DSP, versent également une redevance.

Evolution redevance de fonctionnement gaz de 2009 à 2017



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

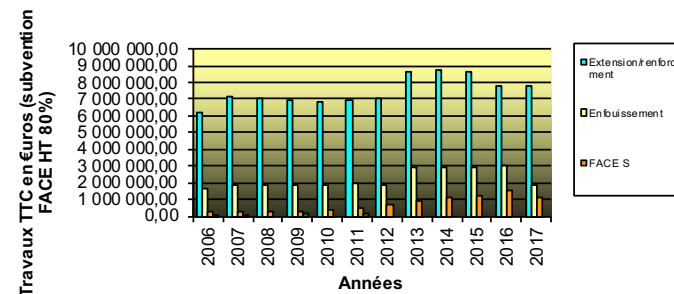
→ LES RECETTES DU CAS FACÉ

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACÉ), institué en 1936, est un instrument national de solidarité et de péréquation du financement des investissements d'électrification rurale.

Il est alimenté par un prélèvement sur les recettes liées à l'acheminement, encaissées par les distributeurs d'électricité.

Les crédits du CAS FACÉ (compte d'affectation spéciale) sont attribués annuellement par une dotation à chaque département qui comprend : le programme renforcement et extension (ancien Face A/B) pour l'électrification rurale, le Face S (Sécurisation fils nus et fils nus faible section) pour la résorption des fils nus, le Face C (enfouissement) pour les programmes environnementaux. Les montants des subventions sont attribués en hors taxes.

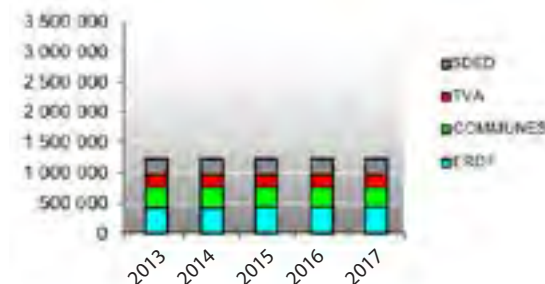
Evolution des travaux financés par le FACÉ de 2006 à 2017



→ LE PARTENARIAT SDED-ENEDIS POUR L'ENVIRONNEMENT :

L'article 8 du contrat de concession prévoit le versement annuel d'une contribution par le concessionnaire ERDF pour le financement de travaux d'aménagement esthétique réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Énergie SDED ; A compter du 1er janvier 2015, le montant versé par ERDF est passé de 410 000 € à 440 000 €.

Evolution des travaux du programme environnement



ACTIVITÉS 2017 DE LA CCSPL : LE SDED RENFORCE SON RÔLE AUPRÈS DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE

Conformément aux textes en vigueur, la CCSPL ou Commission Consultative des Services Publics Locaux, doit examiner et rendre un avis sur les rapports des délégataires des services publics de l'énergie, le bilan d'activités des services exploités par les régies, sur le projet de création de régie et de délégation de service public (DSP) avant la décision du Comité Syndical d'Énergie SDED sur ces sujets. Renouvelée en 2014, elle est présidée par Jean Pierre Andéol, Délégué du Territoire Rural de l'Énergie de Crest Nord, Maire de Montclar sur Gervanne. Elle associe, à parité, les représentants des usagers des services publics de l'électricité et du gaz.

→ **UNE COMPOSITION PARITAIRE** : 6 titulaires et 6 suppléants élus par le Comité syndical et 6 représentants d'associations locales la constituent. Il s'agit de l'UDAF26 (Union Départementale des Associations Familiales), l'ADIL26 (Association Départementale d'Information pour le Logement), le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables), la CLCV (Association Consommation Logement Cadre de Vie), la CNL (Confédération Nationale du Logement), l'UFC Que Choisir. Les Chambres consulaires de la Drôme sont invitées.

→ **L'ACTIVITÉ DE LA CCSPL EN 2017** : depuis sa mise en place, cette commission se réunit régulièrement en fonction des projets développés par le SDED et des obligations légales qui font son objet.

Le 27 octobre : présentation du Compte Rendu d'Activités du Concessionnaire (CRAC) 2016 de GRDF, en présence du nouveau Directeur territorial Monsieur Christophe Leroy.

Outre les informations sur l'amélioration de la qualité du service du gaz sur tous les territoires de la Drôme et les outils à disposition des usagers (plateforme téléphonique, site Internet et application pour la téléphonie mobile), le projet de déploiement du compteur communicant Gazpar.

Le 10 novembre : présentations du CRAC d'ENEDIS (ex ERDF) par Monsieur Bernard PROST, Adjoint au Directeur Territorial, chargé de la communication d'une part et d'EDF Fournisseurs d'autre part, par Monsieur Michel BERGER, Chargé de mission Concessions et Canal Physique - EDF Commerce Rhône-Alpes Auvergne. Un point a été présenté sur le déploiement des compteurs « Linky » dans notre région.

Rappelons que ces Compte Rendus d'Activités des Concessionnaires sont téléchargeables sur le site du Syndicat : www.sded.org

Un avis a été sollicité sur le projet de la Régie de distribution d'électricité SDED Gervans :

Fort de l'expérience menée en faveur de la régie d'Erôme, des compétences singulières acquises par le SDED, atouts dans les discussions avec les concessionnaires ENEDIS et EDF, le Syndicat s'est inscrit dans une perspective de mutualisation des compétences et des moyens déjà mis en œuvre sur Erôme. Un avis unanime a été formulé par les membres de la CCSPL pour la création d'une régie SDED Gervans. Cet avis a été transmis aux membres du Comité syndical concernant cet objet, conformément à la procédure exigée.



Source : Magazine Secret des Truffes - La Tribune - Hors Série 2017

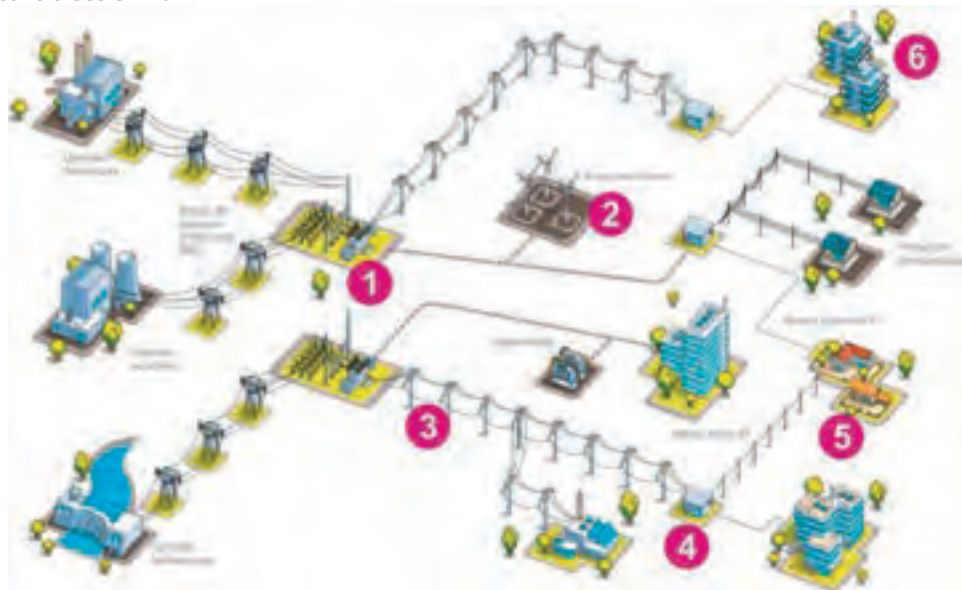


Fin d'année 2017, le réseau eborn affichait dans la Drôme des résultats encourageants

A. LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Depuis les années 2000, le service public de distribution d'électricité est scindé en deux composantes : la partie « acheminement » est concédée à Electricité Réseau Distribution France (ENEDIS depuis 2016) et la « fourniture » aux tarifs régulés est déléguée à EDF Branche Commerce.

En tant qu'autorité organisatrice, le SDED se doit d'assurer le suivi et le contrôle de la bonne exécution de ce contrat de concession. Aussi, il réalise, avec l'appui d'experts extérieurs, un contrôle périodique annuel des concessionnaires dans les domaines technique, clientèle et financier. Une synthèse en est présentée ci-dessous pour les données de l'année 2016 contrôlées en 2017.



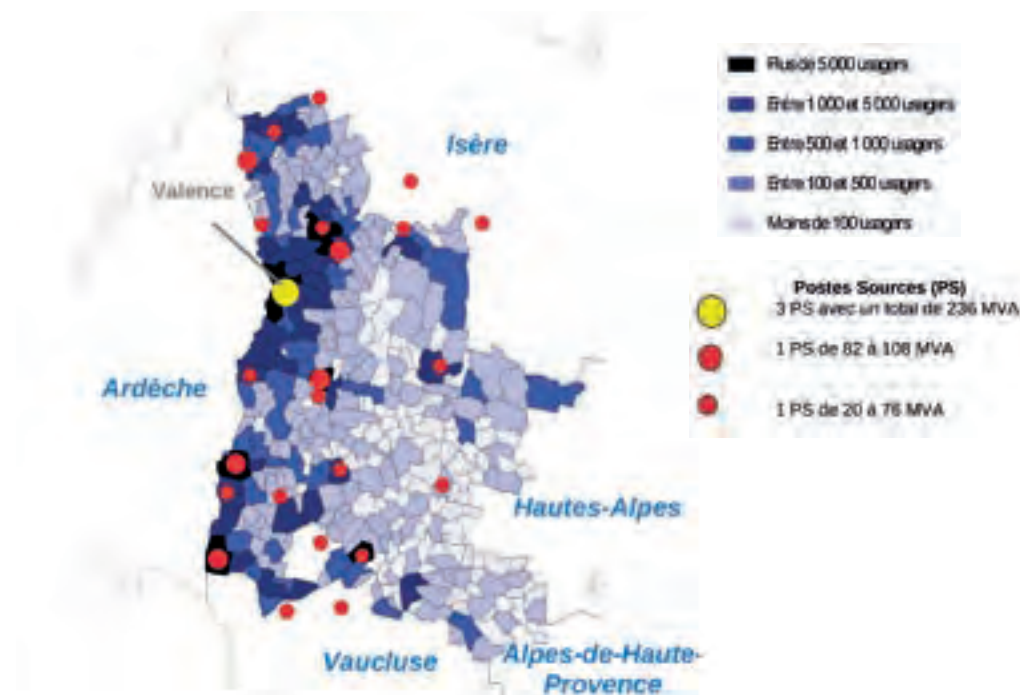
Source : ENEDIS

→ CHIFFRES CLÉS CONCERNANT LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

1	20	Postes sources
2	5 170	Installations de production
3	6 678	km de réseau Moyenne Tension (HTA)
4	8 278	Postes de transformation HTA / BT
5	9 844	km de réseau Basse Tension (BT)
6	300 542	Points de livraison

1. Les chiffres clés des usagers de la concession

Répartition des usagers de la concession

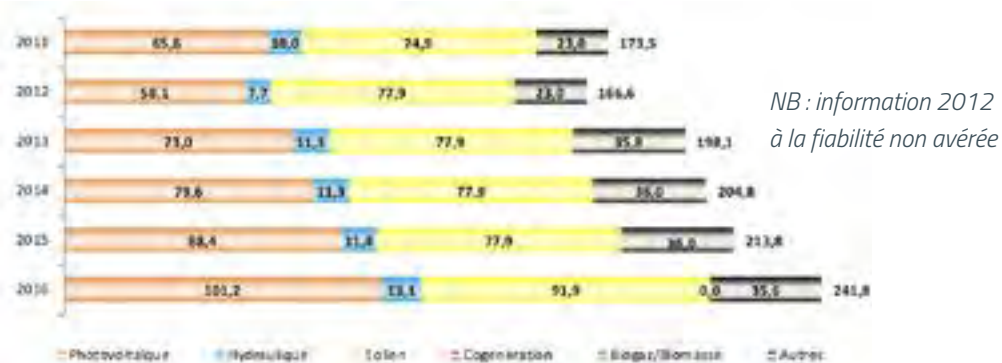


Au global, le SDED est autorisé concédante sur 367 communes du département représentant **300 542 usagers** à fin 2016, chiffre qui continue à évoluer au même rythme que les années précédentes (+1 % par rapport à 2015). **Le nombre d'usagers moyenne tension (HTA) est pour la première fois depuis 5 ans en hausse** (+ 22 unités en 2016, - 42 unités depuis 2011).

La consommation électrique s'inscrit quant à elle en légère baisse en 2016 (**3 109 GWh contre 3 154 GWh en 2015**) tandis que les recettes d'acheminement continuent à progresser (**113 millions € contre 112 millions d'€ en 2015**).

En outre, les producteurs représentent **5 170 installations**, en augmentation annuelle de 2 % et sont composés à 98,9 % de producteurs photovoltaïques. Leur puissance totale a fortement augmenté de 28 MVA et s'établit à **242 MVA** à fin 2016 : 42 % pour les installations photovoltaïques, 38 % pour les installations éoliennes, 5 % pour les installations hydrauliques et 15 % pour les autres types d'installations (biogaz, cogénération, centrales dispatchables...).

Évolution des puissances totales des installations de productions (en MVA)



À ce sujet, le concessionnaire a été relancé à de multiples reprises sur la transmission des informations sur les injections par commune et par typologie plus précises. Ce dernier a maintenu le blocage de l'accès à cette information en usant d'un argumentaire hors de propos, puisque relatif à l'élaboration du PCET (Plan Climat Energie Territorial) et du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) et non au champ du contrôle de concession.

2. La qualité de service du distributeur ENEDIS

Une forte dégradation est constatée et la réponse initiale d'ENEDIS n'a pas été satisfaisante pour un contrôle des niveaux de performance de l'activité clientèle sur la concession. Les prestations étant localisées dans ses systèmes d'informations, le concessionnaire est à même de pouvoir structurer les requêtes adéquates pour produire les indicateurs demandés à la maille concessive.

Le concessionnaire indique à ce sujet que : « Ce point fait effectivement partie des chantiers en cours côté Enedis, afin de disposer des données consolidées à une maille satisfaisante pour l'ensemble des AODE au plan national ». Ce point sera attentivement surveillé par le SDED lors du prochain contrôle.

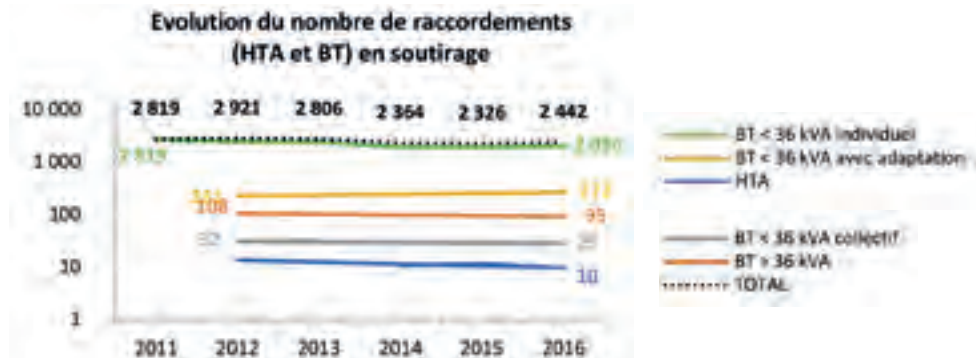
→ 2.1 LES RACCORDEMENTS

Le concessionnaire n'a pas voulu transmettre les indicateurs concernant la mise en service de l'activité raccordement, sous prétexte que la demande ne se limite pas au protocole d'accord entre la FNCCR, ERDF et EDF du 26 mars 2009. De la même manière le concessionnaire n'a pas communiqué le volume de déplacement d'ouvrage nécessitant des productions de devis.

L'accueil téléphonique pour les raccordements reste relativement stable en 2015 à 93,2 %.



Le volume de raccordement en soutirage augmente en 2016 (+ 5%) après avoir diminué les 3 derniers exercices.



En ce qui concerne les pénalités (sur réclamations usagers) prévues pour les retards d'envoi de devis et de mise à disposition du raccordement, le concessionnaire refuse la communication des volumes annuels prétextant un domaine de contrôle de la régulation incitative. Or les contrôles de concessions ne doivent pas être filtrés des résultats présentés au niveau national dans d'autres circonstances.



Les taux de respect du délai de production des devis de raccordement restent bas (78 % en soutirage, 53 % en injection). Cependant, le concessionnaire a indiqué ne pas piloter l'activité des raccordements par les délais réglementaires puisqu'il se coordonne avec le pétitionnaire.



Les délais moyens de production des devis de raccordement s'établissent à 38 jours pour le soutirage (+ 16 jours par rapport à l'exercice précédent) et à 35 jours pour l'injection (- 4 jours par rapport à l'exercice précédent). Si celui relatif à l'injection est conforme aux engagements du concessionnaire précisés dans son catalogue de prestations, ce n'est plus le cas en ce qui concerne le soutirage.



LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

SYNTHÈSE DE L'AUDIT ANALYSE DE LA PROCÉDURE DE RACCORDEMENT

Le contexte des raccordements des consommateurs et des producteurs d'électricité a connu plusieurs évolutions réglementaires ces dernières années : loi SRU/UH (Législation de l'urbanisme : SRU en 2000 et UH en 2003), abandon des tickets, participation des communes aux raccordements... Ces évolutions ont potentiellement affecté la qualité de service offerte aux usagers. Depuis l'entrée en vigueur le 1er janvier 2009, quatre versions du barème se sont succédé jusqu'à l'entrée en vigueur de la version 4 le 8 octobre 2015 et de la version 4.1 le 30 septembre 2016.


Dans le cadre du contrôle de la gestion du patrimoine de la concession, le SDED a souhaité un contrôle des propositions techniques et financières pour les travaux de raccordement réalisés.


L'effort réalisé par le concessionnaire, en termes de préparation en amont des éléments demandés, par rapport à l'exercice de contrôle de l'année précédente a été noté. Cette transmission des données en amont a permis de fluidifier les échanges et de pouvoir aborder rapidement les éléments clés de chaque dossier de raccordement, plutôt que de perdre du temps sur des prises de note.


L'entretien avec les chargés d'affaire a permis de vérifier l'application de la réglementation en vigueur ainsi que la justesse des propositions techniques et financières proposées aux demandeurs.

L'analyse des dossiers a permis d'évaluer l'efficacité de l'organisation du concessionnaire.

L'audit réalisé sur un échantillon de 10 dossiers de raccordement a fait ressortir les points positifs suivants :


 Concernant les jalonnements des affaires, l'outil de suivi du concessionnaire permet de tracer l'historique de l'affaire (planification des études et des travaux) ;


 Concernant les solutions techniques : les affaires qui ont suscité des interrogations ont bien été justifiées en séance par les chargés d'affaire. En effet, durant l'entretien sur site, les chargés d'affaire, ont pu apporter des éléments d'explication justifiant l'ensemble des solutions techniques proposées (plans des travaux et devis à l'appui). L'ensemble des affaires analysées respecte la réglementation en vigueur ;

 Concernant la facturation, l'étude et les échanges sur site ont montré que la facturation sur la majorité des affaires respectait les dispositions réglementaires en vigueur en termes de facturations appliquées et imputation des prises en charges.

Toutefois, des points de vigilance suivants sont à noter :

 Concernant les délais de production des devis, **le délai réglementaire de production de devis a été respecté pour 8 sur 9 affaires (un des cas dépendant de la maîtrise d'œuvre SDED), ce qui est perfectible ;**

 Concernant les propositions financières, pour 1 affaire sur 10 les facturations n'étaient pas conformes à la réglementation, de manière marginale cependant ;

 Un point de vigilance concernant la gestion interne des dossiers par Enedis a été noté, les dossiers ayant été dans 2 cas sur 10 transmis au mauvais service, entraînant des retards de traitement.

→ 2.2 LES RÉCLAMATIONS



Le nombre de réclamations des clients faites au distributeur est en forte diminution en 2016, et ce pour la quatrième année consécutive, l'essentiel de cette diminution est imputable aux réclamations liées à la qualité de fourniture et aux aspects relève et facturation. La concession se présente toutefois encore avec un volume de réclamation par usager légèrement supérieur à la moyenne de ce qui est constaté par ailleurs (94/us contre une moyenne AEC de 90/us).

Evolution de la répartition des réclamations (écrites et orales) par item



Les réponses aux réclamations sont visées **sous 15 jours** maximum depuis 2014 et le concessionnaire y répond de façon satisfaisante avec près de **99 % de réponse dans les délais**. Il est à noter que dans cet indicateur, une réclamation suite à un problème de qualité d'alimentation est considérée comme ayant été répondue dès l'émission d'une lettre d'attente. De plus, cet indicateur ne prend pas en compte les réclamations en lien avec Linky dont le déploiement est en cours.

→ 2.3 LA RELÈVE DES COMPTEURS / COUPURES POUR IMPAYÉS



Le taux d'absence à la relève ainsi que les données relatives aux coupures pour impayé n'ont pas été communiqués par ENEDIS au titre de l'exercice 2016, une première depuis 2013, ce qui est d'autant plus inacceptable que ces indicateurs ont été transmis par ailleurs.

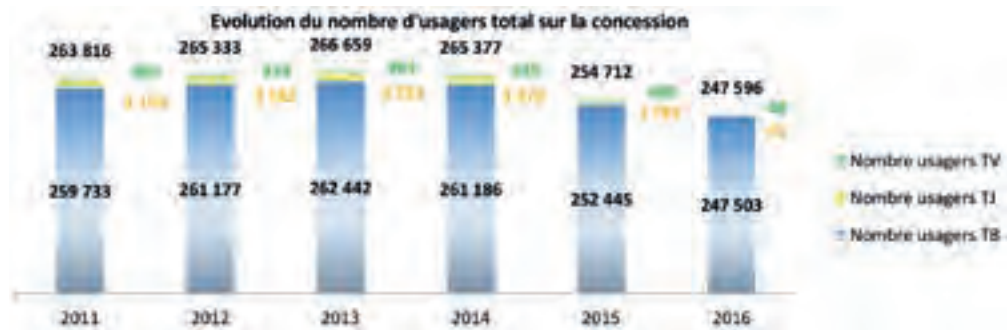
3. La qualité de service du fournisseur EDF

→ 3.1 LES USAGERS DE LA CONCESSION AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV)

Le nombre d'usagers bénéficiant d'un tarif réglementé de vente présente une diminution importante en 2016 (- 3 %), notamment en ce qui concerne le tarif jaune (seulement 45 sites à fin 2016) et le tarif vert (seuls 48 sites à fin 2016). Ces évolutions s'expliquent notamment par la fin des tarifs réglementés Jaune et Vert au 1^{er} janvier 2016.

😊 EDF n'a pas précisé la nature des sites jaune et Vert qui subsistent.

Le nombre d'usagers au tarif bleu est, fin 2016, de 247 503, en baisse par rapport à 2015 (- 1 %). La consommation globale au tarif régulé, haute tension incluse, a atteint **1 425 GWh**, en baisse de plus de 40 % par rapport à 2015, pour une recette équivalente à **141,6 millions € HT** (- 35 %).



→ 3.2 L'ACCUEIL ET LES SERVICES AUX USAGERS

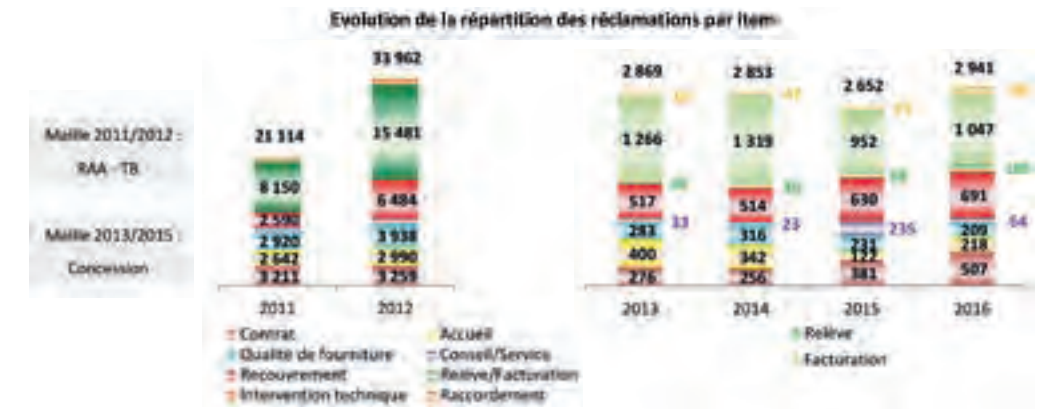
😊 Le taux de réussite aux appels téléphoniques est de près de 89 % au niveau national en progression depuis plusieurs années. En effet, le traitement par des plateformes régionales d'écoute n'est pas effectué en fonction des territoires d'appels, mais avec une répartition nationale des flux d'appels.

En termes d'accueil, le concessionnaire dispose d'une boutique à Valence, d'un PIMMS (Point Information et de Médiation Multi-Services) à Donzère.

😊 Le pourcentage de contrats optimisés dans l'année sur la concession, s'établissant en 2016 à 11,3%, est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent. Il est sensiblement similaire à la moyenne constatée par AEC sur les concessions auditées en 2016 (11 %).

→ 3.3 LES RÉCLAMATIONS

😞 Le volume total de réclamations traité par EDF, communiqué à la maille de la concession depuis 4 ans, est en forte augmentation en 2016 (2 941 contre 2 652 en 2015), la concession se situe au-dessus de la moyenne observée par AEC avec environs 119 réclamations pour 10 000 clients au tarif bleu (moyen AEC = 94).



😊 Le taux de réclamations traitées sous 30 jours, transmis à la maille concessive depuis 2014, s'élève à 94,2 % en progression de 1,8 points par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, l'important écart de l'indicateur avec ce changement de maille pousse à la prudence, car aucune explication satisfaisante n'a été faite pour comprendre la hausse constatée entre 2013 et 2014 à périmètre inconstant.



😞 Le fournisseur ne communique toujours pas les volumes de réclamations orales mais uniquement les volumes de réclamations écrites. Notamment les réclamations orales transmises et écrite dans SGE (Système de Gestion des Echanges) à destination d'ENEDIS, ne sont pas comptées dans les totaux présentés, ce qui explique en partie des volumes très différents sur les thèmes de la relève et de la qualité. De plus, les réclamations faites sur le site web d'EDF ne sont pas comptabilisées, ce qui est encore plus insatisfaisant, puisque les clients utilisent de plus en plus les canaux digitaux.

→ 3.4 LES USAGERS EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Avec la publication de la loi Brottes, le **Tarif Première Nécessité (TPN) est sorti des TRV** afin qu'il puisse être désormais appliqué par tous les fournisseurs et non exclusivement par EDF. Cela a eu également pour conséquence de faire **sortir le TPN du champ du contrôle de concession**. Le SDED reste toutefois compétent pour le contrôler dans le cadre du contrôle des tarifs sociaux, concernant maintenant tous les fournisseurs (EDF, ENGIE, Direct Energie, Enercoop...) mais également le tarif social du **gaz naturel, le TSS** (Tarif Spécial de Solidarité). Toutefois EDF indique toujours le nombre de bénéficiaires du TPN dans les CRAC ce qui est cohérent afin de rassembler les informations relatives à la précarité énergétique.

Le TPN est attribué sous conditions de ressources, ce tarif permet d'obtenir une réduction forfaitaire (9 valeurs entre 71 € et 140 €, en fonction de la puissance souscrite et de la composition familiale).

En 2016, le nombre de foyers au TPN chez EDF est en léger recul – 3 % (passant de 20 069 à 19 573), sans que cela ne soit associé à une évolution réglementaire ou du processus d'attribution.

Le Chèque Energie qui vise à remplacer d'ici fin 2017 les tarifs sociaux de l'énergie est actuellement expérimenté dans 4 départements métropolitains dont l'Ardèche. A ce jour, aucune information n'est disponible sur les premiers retours d'expérience. En l'état actuel des textes, les AODE compétentes pour contrôler les tarifs sociaux ne le seront plus pour le Chèque Energie.

Concernant EDF, les autres indicateurs caractérisant la gestion des usagers en difficulté financière sont les suivants :

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :

le montant alloué par EDF au Conseil Départemental est de **215 k€** en 2016 (constant par rapport à 2015) avec un nombre de dossiers aidés quasiment stable (3 000 depuis 2 ans).

Le Service Minimum (SMI) :

Le Service Minimum de 1 000 watts (SMI) est installé pour les clients en situation d'impayés qui sont absents lors de l'intervention du distributeur. Depuis la parution des textes de la Loi Brottes en avril 2013, les clients en situation d'impayés (hors TPN ou FSL) ne sont plus coupés durant la trêve hivernale, mais leurs puissances est réduite à 3 kVA voire 2 kVA.

Ce taux pour 10 000 usagers a diminué de 140 à 76 entre 2015 et 2016.

Evolution des réductions de puissance enregistrées par le fournisseur



Le nombre de coupures pour impayés :

en 2016, EDF a demandé 6 546 coupures au distributeur qui ont abouti à 1 602 coupures effectives et à 1 889 réductions de puissance.

Sur la concession, les données relatives aux impayés sont relativement cohérentes entre ENEDIS et EDF depuis 2012.

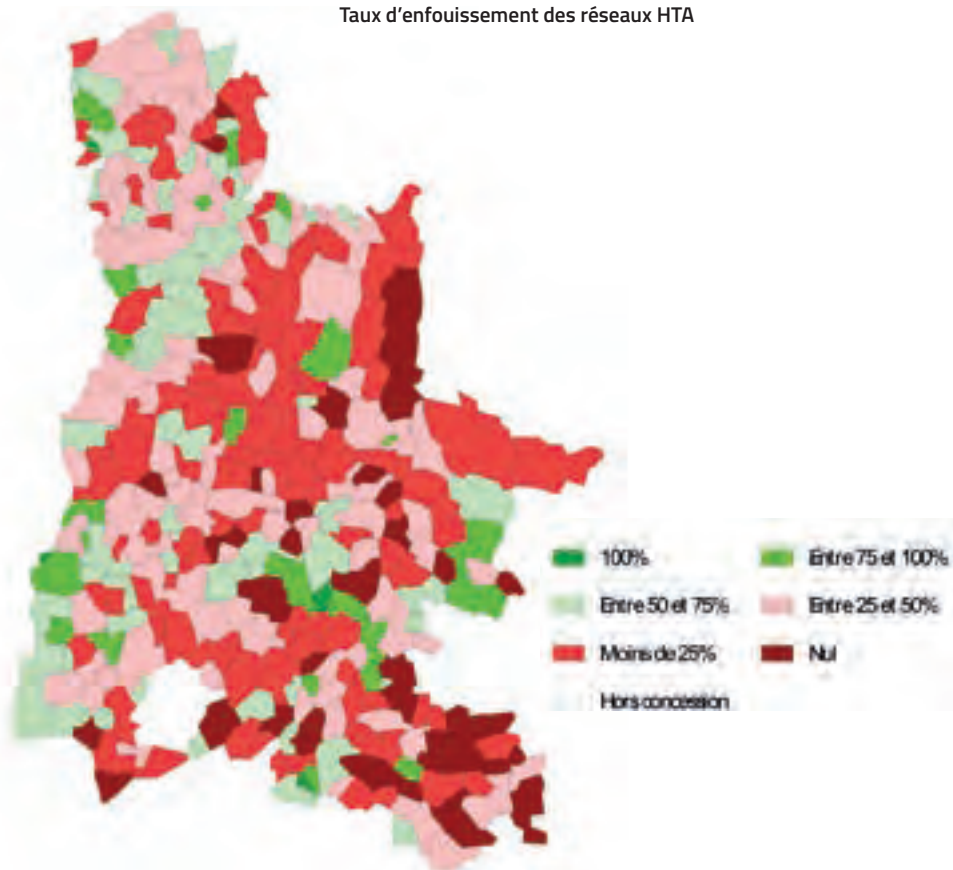
4. Les caractéristiques du patrimoine technique

→ 4.1 LE RÉSEAU MOYENNE TENSION HTA ET L'AMONT

Sur l'exercice 2015, **34 postes sources** alimentent la concession (2 053 MVA), dont **20 situés sur le territoire du SDED**, soit trois de plus que l'exercice précédent, notamment en raison d'une modification du schéma d'exploitation.

Ces postes sources alimentent les usagers de la concession via le **réseau HTA dont le taux d'enfouissement s'établit à 46 %**. Ce taux d'enfouissement est, au vu de la densité d'usagers sur la concession (de l'ordre de 45 usagers par kilomètre de réseau), cohérent à la tendance constatée par ailleurs. Il est en augmentation continue depuis à minima 8 années (35% en 2008).

Taux d'enfouissement des réseaux HTA



Le réseau aérien nu HTA de faible section reste important sur la concession (139,4 km), pour un taux de réseau de faible section (2,1 %) nettement supérieur à la moyenne mesurée par ailleurs (1,2 %).



Le réseau HTA souterrain dont l'isolant est en papier représente 196 km, principalement sur Valence (61 km) et Romans sur Isère (39 km). Le taux de ce linéaire, particulièrement sujet aux défaillances, est supérieur à la moyenne nationale de 2,9% constatée par ailleurs. Ce linéaire est toutefois en cours de résorption (environs 2 % de résorption par an sur les 5 derniers exercices). Dans les inventaires techniques du réseau HTA à fin 2016, une hausse de 2 km a été constatée sur le dernier exercice, faisant suite aux dires d'ENEDIS à des « *corrections faites dans la base technique suite à des erreurs constatées* ». **Sans cela le rythme moyen de - 9 km de résorption constaté depuis 4 exercices amènerait à une fin des câbles papier estimée à 2040, soit un horizon trop lointain et non acceptable. Ce point avait déjà été fortement critiqué lors du compte rendu de l'audit de l'exercice précédent.**



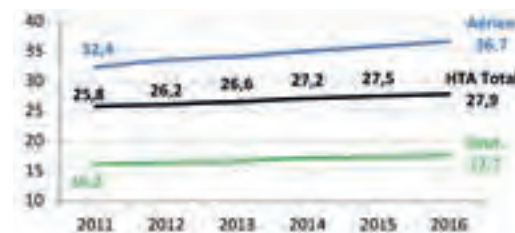
24,4 % du réseau HTA a plus de 40 ans, soit 1 632 km, en augmentation régulière. Cet indicateur est bien au-dessus de la moyenne observée par AEC (19,9 %).

Evolution du réseau HTA de faible section		Evolution du réseau HTA âgé de plus de 40 ans		Evolution du réseau HTA en câble papier	
2011	1 324 km	20,8%	2011	212 km	
2012	1 377 km	21,4%	2012	210 km	
2013	1 438 km	22,1%	2013	198 km	
2014	1 532 km	23,4%	2014	198 km	
2015	1 602 km	24,1%	2015	195 km	
2016	1 632 km	24,4%	2016	196 km	



L'âge moyen des réseaux HTA de la concession est au même niveau que la moyenne nationale calculée par AEC parmi la trentaine de concessions auditées (âge moyen de 27,9 ans contre une moyenne de 27,7 ans) et en hausse de 0,4 points par rapport à 2015.

Âges moyens par technologie de réseau HTA



LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

En particulier, **le réseau HTA aérien est en moyenne âgé de 36,7 ans (+ 0,5 an par rapport à 2015)**. Face à cela, la politique industrielle du concessionnaire peut parfois être d'opérer au renouvellement partiel des ouvrages HTA aérien via des opérations de maintenance lourde dénommées « **Prolongation de la Durée de Vie** » (PDV). Celles-ci ont pour objet le renouvellement des accessoires les plus défaillants (attaches, isolateurs, armements...) suite à un diagnostic précis réalisé sur le terrain. Présentée comme étant la démarche technico-économique optimale par ENEDIS, elle n'empêche pas le vieillissement du réseau HTA déjà important. Les opérations de PDV représentent une dizaine de kilomètre de réseau HTA aérien traités chaque année depuis 2013.

Le SDED restera vigilant à ce sujet face au risque d'obsolescence de son patrimoine HTA dans le futur. En particulier, l'évolution de la qualité de desserte sur les tronçons traités par des opérations PDV sera suivie et ce d'autant plus que le taux d'incidents sur les réseaux HTA aérien est sur la concession supérieur à la moyenne constatée par ailleurs.

Parmi les 263 départs HTA de la concession, 27 présentent un **linéaire supérieur à 70 km**. Rappelons que les départs longs sont susceptibles de subir une chute de tension importante, et sont des facteurs d'augmentation du nombre de coupures subies par les usagers alimentés par ces départs.

→ 4.2 LE RÉSEAU BASSE TENSION (BT) ET L'AVAL

Le réseau Basse tension (BT) long de 9 844 km, est essentiellement constitué par des réseaux aériens torsadés (62 %).

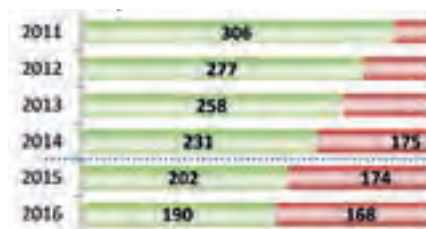
Le taux de BT souterrain sur la concession est de 35 % (+ 1 point par rapport à 2015), inférieur au taux moyen constaté par AEC (38 % en 2015). Cependant cet indicateur est au niveau de la tendance corrélée à la densité d'usager.

Le réseau BT est constitué à **3,6 % de lignes aériennes nues** représentant **358 km, dont le taux d'incident est 5 fois supérieur aux autres technologies de la concession**. Leur présence reste contenue au regard de la moyenne de 10 % constatée par ailleurs. **Ces linéaires, situés à 53 % en zone rurale (sous maîtrise d'ouvrage SDED), présentent un rythme de résorption constant sur les 5 derniers exercices, de l'ordre de 30 km par an**. Ce rythme de résorption amènera à ce que ces linéaires sensibles soient résorbés d'ici une douzaine d'années.

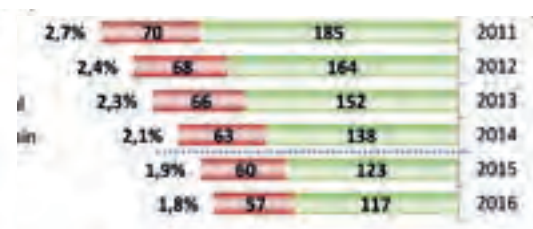


Parmi ces lignes, le **réseau de faible section** présente une fragilité accrue, d'où une attention particulière, notamment portée par le SDED dans le cadre de ses opérations de sécurisation (174 km de réseau BT de faible section à fin 2016, ce qui représente 1,8 % du réseau BT, taux relativement faible en comparaison de ce qui est constaté par ailleurs et en recul de 85 km depuis 2011, soit une résorption moyenne de plus de 15 km/an).

Répartition du réseau BT aérien nu (km)



Evolution du réseau BT aérien de faible section (km)

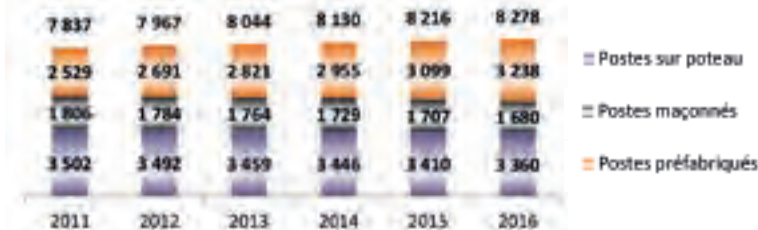


Près d'un quart des lignes BT présentent une **datation arbitraire** et fictive de **1946**, ce qui altère le suivi de leur âge moyen.





Le raccordement des nouveaux usagers et les opérations d'adaptation en charge ont amené le **nombre de poste HTA/BT à croître de 62 unités** sur 2016. Les technologies préfabriquées sont privilégiées dans les mises en service depuis au moins 2011 alors que les nombres de poste sur poteau et maçonnés continuent à s'inscrire en diminution. Parallèlement, le nombre de transformateurs continue d'augmenter. Plus de la moitié des transformateurs sont de la génération 410 V selon l'inventaire transmis.

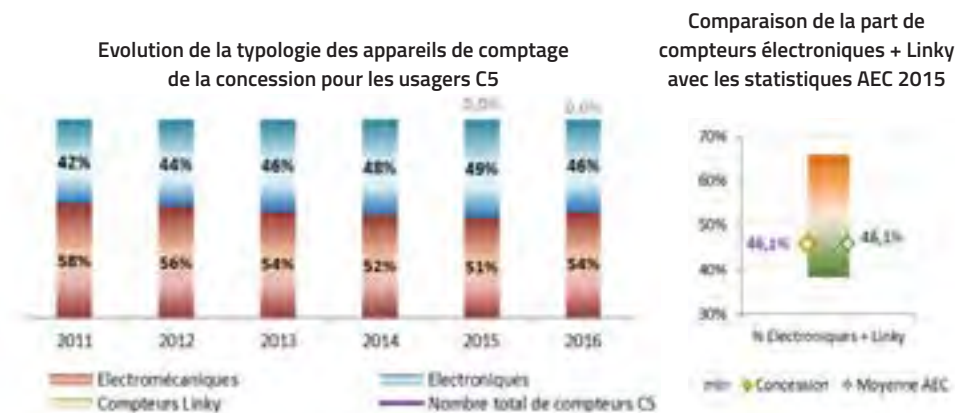
Evolution de la répartition des postes HTA/BT




Le suivi de l'âge moyen de ces ouvrages fait apparaître des transformateurs âgés en moyenne de 21 ans, soit 11 ans plus jeunes que les postes HTA/BT qui les abritent. Cette différence s'explique notamment par les mutations et la dépose des transformateurs pollués au PCB, principalement dans les années 2008 à 2010.

 Cependant, à ce jour, aucun inventaire des tableaux HTA et BT n'est communiqué par le concessionnaire malgré une première demande suite aux échanges sur site. En particulier, ENEDIS n'a pas répondu quant à la disponibilité de ces inventaires pourtant nécessaire à l'identification du besoin de renouvellement de ces ouvrages de la concession.

 Les **appareils de comptage** présentent un taux de compteurs électroniques qui continue de progresser de **1 point en moyenne par année depuis 5 ans** pour s'établir au-dessus du niveau des indicateurs constatés par ailleurs. Le déploiement des compteurs Linky sera initié à partir de 2018 sur la concession et se déroulera jusqu'en 2022 sur le plan national.




 A ce sujet, le concessionnaire s'est opposé, sans explication précise, à fournir un inventaire des compteurs par commune et millésime.

5. La qualité d'alimentation électrique et les investissements

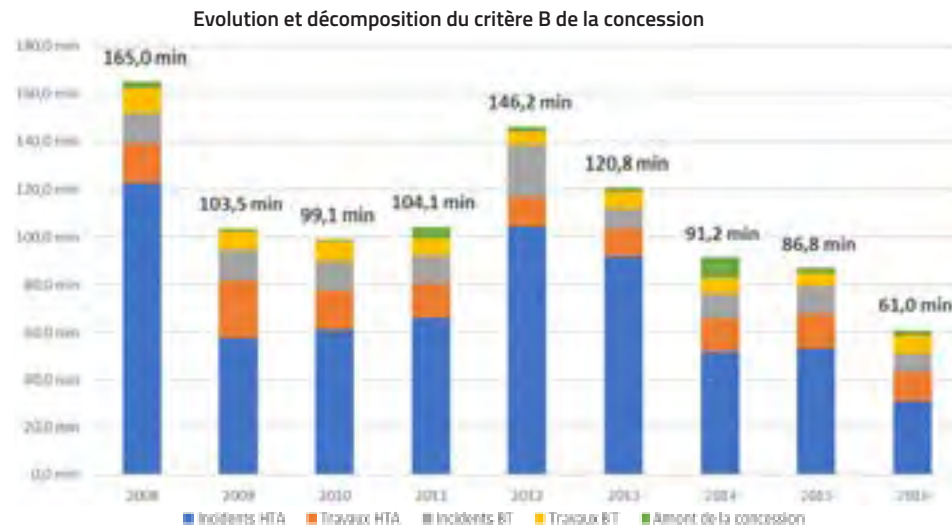
→ 5.1 LA CONTINUITÉ DE FOURNITURE

5.1.1 La durée annuelle moyenne de coupure par usager (critère B)

 En 2016, le **critère B toutes causes confondues est de 63 minutes**, en diminution importante par rapport à l'exercice précédent (88 minutes). **Il s'agit même du plus bas niveau de critère B depuis 8 exercices, proche du critère B national de 64,1 minutes.** Le critère B poursuit ainsi une tendance de fond observée depuis 2013, en raison notamment de la baisse des coupures liées aux incidents sur les réseaux HTA, due aux travaux toujours importants réalisés sur le territoire de la Drôme sur cette typologie de réseau qui conduisent à limiter l'impact des coupures.


Hors incidents exceptionnels, le critère B HIX s'élève en 2016 à 61 minutes

Le résultat du critère B travaux sur la concession est stable à 20 minutes en 2016 (21 minutes en 2015), qui correspond à une proportion importante au regard du critère B total. En effet, ce résultat fait suite à un plan d'action mis en œuvre visant à privilégier la pose de groupe électrogène et l'intervention des « équipes de travaux sous tension » sur des chantiers de moindre ampleur.

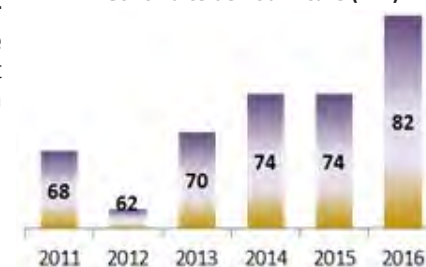


5.1.1 L'indicateur de continuité de fourniture

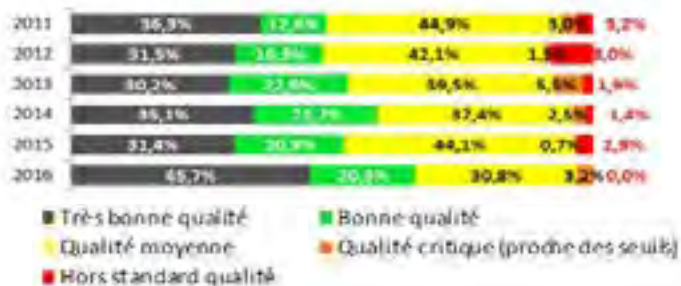
Le cabinet AEC, prestataire du SDED, a développé un outil informatique permettant de calculer un indicateur synthétique de la continuité de fourniture appelé Indicateur de Continuité de Fourniture (ICF). Cet indicateur, dont la valeur maximale de 100 traduit un exercice sans coupure, prend en compte l'ensemble des coupures longues, brèves et très brèves survenues sur les départs HTA de la concession.

 En 2016, l'indicateur global de continuité de fourniture est en forte amélioration par rapport à 2015 et sa valeur atteste d'une continuité relativement correcte. La part d'utilisateurs hors standard de qualité est nulle en 2016 alors qu'elle était de 3 % en 2015.

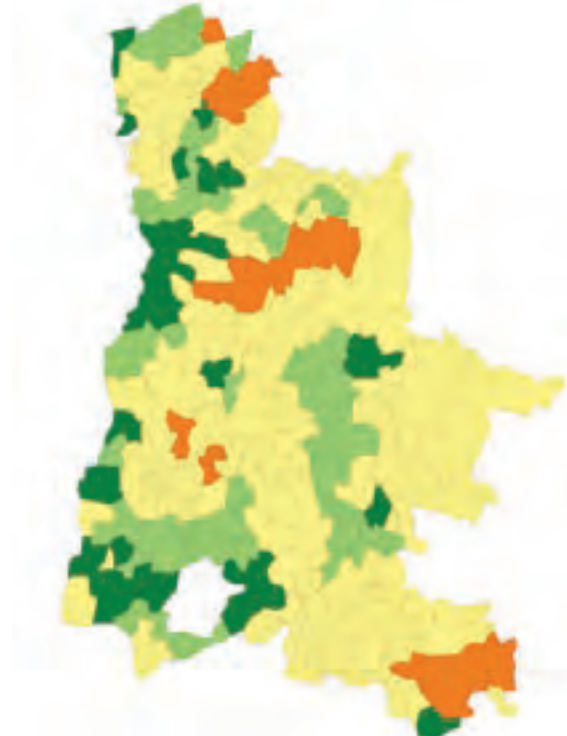
Evolution de l'Indicateur de Continuité de Fourniture (HIX)



Evolution du pourcentage d'utilisateurs par niveau de continuité de fourniture (HIX)



Indice de continuité de fourniture 2016 (HIX)



	Très bonne qualité	Bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité critique	Hors standard qualité
Coupures longues	<1	1< -<1,5	1,5< -<3	3< -<6	Au moins supérieur à 1 des seuils (6, 30, 70)
Coupures brèves	<2	2< -<5	5< -<18	18< -<30	
Coupures très brèves	<4	4< -<10	10< -<30	30< -<70	

5.1.2. Les autres indicateurs



Le décret « Qualité » du 24 décembre 2007 et son arrêté, modifiés en 2010, établissent des seuils en termes de continuité et de qualité de tension. Pour la continuité, les seuils sont 6 coupures longues, 35 coupures brèves et 13 heures de coupures cumulées sur l'année. Lorsque le taux global d'utilisateurs touchés dépasse 5%, le concessionnaire a l'obligation de présenter un plan d'action à l'AODE. En 2016, le nombre d'utilisateurs présentant des indicateurs hors seuil du décret qualité se situe à un faible relativement bas (2,4%), mais en légère progression par rapport à l'exercice précédent (+0,3 point).


Taux d'utilisateurs (BT et HTA) de la concession au delà des seuils sur la continuité de fourniture (6 coupures longues, 35 coupures brèves et 13 heures de coupures cumulées)



La fréquence des coupures longue, brèves et très brèves est en diminution par rapport à l'exercice précédent et se situent toutes en deçà des fréquences moyennes observées par ailleurs.

Fréquence de coupures longues, brèves et très brèves HTA par usager




 Les taux d'incidents HTA et BT aériens pour 100 km de réseau sont en baisse sur l'exercice 2016.

Evolution du nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau (HIX)

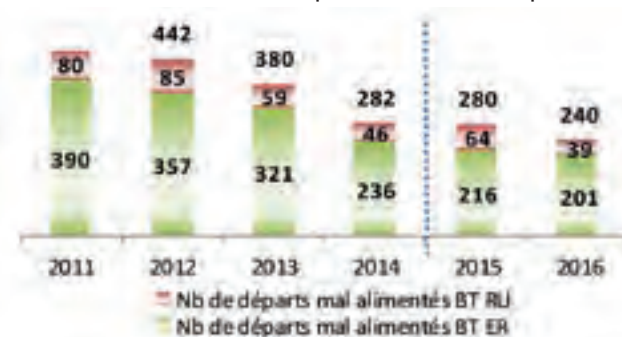


Evolution du nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau (HIX)



 Le taux de clients considérés comme mal alimentés est en baisse et s'établit en 2016 à 0,4 %.

Evolution du nombre de départs BT mal alimentés par zone




5.2 La qualité de tension

Afin de répartir le type d'ouvrage à renforcer, le seuil de dimensionnement du réseau HTA a été déterminé à 5% de chute de tension (CT) dans le nouveau plan de tension.


Un départ BT est en contrainte de tension lorsque le niveau de tension sort de la fourchette [-10%, +10%] de la tension nominale de 230 V, c'est-à-dire entre 207 V et 253 V.

Il est toujours regrettable de constater que le respect des modalités du plan de tension dans les valeurs de réglage de tension intégrées au modèle ne peut pas être contrôlé. En effet, le concessionnaire bloque l'accès à la donnée sur la localisation technique des producteurs. Or, l'interprétation de cette information permettrait de constater des anomalies dans les valeurs théoriques des prises à vide. Les corrections de ces anomalies amèneraient à une estimation plus importante du nombre de Clients Mal Alimentés, actuellement sous-évalué en raison de ce biais méthodologique. Averti de ce sujet, les équipes techniques locales ne font que constater cet état de fait sans que cela ne suscite un intérêt quant à l'amélioration du modèle de calcul, ne serait-ce que par une remontée de ces anomalies aux unités nationales en charge des calculs GDO.

Le SDED va donc rester vigilant à la pertinence de ces indicateurs notamment lors des échéances type inventaire FACE et insister sur la mise en place de méthode alternative.

 La concession présente une qualité de tension moyenne en comparaison des moyennes AEC. Le nombre de départs HTA en contrainte est toutefois en diminution par rapport à l'exercice précédent (-4,1 points) mais reste très supérieur à ce qui est constaté par ailleurs. En effet, 19 départs HTA (7% des départ) présentent des chutes de tension supérieures à 5 % dont 5 des chutes de tension supérieures à 7 %.

5.3 Les actions du concessionnaire sur le réseau

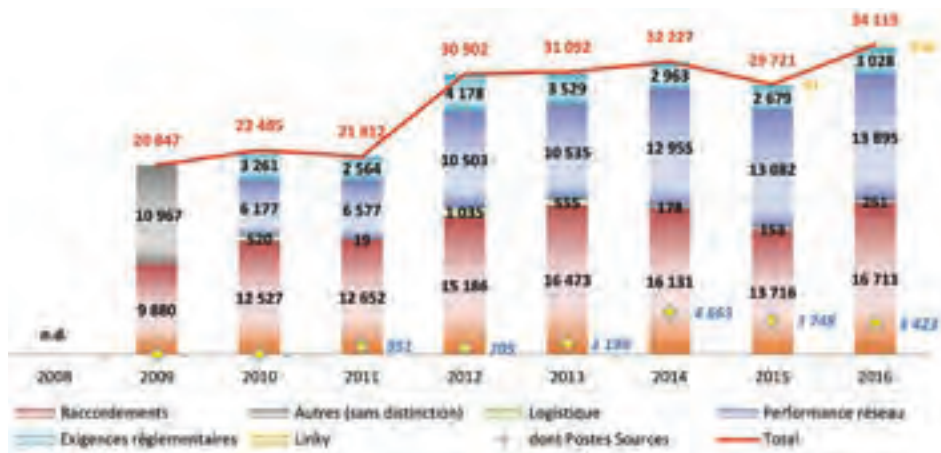
 En vue d'améliorer la qualité de la desserte électrique sur le territoire, le concessionnaire a délibérément investi 17,4 M€ en 2016, auquel s'ajoute 16,7 M€ imposés par les opérations de raccordement.

Les investissements délibérés augmentent de 1,54 M€ par rapport à l'exercice précédent, dont plus de la moitié (0,8 M€) de la hausse est imputable aux chantiers de performance réseau.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Le niveau atteint en 2016 est du reste le plus élevé des, à minima, 8 derniers exercices. Ramené au nombre d'utilisateurs, le montant des investissements délibérés de la concession (de l'ordre de 57 €/utilisateur) reste supérieur à la moyenne nationale (50 €/utilisateur).

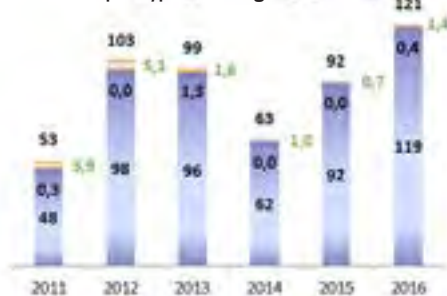
Montants des investissements du concessionnaire (en k€)



Toutefois, il est regrettable que le concessionnaire ne présente pas les quantités réalisées par typologie d'investissement, malgré une position compréhensive en séance, la réponse lors de la demande complémentaire écrite était hors de propos.

Depuis trois ans, particulièrement en 2014, les longueurs HTA mises en service sur renouvellement sont assez faibles, s'expliquant notamment par le fait que certains réseaux HTA aériens de plus de 25 ans font l'objet d'opérations de PDV, de l'ordre de la dizaine de kilomètres (n'apparaissant pas dans les quantités mises en service).

Longueurs HTA mises en service par type d'ouvrage (en km)



Longueurs HT mises en service par type d'ouvrage (en km)



Les montants dépensés sur les opérations d'élagage, communiqués à la maille Drôme-Ardèche seulement, sont en diminution en 2016 et passent à 2,8 M€ contre 3 M€ en 2015 pour 477 km de réseau traité (près de 6 €/m en moyenne, sensiblement supérieur à ce qui est constaté par ailleurs de près de 70%).

Malgré de multiples demandes, les données quantitatives relatives à l'élagage n'ont pas été transmises à la maille de la concession, alors que les linéaires élagués avaient pourtant été transmis l'an passé.


Evolution des travaux et des dépenses pour l'élagage (réseaux HTA et BT)



La lecture des dépenses de maintenance curative reste très opaque et les éléments communiqués au SDED concernant les charges préventives ne présentent aucune donnée de localisation. En outre, le compte d'exploitation ne permet pas d'identifier ces charges de façon claire. Il paraît essentiel que le SDED ait la possibilité de vérifier que le vieillissement important de son patrimoine n'amène pas à une hausse trop conséquente de ces dépenses.

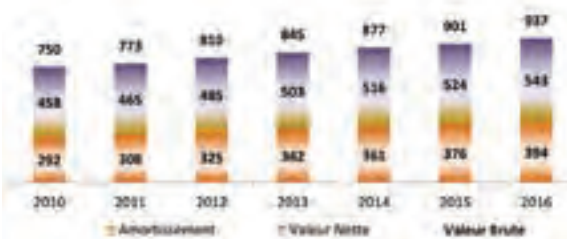
6. Le domaine comptable et financier

→ 6.1 LE PATRIMOINE COMPTABLE DE LA CONCESSION

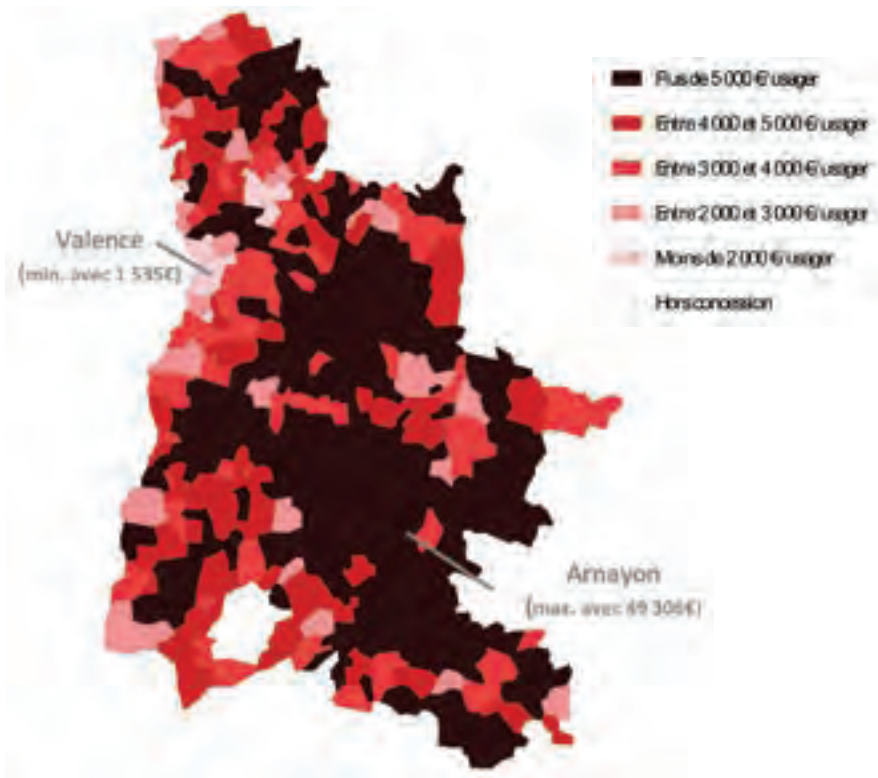
 A la fin de l'exercice 2016, le patrimoine de la concession était valorisé à 937 millions d'€, en augmentation de 36 M€ sur un an.

La valeur brute par usager, de 3 117 € se situe dans la fourchette haute des ratios constatés par ailleurs, du fait notamment de la relativement faible densité du territoire.

Evolution des immobilisations en concession (M€)

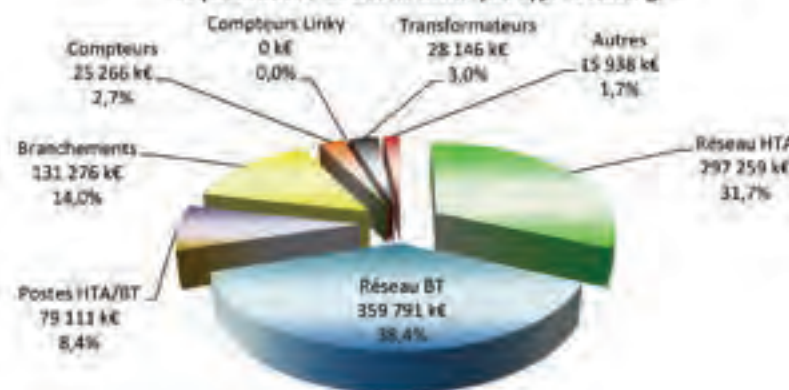


Valeur brute par usager sur la concession



Les réseaux HTA et BT représentent plus 70% du patrimoine concédé. **Les ouvrages non localisés (branchements et compteurs) représentent 17% du patrimoine soulignant tout l'enjeu d'une plus juste localisation comptable de ces ouvrages, notamment en ce qui concerne les branchements dont la localisation n'est, malgré cela, pas prévue à moyen terme.** C'est dorénavant le cas pour les transformateurs, qui présentent cependant déjà des incohérences entre les bases techniques et comptables, notamment sur les récents millésimes.

Répartition de la valeur brute par type d'ouvrage



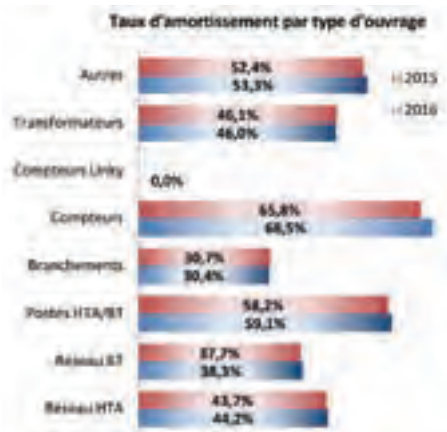
Le concessionnaire n'a pas transmis un inventaire des ouvrages précisant ouvrage par ouvrage la décomposition du financement entre son financement propre et le financement externe (tiers et collectivités). Il n'a donc pas été possible de vérifier les valeurs contenues dans les fichiers relatifs aux mises en immobilisation ni aux droits du concédant, qui indiquent de manière agrégée l'origine de financement des ouvrages.



Le concessionnaire n'immobilise pas en financement de tiers la participation financière au raccordement des pétitionnaires ou des communes. En d'autres termes, la participation estimée à 60 % du coût du raccordement est considéré comme du financement du concessionnaire. Cette pratique, si elle est cohérente avec la construction tarifaire du TURPE et n'engendre pas de double rémunération, alourdit le poids des financements du concessionnaire (le tarif couvrant leur amortissement et une rémunération assortie et créant une créance vis-à-vis du concédant).

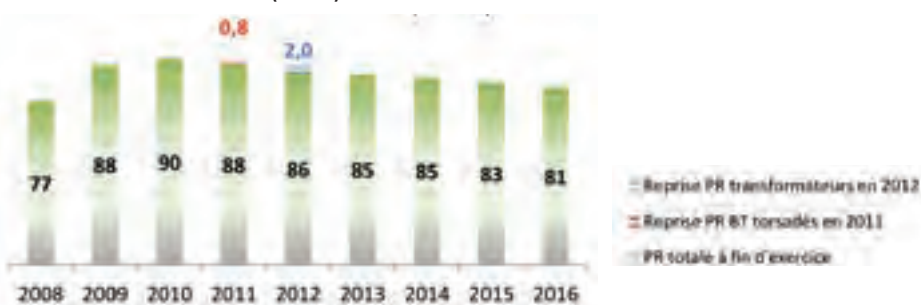


Le **taux d'amortissement des ouvrages continue d'augmenter légèrement** (42,1 % en 2016, en hausse de 0,3 point par rapport à l'exercice précédent) pour s'établir quasiment au niveau de la moyenne constatée par ailleurs. Cet indicateur a toutefois progressé sur les réseaux HTA (ce qui rejoint ce qui a été souligné sur leur âge avancé), les réseaux BT et les postes HTA/BT. L'amortissement global des branchements est en diminution, en effet ces ouvrages sortent automatiquement de l'inventaire dès leur fin de vie comptable. **En outre, le concessionnaire a passé des amortissements accélérés sur les compteurs C2 à C4**, en raison des remplacement anticipés pour les rendre conforme à la structuration tarifaire des offres de marché, ainsi que sur les compteurs C5, en lien avec le déploiement des compteurs Linky. **Cependant, ces impacts ne sont pas présentés de façon chiffrée dans le CRAC.**



Le stock de provision pour renouvellement est très en légère baisse par rapport à l'exercice précédent et passe de 83 M€ à 81 M€. En ajoutant à cela un niveau important d'investissement du concessionnaire sur l'exercice 2016, **cela a pour effet mécanique de fortement augmenter sur un an la dette potentielle du concédant envers le concessionnaire, de 48 M€ en 2015 à 54 M€ en 2016.**

Evolution des provisions pour renouvellement constituées (en M€)



SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DE L'IMPACT DU CHANGEMENT DE RÉGIME URBAIN/RURAL ET RURAL/URBAIN

Le FACÉ est le mécanisme de subvention des investissements dans les zones rurales, et de péréquation des investissements sur les réseaux entre les zones urbaines et les zones rurales. Il permet de contrebalancer la tendance à laisser se dégrader la qualité dans les zones les plus rurales, où il est coûteux d'investir et où les investissements sont peu impactant sur les critères régionaux ou nationaux de qualité de la fourniture. Il permet de limiter les écarts de qualité entre les zones rurales et les zones urbaines, qui sont déjà importants en France.

Cette évolution peut amener une modification des responsabilités en matière de **maîtrise d'ouvrage**, bien que celle-ci soit décorrélée des règles de financement et de perception des aides. Par ce biais, l'évolution a également des conséquences sur d'autres composantes de revenus des syndicats : TCCFE, FACÉ et éventuellement Article 8 qui se prête à renégociation parfois.

A l'échelle nationale, le reclassement concerne environ 10 % de la population rurale.

Sur le plan comptable, à l'échelle de la concession, l'analyse a été portée sur les impacts des mécanismes comptables déployés par le concessionnaire :

Concernant la provision pour renouvellement

Le basculement de régime a mené à des traitements qui semblent à nouveau (comme lors des reprises de provisions suite à l'allongement des durées de vie comptables des réseaux BT torsadés et des postes HTA/BT) en faveur du concessionnaire :

- très faible dotation aux provisions pour renouvellement par rapport à ce qu'elles auraient pu être sur les communes devenues urbaines. **En effet, la dotation aux provisions pour renouvellement sur les 5 communes devenues urbaines, sur les biens BT et les postes HTA/BT, ne s'élevait que de 83 k€ en 2016 contre 500 k€ estimée par AEC ;**
- reprises totales des PR pour les communes devenues rurales. **Pour la commune devenue rurale, la reprise de PR a été de 194 k€.**

Concernant les amortissements

Pour les communes qui ont basculé de régime rural en urbain, la modalité de constitution retenue par Enedis est la reconstitution progressive de la totalité des amortissements sur la durée de vie résiduelle des biens non amortis totalement.

Il faut noter que les seules données comptables permettant d'analyser par commune l'évolution de l'amortissement du financement du concédant sont celles dans le fichier " actifs/passifs de concession".

Sur les 5 communes passées de rurales en urbaines, le montant total de l'amortissement du financement du concédant constitué avant et après basculement n'a pas été communiqué par Enedis.

En effet, ce dernier ne communique pas les origines de financement des ouvrages, ce qui empêche de déterminer l'amortissement du financement du concédant constitué sur les ouvrages BT et les postes HTA/BT situés en zone ER.

Cela n'a donc pas permis d'analyser l'évolution de l'amortissement du financement du concédant suite au basculement de ces 5 communes et vérifier la pratique du concessionnaire quant à la "reconstitution progressive de la totalité des amortissements sur la durée de vie résiduelle".

Par conséquent, l'impact sur les droits du concédant n'a pas pu être analysé.

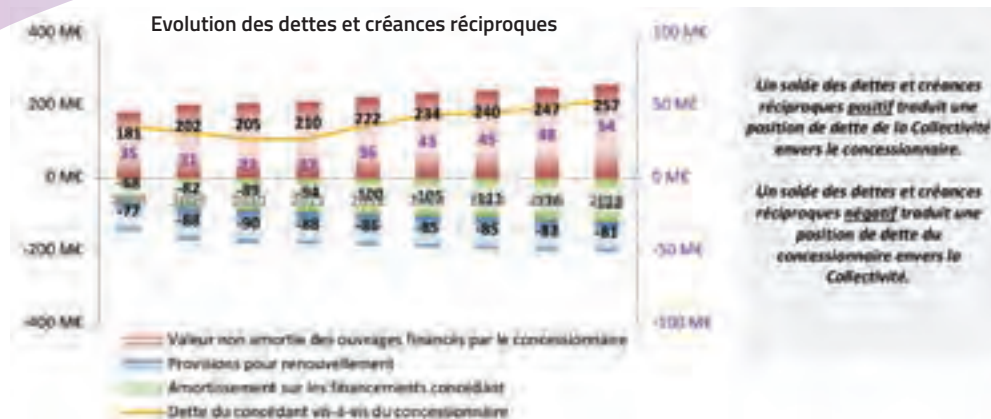
Sur le plan technique, le basculement a eu un impact sur les 3 des 5 communes ayant basculé en 2015 en régime rural en termes de contrainte en tension sur le réseau BT puisque ces dernières ont vu leur nombre de client mal alimenté diminuer selon le résultat de simulation d'Enedis 2016.

En termes de résorption du réseau BT aérien nu de fil nu et de faible section, celui-ci a engendré 2 effets :

pour le basculement de communes rurales en communes urbaines : Les 5 communes concernées (avec 5,6 km d'aérien nu dont 1,9 km de faible section en 2016) pourraient subir un ralentissement de résorption des fils nus ainsi que les faibles sections.

pour le basculement de communes urbaines en communes rurales : La commune concernée (avec 3,9 km d'aérien nu dont 3,1 km de faible section en 2016) pourrait bénéficier d'une accélération de résorption des fils nus ainsi que les faibles sections.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE



La dette potentielle du concédant envers ENEDIS s'élevait à 54 M€ à fin 2016. Le résultat peut cependant être critiqué du fait des points susmentionnés (contribution des raccordements non considérés comme des participations de tiers, opacité du nouveau calcul des provisions, allongement des durées de vie des postes et des transformateurs HTA/BT opéré en 2011 et 2012, modifications des modalités de calcul de la dotation pour renouvellement.) Le concessionnaire n'a d'ailleurs pas trouvé bon de justifier ses pratiques désavantageuses à la collectivité.

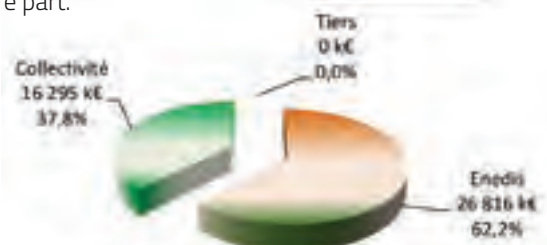
Les droits du concédant (valeur des biens mis gratuitement dans la concession par le concédant) continuent d'augmenter pour s'établir à 408 M€, soit une hausse de + 15 M€ avec un rythme annuel moyen de + 12 M€/an depuis 2011.

Décomposition des droits du concédant sur le dernier exercice (en M€)



Le financement des ouvrages mis en concession sur le dernier exercice se répartit de la manière suivante : 62,2 % pour ENEDIS (26 816 k€), 37,8 % pour la Collectivité (16 295 k€), dans la moyenne de ce qui est constaté d'autre part.

Origine de financement des ouvrages mis en concession sur le dernier exercice



→ 6.2 LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE LA CONCESSION

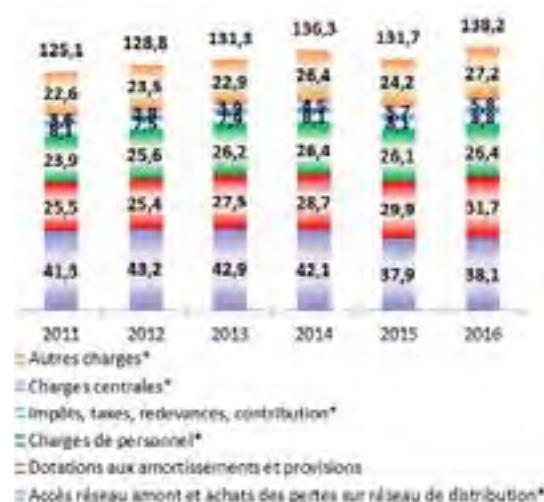


Suite à la restructuration du concessionnaire en direction régionale, le compte d'exploitation présente une rupture de chronique en 2015. En effet, **environ 75 % des charges d'exploitation sont calculées via une clé de répartition appliquée à des montants collectés à un périmètre supraconcessif, soit dorénavant la direction régionale (DR Sillon Rhodanien, regroupant les départements du Rhône, de la Loire, de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Ain), maille plus resserrée que la direction interrégionale (DIR Rhône Alpes Bourgogne, qui regroupait 8 départements) antérieurement.** La forte densité de la région amenant des économies d'échelle, **le résultat d'exploitation constaté de la concession est donc bénéficiaire, mais avec un taux inférieur (8,6 %) au taux de marge national (10,7%).**

Evolution des produits d'exploitation (M€)



Evolution des charges d'exploitation (M€)

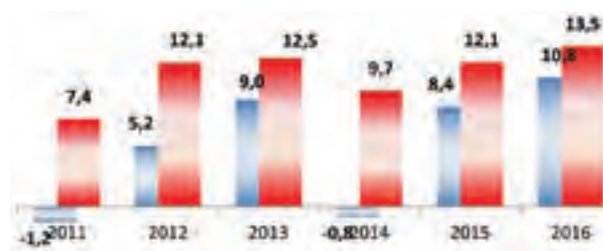


Après une forte amélioration sur les consommations externes distinguant notamment les charges en achat de matériel, en prestation de travaux et en prestation externes, **un niveau de détail supplémentaire est fourni dans les repises et dotations aux amortissement et provisions.** En plus de préciser le calcul de certains postes d'exploitation à la maille de la concession, ces distinctions permettent d'apporter quelques éléments sur des éléments comptables que le concessionnaire ne communique pas dans les données de contrôle.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

La volatilité des résultats présente la sensibilité des méthodes d'estimations des postes du compte d'exploitation, ce qui amène à une certaine prudence dans leur lecture. En particulier, certains postes comme le coût de l'accès au réseau amont et la distinction entre production stockée et immobilisée pourrait être précisé.

Evolution des résultats « constaté » et « affiché » de la concession (M€)



Le résultat « affiché » est un résultat théorique qui correspond à une quote-part du résultat d'ERDF, calculée au prorata du chiffre d'affaires de la concession.

Le résultat « constaté » est calculé par différence entre les produits et les charges d'exploitation de la concession.

■ Résultat constaté (sans prise en compte de la contribution à l'équilibre)
 ■ Résultat affiché (avec prise en compte de la contribution à l'équilibre)

Une investigation plus poussée de ces présentations nouvelles du compte d'exploitation sera effectuée lors d'un prochain contrôle afin d'avancer notamment sur les méthodes d'enregistrement des charges de maintenance préventive et curative ainsi que sur les flux des provisions et des amortissements.

7. Le contrôle continu : bilan 2017

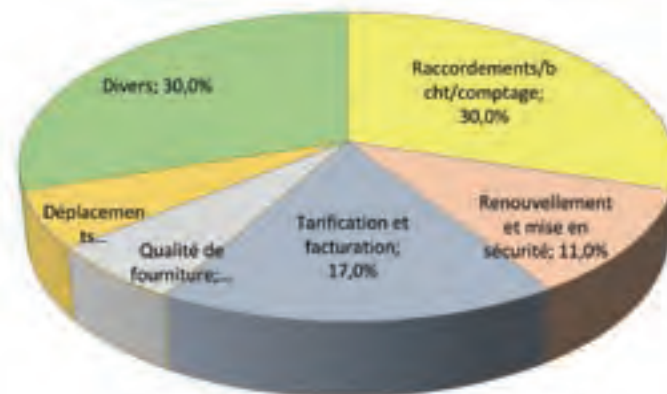
→ 7.1 LES RÉCLAMATIONS

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution, le SDED est sollicité par les usagers du service public pour des réclamations ou pour la résolution de litiges avec les concessionnaires et les fournisseurs d'énergie au tarif régulé.

En 2017, **18 dossiers de réclamations ont été traités** (chiffre en baisse constante depuis 3 ans). Les réclamations reçues concernaient uniquement le service public de l'électricité. Elles émanaient à **47 % des collectivités locales et 53 % des usagers** (tendance inverse en 2016).

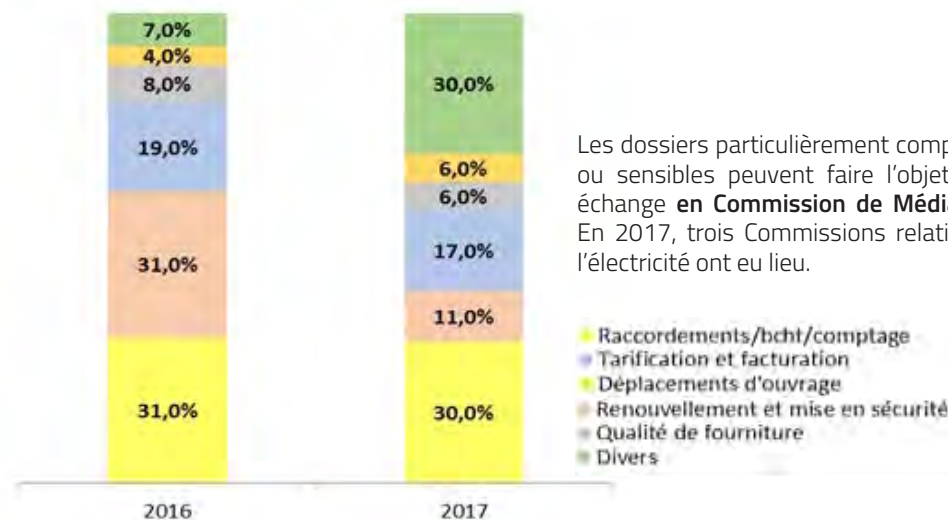
Dans près de **70 % des cas** résolus dans l'année, les arguments développés par le SDED et la prise en charge du pôle Collectivités Locales d'ENEDIS ont permis une **réponse favorable au demandeur**, chiffre en baisse de 20 points par rapport à 2016.

Répartition des dossiers traités en 2016



La répartition des thématiques traitées a légèrement évolué par rapport à 2016. En 2017, les problématiques de **raccordement, branchement et comptage** restent la cause prioritaire des réclamations. La thématique **divers** devient importante dans les demandes. Sur ce sujet la problématique élagage est prépondérante avec 28 % des réclamations reçues. La prépondérance de ces deux items laisse penser que les interventions techniques du concessionnaire sur le réseau sont source d'insatisfaction.

Evolution des thématiques traitées



Les dossiers particulièrement complexes ou sensibles peuvent faire l'objet d'un échange en **Commission de Médiation**. En 2017, trois Commissions relatives à l'électricité ont eu lieu.

Les Commissions de Médiations 2017

Le dossier Gervatex à Mirabel et Blacons

Avec 35 personnes employées sur le site de Mirabel et Blacons, la société GERVATEX est l'une des plus importantes entreprises de la vallée de la Drôme. Dans le secteur d'activité du Moulinage - Texturation, l'entreprise doit faire face à un contexte économique très concurrentiel et tout ce qui est à même de fragiliser les performances de l'entreprise peut conduire à une délocalisation. Il est à noter que les machines produisant les bobines de fils sont lancées pour des cycles production moyen de 10 à 12 jours et pouvant aller jusqu'à 3 semaines. Durant ces cycles de production les machines ne peuvent être arrêtées sans générer de la production non-conforme. Toute microcoupure impacte donc de façon très significative l'activité de l'entreprise.

Gervatex a sollicité la médiation du SDED tant sur l'indemnisation d'une coupure sur travaux datant de 2015 que concernant de nombreuses microcoupures subies depuis. **Les deux rencontres de médiations menées avec EDF et ENEDIS ont permis l'entreprise de recevoir une partie de l'indemnisation souhaitée concernant le préjudice de 2015.**



Toutefois, les mesures devant permettre de désensibiliser la ligne aux événements extérieurs et de gérer les microcoupures sont toujours attendues (relance d'ENEDIS par courrier du 27/04/18).

Problématique de facturation

Un commerçant a reçu de son fournisseur, Direct Energie, des factures très élevées pour un montant global de plus de 30 000 € TTC. Une telle somme met en péril la trésorerie déjà fragile de cette entreprise. **L'analyse de la Commission conduit à recommander au concessionnaire d'effectuer une réduction de la consommation facturée, notamment en raison des dispositions de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte limitant à 14 mois les rattrapages de facturation.**



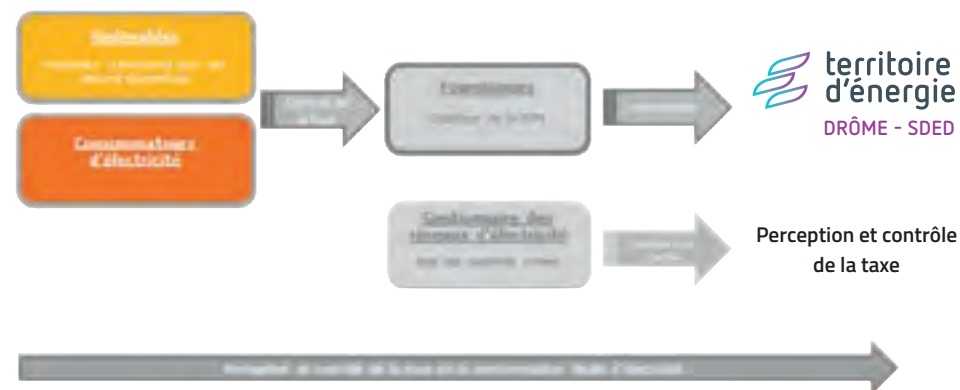
Dans la mesure où le compteur n'a pas été défectueux, le concessionnaire refuse d'appliquer cette recommandation et estime que toute l'énergie consommée doit être facturée.

Saisi du dossier, le Médiateur National de l'Énergie rejoint en partie les conclusions du SDED et recommande respectivement à ENEDIS et à EDF un dédommagement de 800 € et de 10 700 €. Cette recommandation n'ayant pas été appliquée, le dossier est désormais au contentieux.

→ 7.2 LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Le SDED a instauré la Taxe Locale sur l'Électricité (TLE) sur 347 communes le 17 décembre 1974, avec un taux uniforme de 8%. Le 1er janvier 2011, en application de la loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), la TLE a été remplacée par la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) avec un coefficient de 8.

Dès lors la perception de la taxe ainsi que son contrôle sont des missions du SDED conformément aux dispositions de l'article L3333-3-2 de Code général des collectivités territoriales (CGCT).



Afin de faciliter le contrôle et conformément aux dispositions de l'article L 2335-5 du CGCT, les fournisseurs sont tenus d'adresser au SDED :

- > leur déclaration de TCFE dans un délai de deux mois suivant le trimestre civil concerné, accompagné du paiement de la taxe.
- > le détail des consommations de chaque commune et les montants de la taxe recouvrée.

Par ailleurs, au cours du premier semestre de chaque année, le distributeur ENEDIS doit communiquer au SDED, un état annuel récapitulatif des montants qu'il a facturés l'année précédente à chaque fournisseur, et ceci sur chaque commune et par puissance, au titre de l'utilisation des réseaux (acheminement de l'électricité).

En continu, les agents habilités du SDED assurent pour chaque état la vérification des valeurs et des calculs suivantes :

- > coefficient multiplicateur et tarif de taxe fixé à l'article L 3333-3 du CGCT,
- > frais de perception,
- > total versé en rapport avec les montants communaux.

Le SDED vérifie également que les états transmis trimestriellement par les fournisseurs comportent :

- > une ventilation par commune des facturations en séparant celles provenant des consommateurs avec des puissances souscrites inférieures à 36 kVA de celles comprises entre 36 et 250 kVA,
- > un état des montants facturés par période, ainsi que le montant des factures irrécouvrables.

En outre, sur la base des éléments transmis par ENEDIS, le SDED s'assure que les fournisseurs, et notamment les nouveaux entrants, procèdent chaque trimestre à un versement dans les délais impartis.

La TCFE étant une source fondamentale de revenu pour le SDED, en 2018 un outil spécifique et des moyens humains seront mis en œuvre pour en approfondir le contrôle.

B - LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ CONCÉDÉ À GRDF

Le service public de distribution de gaz sur le département se décompose comme suit :

> Sur 62 communes la distribution publique de gaz naturel est concédée à Gaz Réseau Distribution France (GRDF) :

- 59 sont desservies dans un cadre monopolistique issu de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 08 avril 1946. Il s'agit du périmètre dit « historique » sur lequel le tarif d'acheminement péréqué est appliqué à l'échelle du territoire national (ATRD).
- l'exploitation du service implanté sur les communes de Hauterives (2006), Mercuriol (2008) et Châtillon-Saint-Jean (2009) a été attribuée par le SDED à la suite d'une procédure de mise en concurrence (DSP type « Loi Sapin »).

Contrairement au périmètre « historique », le tarif d'acheminement pratiqué est propre à chacune de ces concessions.

> Le SDED a également attribué l'exploitation du service public de distribution du gaz combustible à Primagaz sur les communes d'Allan, Châteauneuf-du-Rhône et Malataverne (2006), à Butagaz sur la commune de Upie (2006) et à Totalgaz (désormais Finagaz) sur la commune de Saulce-sur-Rhône (2011).

Le service public de distribution de gaz fait lui aussi l'objet d'un audit annuel par les agents assermentés du SDED appuyés par des cabinets extérieurs. Les principales conclusions de l'audit de l'exercice 2016 de GRDF sont reprises ci-après.

1. Les chiffres clés des usagers de la concession

→ 1.1 LES LIVRAISONS DE GAZ AUX USAGERS

A fin 2016, **78 693** usagers consommateurs de gaz naturel étaient implantés sur le périmètre concédé contre 77 955 au terme de l'exercice précédent. Le volume d'utilisateur s'inscrit en croissance de 0,9 % (+738 usagers) entre les deux exercices. La gamme tarifaire T2 représente 78,4 % des usagers à fin 2016.

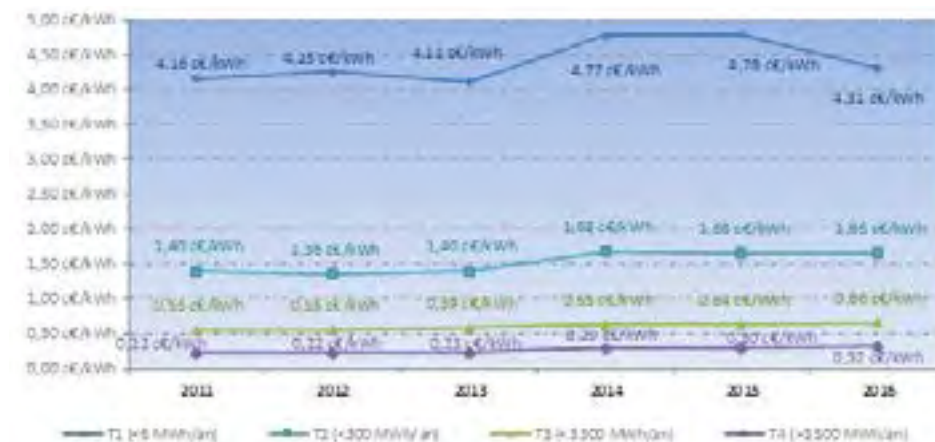
Par ailleurs **le taux de desserte moyen** (nombre de points de livraison actifs/nombre de résidences principales) observé sur l'ensemble des concessions du SDED est de 49%, avec de fortes disparités communales. Les communes présentant les taux de desserte les plus élevés en 2016 sont les communes de Romans-sur-Isère (69%), Valence (68%) et Bourg-Lès-Valence (65%).

Les quantités de gaz naturel acheminées pour couvrir les besoins de ces usagers se sont établies à **2 260,5 GWh**, hors correction des effets du climat. Le volume de gaz distribué en 2016 affiche une **hausse de 2,8 %** par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte pour partie de l'augmentation du nombre d'usagers sur le périmètre mais également d'une certaine rigueur climatique un peu plus importante au cours de l'année 2016 par rapport à la précédente sur le département. Notons par ailleurs que les gammes tarifaires de distribution T1 à T3 ont affiché une hausse de leurs consommations moyennes annuelles.

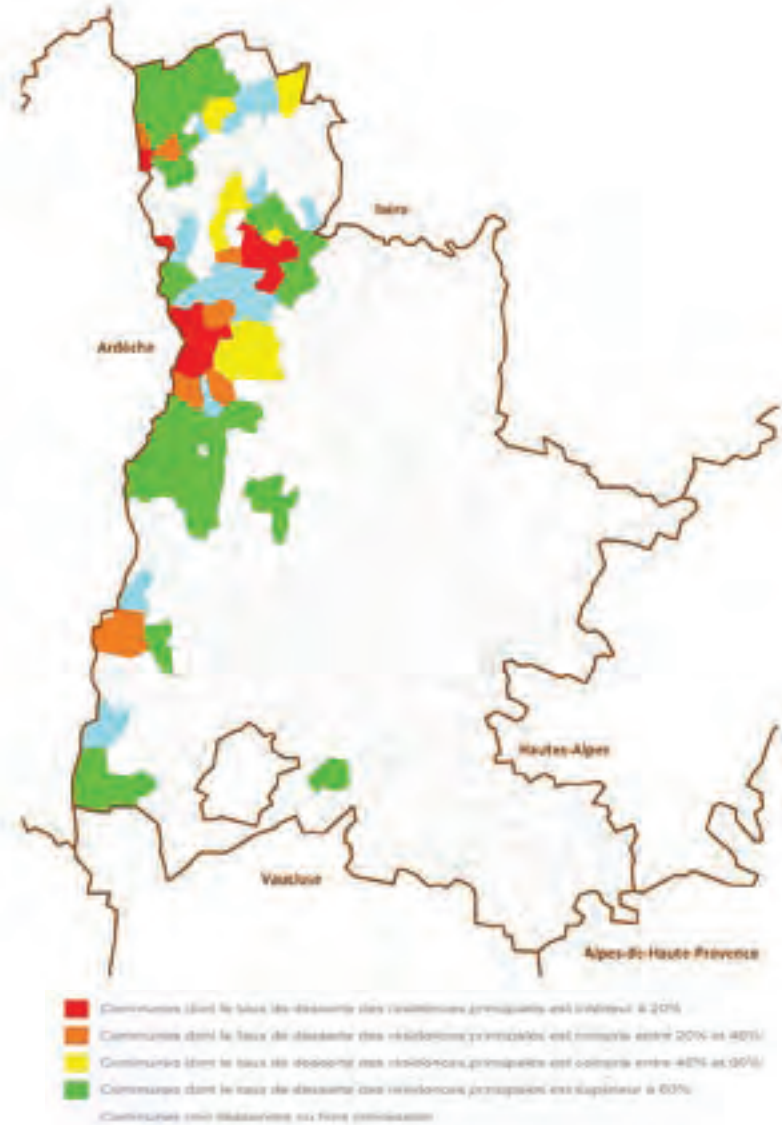
Consécutivement, **les recettes issues de l'acheminement** du gaz s'élèvent à **24 085 k€**, en hausse de 7,4 % par rapport à 2015, augmentation dans une proportion supérieure à celle des consommations, en conséquence d'une hausse du prix moyen d'acheminement (ATRD).

Le prix moyen d'acheminement s'établit en 2014 à **1,07 c€/kWh en hausse globale près de 5 %** par rapport à l'exercice précédent, du fait principalement d'une hausse sur les classes de consommations T3 et T4.

Evolution du prix moyen de l'acheminement



Répartition du taux de desserte au 31/12/2016
(nombre de points de livraison rapporté au nombre de résidences principales)



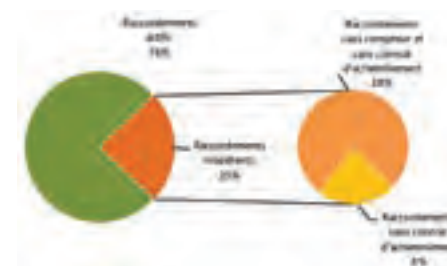
→ 1.2 LES SERVICES AUX USAGERS



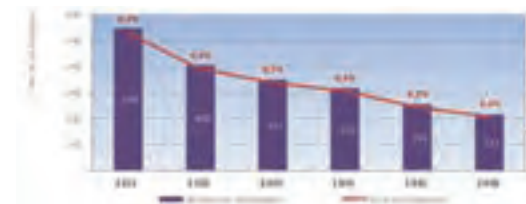
Fin 2016, GRDF fait état d'une **capacité de raccordement terminale inopérante** (improductif et inactif) de **24 %**. Si ces statistiques doivent être considérées avec réserve, le rapprochement de ces taux de raccordement inopérants avec l'ancienneté des dessertes communales conduit à **s'interroger sur l'équilibre économique de certaines infrastructures récentes pour lesquelles les taux de raccordement inopérants sont supérieurs à la moyenne.**

Les éléments de « compte d'exploitation » remis par le concessionnaire font état d'un montant d'environ **340 k€ de charges de « communication et développement des usages du gaz naturel »** au titre de 2016. Il serait utile que le concessionnaire puisse apporter des explications plus développées sur les actions spécifiques menées en la matière et sur leurs résultats associés.

Répartition de la capacité de raccordement au 31/12/2016



Evolution du nombre de réclamations depuis 2011



Répartition des réclamations adressées en 2016 au distributeur



L'étude en détail des types de réclamations les plus fréquentes font apparaître que :

- > 54 % des réclamations pour données de comptage concernent des contestations de consommation d'index ;
- > 56 % des réclamations pour gestion et réalisation des prestations concernent la contestation de dates ou d'index.



Les réponses du concessionnaire ont été réalisées à **96 % dans les délais impartis** (15 jours pour les réclamations fournisseurs et 30 jours pour les réclamations adressées directement par les usagers).

2. Les caractéristiques du patrimoine technique

→ 2.1 LES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

2.1.1 Les réseaux de distribution

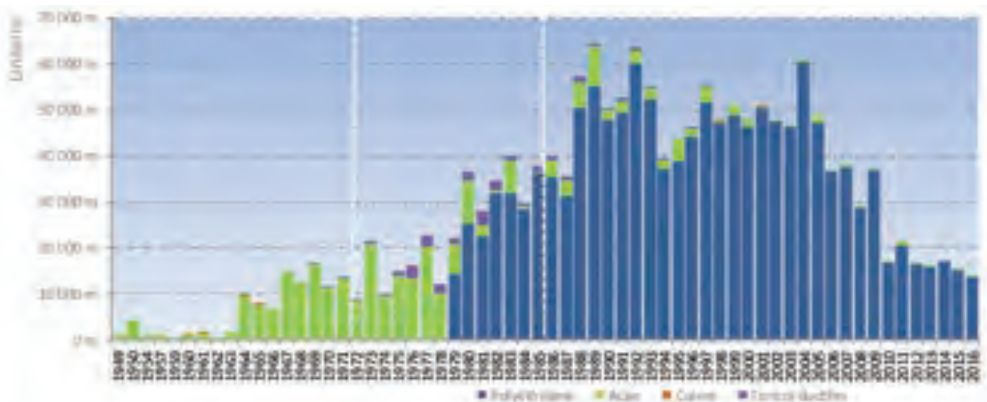
Les réseaux de distribution publique sont alimentés à partir du réseau de transport haute pression via 30 postes de détente ; ouvrages situés en dehors du périmètre concédé.


Au terme de l'exercice 2016, l'infrastructure de distribution comptait **1 708 kilomètres de réseaux**. Le linéaire de réseau s'inscrit en augmentation de 16,4 kilomètres (+ 1%) par rapport à l'exercice 2015. Cet accroissement résulte pour plus d'un tiers de la pose de réseaux en 2016 sur les communes de Romans-Sur-Isère (2,2 kilomètres), Valence (1,6 kilomètre), Pont-De-L'Isère (1,1 kilomètre), Montélimar (1,1 kilomètre) et Châteauneuf-Sur-Isère (1 kilomètre). Plus globalement, il convient de noter que **100% des réseaux posés en 2016 sont situés sur le périmètre dit « historique »**. Enfin, rapporté au service rendu, la **longueur de réseau moyenne pour desservir un usager est de 21,7 mètres** à fin 2016, chiffre stable par rapport à l'année 2015. Notons cependant que la longueur moyenne de réseau par usagers sur le périmètre des DSP de type « Loi Sapin » a augmenté entre les deux exercices passant de 70,1 mètres en 2015 à 71,4 mètres en 2016.


Ces réseaux sont majoritairement exploités en moyenne pression B (91 %), la part restante étant exploitée en basse pression (3 %) et en moyenne pression C (6 %) nécessaire au transit du gaz entre les zones de consommations. Ces proportions sont quasiment identiques à celles constatées sur 2015.

Les matériaux constitutifs des réseaux se répartissent quant à eux à **82% en polyéthylène**, 17% en acier, 1% en fontes ductile et moins de 1% en cuivre.

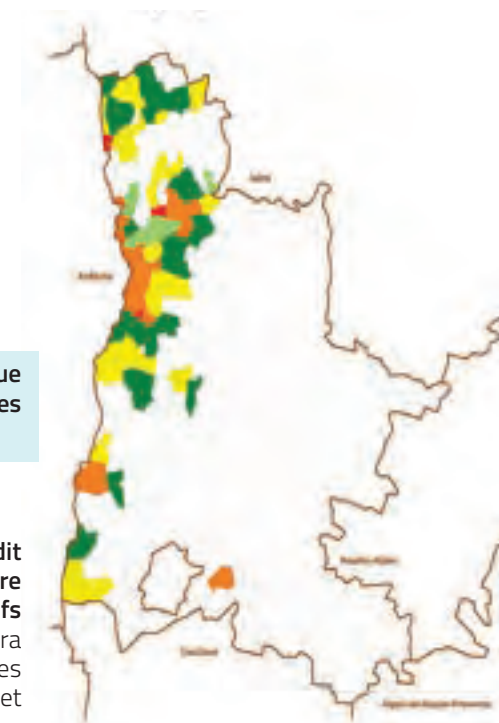
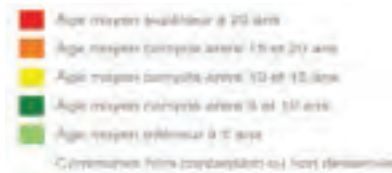
Répartition du linéaire par année de pose et par matériaux au 31/12/2016



 **Les infrastructures communales exploitées par GRDF sont globalement plutôt jeunes mais leur âge moyen est en croissance continue.** Les linéaires de plus de 30 ans et de plus de 45 ans poursuivent leur augmentation (respectivement 8,7 % et 14,4 % de la longueur totale, soit 382 et 133 kilomètres).

 **Une part des canalisations en acier est non protégée cathodiquement de façon active contre les phénomènes de corrosion en raison notamment de leurs conditions d'implantation.** Ce linéaire représente 2,5 % du linéaire en acier total fin 2016 (chiffre constant par rapport à l'exercice 2015) et se localise sur 19 communes.

Âge moyen des réseaux au 31/12/2016



2.1.2 Les ouvrages de raccordement



Le concessionnaire ne communique toujours pas d'inventaire technique des branchements individuels.



La fin du programme de recensement (dit « RIO2 ») de fiabilisation de l'inventaire in situ des branchements collectifs est annoncée pour 2017. Il conviendra alors d'appréhender avec précision les résultats finaux de ce recensement et les conséquences du déversement des résultats dans les bases techniques du concessionnaire.

Quoi qu'il en soit il est dénombré **5 918 branchements collectifs à fin 2016, soit +11%** par rapport à l'exercice précédent, dont une part est à priori la conséquence des premiers déversements des résultats du recensement « RIO 2 ».

2.1.3 Les équipements de réseaux constitutifs des biens concédés



Le concessionnaire s'oppose toujours à la transmission de l'intégralité du parc de robinet de réseau (incluant les vannes « non utiles » à l'exploitation). Il est ainsi toujours difficile pour le SDED d'appréhender les mouvements d'inventaires d'un exercice à l'autre, notamment dans le cadre du schéma de vannage.



Le concessionnaire refuse de rendre compte de certaines caractéristiques techniques comme le caractère accessible des robinets de réseau ou encore la situation (en antenne/maillé) des postes de détente.

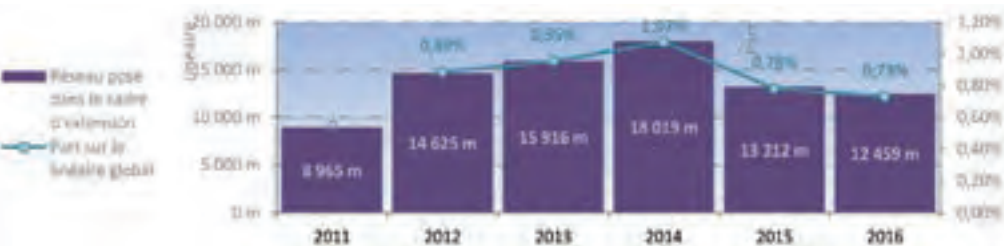
→ 2.2 LES ÉVOLUTIONS DES OUVRAGES CONCÉDÉS PAR NATURE DE TRAVAUX

Le concessionnaire a été interrogé sur les chantiers (mise en et hors service) qu'il a réalisés en 2016. En raison des délais d'enregistrement dans les inventaires, les travaux de mise en service ou hors service sur un exercice donné peuvent être constatés jusqu'à plusieurs mois après la réalisation effective des travaux. Il convient donc de distinguer les mouvements observés plus avant des mouvements décrits ci-après.

De façon générale, sur les **4 247,4 k€ de chantiers dont il est fait état au 31 décembre 2016, 65% ont concerné des chantiers de premier établissement**. Parmi ces chantiers de premier établissement, 29% d'entre eux concernent des lotissements et zones d'aménagement.


Plus précisément, sur l'exercice, **14 422 mètres de canalisations ont été posées** par le délégataire, dont 12 459 mètres dans le cadre d'extension et 1 963 mètres dans le cadre d'un chantier de renouvellement.

Les travaux d'extension réalisés sur le périmètre concédé




Près de **1 645 k€** ont été investis dans le cadre des chantiers d'extension, financés à hauteur de 30 % par des remises gratuites, et **811 k€** ont été investis dans le cadre des chantiers de renouvellement. L'analyse des chantiers conduit donc à observer un **coût unitaire** moyen de canalisations de distribution de **132 €/m dans le cadre du développement du réseau, et de 413 €/m dans le cadre de renouvellement**.

Ces développements de réseaux se sont accompagnés de la **mise en service de 532 branchements individuels** dans le cadre d'affaires individuelles pour un **coût unitaire de 1 404 €/u** et de **110 branchements individuels** dans le cadre d'affaires globales pour un coût unitaire de **2 578 €/u**.

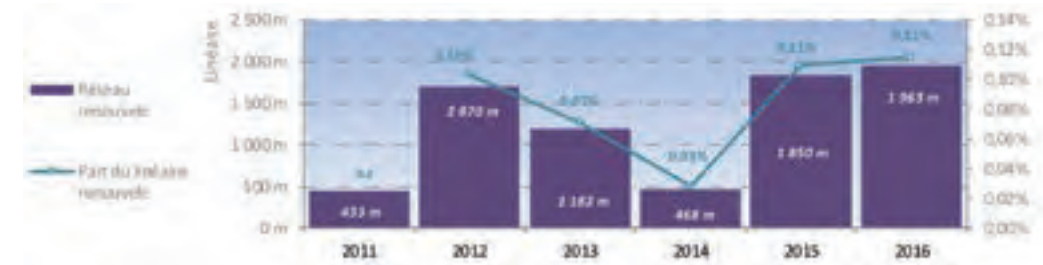
 Il reste impossible de mesurer et d'analyser la constitution des coûts des branchements posés dans le cadre des affaires globales, alors même que l'ampleur des coûts unitaires observés nécessiterait une analyse plus approfondie.

Enfin **126,2 k€** ont été investis pour la pose de **52 branchements collectifs** dans le cadre de chantier de développement, soit un coût unitaire moyen de **2 427 €/u**. Ces branchements ont été financés à hauteur de 24% par des remises gratuites.

L'activité de renouvellement des ouvrages de raccordement reste plus marginale puisque **59 branchements individuels** ont été posés dans ce cadre et **60 branchements collectifs**.


 Les travaux réalisés par le concessionnaire sur le périmètre concédé (extension et renouvellement) s'inscrivent à des niveaux qui restent insuffisants pour contenir l'âge moyen de l'infrastructure, infrastructure qui reste néanmoins relativement jeune.

Le renouvellement de l'infrastructure de distribution

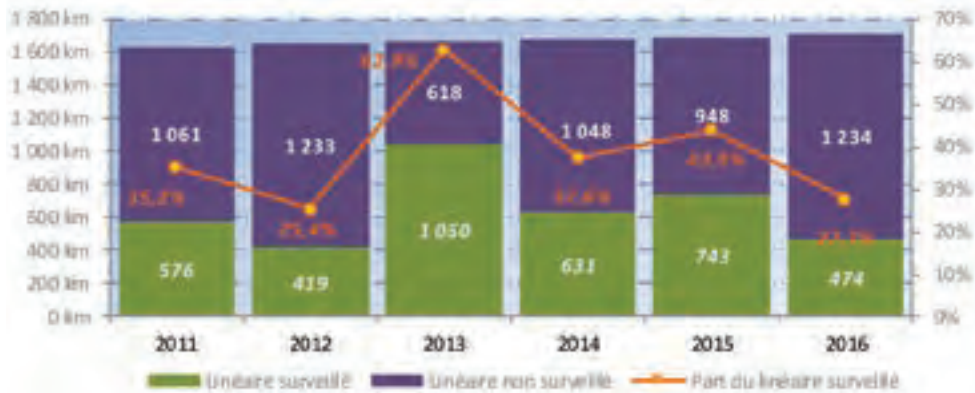


→ 2.3 LA SURVEILLANCE DES RÉSEAUX EN DOMAINE PUBLIC

L'infrastructure gaz a été l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000.

 En 2015, l'**activité de surveillance des réseaux** organisée par GRDF a été menée sur 41 des 62 communes desservies en gaz. Elle a concerné **474 kilomètres** de réseaux ; linéaire en baisse de 36 % par rapport à l'exercice 2015. **Cette activité de surveillance a entraîné la détection de 34 fuites** dont 23 sur la commune de Romans-sur-Isère. Rapporté au linéaire de réseau **surveillé le taux de fuites détectés pour 100 kilomètres de réseau est de 7,2**. Ce taux est en augmentation par rapport à celui constaté l'année précédente (1,9 fuites pour 100 kilomètres surveillés). **Il convient donc de maintenir le niveau de surveillance**.

Evolution de l'activité de surveillance des réseaux



Une activité de recherche systématique de fuites doit être observée, conformément à la réglementation en vigueur (RSDG n° 14), sur le moyen terme (4 ans), voire en deçà pour certaines typologies de réseaux (RSDG n° 13.2 et 14) comme les réseaux nouvellement mis en service ou les réseaux en acier non protégé cathodiquement de façon active.

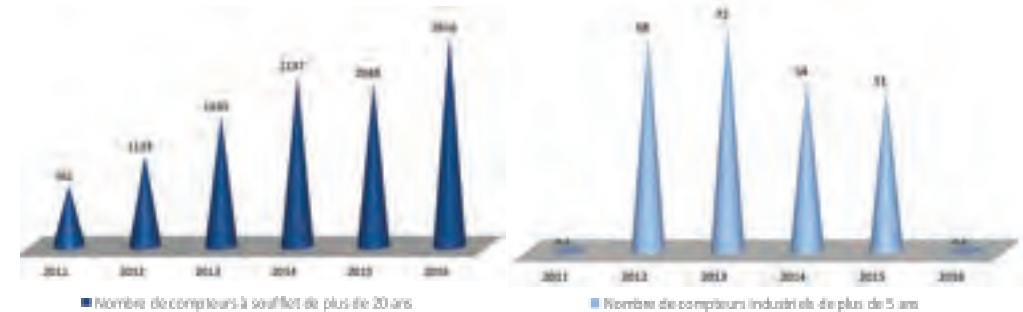


Si le concessionnaire remet aujourd'hui des états techniques des ouvrages concédés par identifiant d'ouvrages, **celui-ci ne remet toujours pas, pour certaines catégories d'ouvrages** (robinets et branchements collectifs notamment) **les actes de surveillance-maintenance réalisés au cours de l'exercice par identifiant d'ouvrages**. Le cas échéant, seul un contrôle global de l'activité de surveillance-maintenance des ouvrages concernés est rendu possible.



Entre l'exercice 2015 et l'exercice 2016, **le nombre de compteurs « domestiques » nécessitant d'être ré-étalonnés, a baissé de 11%**

Evolution des compteurs (domestiques et industriels) ayant dépassé leur durée de vie théorique



Le concessionnaire n'a pas été en mesure de rendre compte des dépenses effectives de maintenance curative et de maintenance préventive engagées sur l'exercice. Le SDED maintiendra une attention particulière sur cet aspect.

→ 2.4 LES INCIDENTS D'EXPLOITATION ET LES INTERRUPTIONS DE FOURNITURE ASSOCIÉES

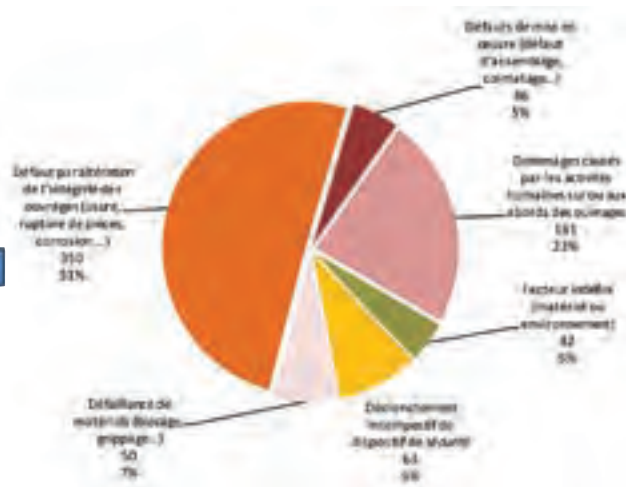


En 2016, **636 incidents ont affecté les ouvrages concédés en hausse de 1,6 %** par rapport à l'exercice 2015. En conséquence, rapporté au nombre d'utilisateurs desservis, le taux d'incidents (0,8 inc./100 usagers) est stable par rapport à celui observé au cours de l'exercice précédent.

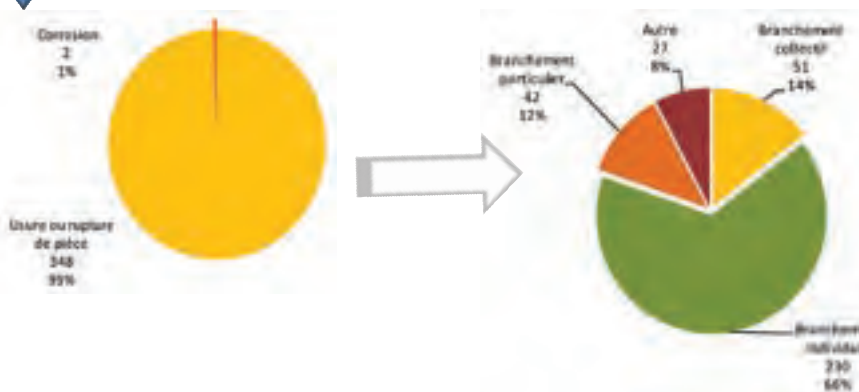
Concernant les causes d'incidents ayant affecté les ouvrages concédés, **les défauts par altération de l'intégrité des ouvrages demeurent la principale cause d'incident** à hauteur de 51%. Viennent ensuite les **dommages causés par les activités humaines** sur ou aux abords des ouvrages à hauteur de 23% et les **défaillances de matériels** (blocage, grippage,...) à hauteur de 10% également.

Les parties actives des branchements sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure de distribution. Les causes à l'origine de ces incidents suggèrent des besoins en renouvellement puisqu'elles résultent majoritairement de problématiques d'usures, de ruptures, de cassures, de blocages et grippages ; suggérant des phénomènes de vétusté des matériels ou une utilisation au-delà de leurs limites. Le fait que ces ouvrages soient le principal siège des incidents est de nature à motiver la nécessité de disposer d'un inventaire technique précis des branchements individuels.

Typologie des causes d'incidents survenus sur les ouvrages concédés à GRDF en 2016



Les incidents induits par l'altération de l'intégrité des ouvrages en 2016
Causes et sièges



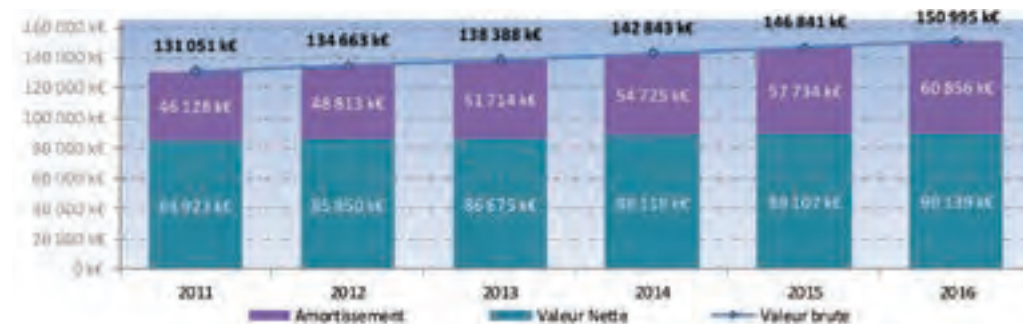
Enfin l'analyse des équipements en défaut met clairement en avant la fragilité des régulateurs de pression qui équipent les branchements et qui constituent 50% des équipements en défaut au titre de l'exercice 2016.

La survenue de ces incidents a eu pour conséquence d'interrompre la fourniture de gaz chez 2 780 usagers, chiffre en hausse de 32,5 % par rapport à 2015 (2 098 usagers coupés). 48 % de ces coupures sont intervenues suite à des dommages lors de travaux de tiers.

→ 3.1 LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET SES ORIGINES DE FINANCEMENT

Globalement, l'ensemble du patrimoine concédé est immobilisé pour une valeur de **152 131 k€** (en croissance de 2,8 % par rapport à 2015, soit + 4 154 k€), amortie à 40,3 %. La valeur d'actif global des concessions se décompose majoritairement en **réseaux (60 %)** et **ouvrages de raccordements (25 %)**.

Evolution du patrimoine concédé



Au terme de l'exercice 2015, **73,4 % du financement des ouvrages concédés a été réalisé sous forme de remises gratuites**. La grande majorité (**81 %**) est constituée des biens remis gratuitement au SDED aux termes des contrats de concession précédents (les ouvrages concédés financés par GRDF sur les contrats précédents), la part restante (19%) concerne les remises gratuites effectives valorisées par le concessionnaire sur les contrats en cours.



La publication du décret n°2016-495 du 21 avril 2016 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes sur les concessions « historiques » a également eu des conséquences sur les informations mises à disposition au SDED dans le cadre de ses prérogatives de contrôle sur l'ensemble de ses concessions.

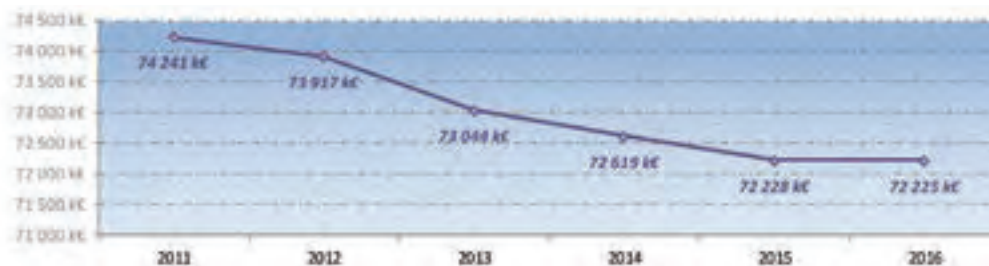
Ainsi, au-delà des informations comptables remises antérieurement, il a été remis au SDED un inventaire « économique », permettant de simuler le niveau de contribution du SDED à la péréquation tarifaire, sur la base des méthodes de calcul définies par la Commission de Régulation de l'Énergie au niveau national pour calculer l'ATRD. Pour ce faire il a été valorisé, sur le périmètre des concessions « historiques » et sur les DSP « Loi Sapin », des biens « non concédés » jugés nécessaires à l'exploitation du service et des biens concédés « non affectables » par GRDF à des contrats de concession, soit un montant total de **18 918 k€**. C'est sur la base de cet inventaire « économique » qu'ont été calculées les charges d'investissements présentées dans les comptes de régulation des concessions « historiques » mais également les DSP « Loi Sapin ».



Si ces éléments économiques permettent de disposer d'informations complémentaires à la fois sur les ouvrages concédés (distinction premier établissement / renouvellement...) et un premier niveau d'informations sur les ouvrages non concédés, ils ne doivent pas se substituer à la transmission des informations comptables, et notamment le compte 229 « Droits du concédant » et ses sous-comptes constitutifs. Ainsi il conviendra de continuer à maintenir une attention particulière sur l'accès à ces informations comptables au cours des prochains exercices.

Les **comptes "droits du concédant"**, ont atteint fin 2015 la valeur de **72 225 k€** pour le périmètre **historique** et **-833 k€** pour les communes attribuées suite aux procédures de **mise en concurrence**.

Evolution des comptes « droits du concédant » pour le régime historique depuis 2010



Toutefois, le SDED se trouve dans l'impossibilité d'appréhender les notes de calculs ayant permis la constitution des charges d'exploitation présentées par le concessionnaire dans ses différents éléments de « compte d'exploitation ». Ce refus est de nature à empêcher toute appréciation précise des chiffres présentés et des méthodes mises en place par le concessionnaire. Un contrôle spécifique sur ce sujet sera réalisé en 2018.

→ 3.2 LA COHÉRENCE DES ÉTATS D'INVENTAIRES

Les biens nécessaires à la réalisation du service délégué font l'objet d'un inventaire technique et comptable tenus à jour par le délégataire.



S'agissant des canalisations de distribution, les divergences d'inventaire affichent une **amélioration en valeur à l'échelle globale** (- 3 359 mètres d'écart) et une **détérioration à l'échelle communale** (+ 5 921 mètres d'écart). En proportion des linéaires inventoriés, les taux de cohérence des inventaires tendent à diminuer à l'échelle communale (passant de 98,63% à 98,3%) et à augmenter à l'échelle globale (passant de 99,77% à 99,97%). **Rappelons que, globalement, les enjeux associés aux écarts d'inventaire, se situent autour de la gestion potentiellement imprécise des actifs concernés par ces écarts.**

Cohérence d'inventaire : canalisations de distribution



S'agissant des ouvrages de raccordement :

- Rappelons l'**incomparabilité des états d'inventaire vis-à-vis des branchements individuels** (en l'absence d'un inventaire technique) ;
- Signalons que les branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble présentent des écarts d'inventaire très significatifs, qui se traduisent par des sur-immobilisations comptables importantes.

Le traitement de ces écarts devrait intervenir, selon GRDF, à l'horizon 2018-2019, lorsque l'inventaire *in situ* évoqué sera finalisé. **L'enjeu pour le SDED se situe essentiellement sur la méthode de rapprochement entre les deux inventaires qui sera décidée par GRDF et son impact au niveau des valeurs d'actifs et des origines de financement.**

Compte tenu des enjeux financiers associés et eu égard aux correctifs nécessaires, il est essentiel que le SDED puisse être informé sur cette méthode préalablement à son application sur les inventaires, voire associé à l'élaboration de celle-ci.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

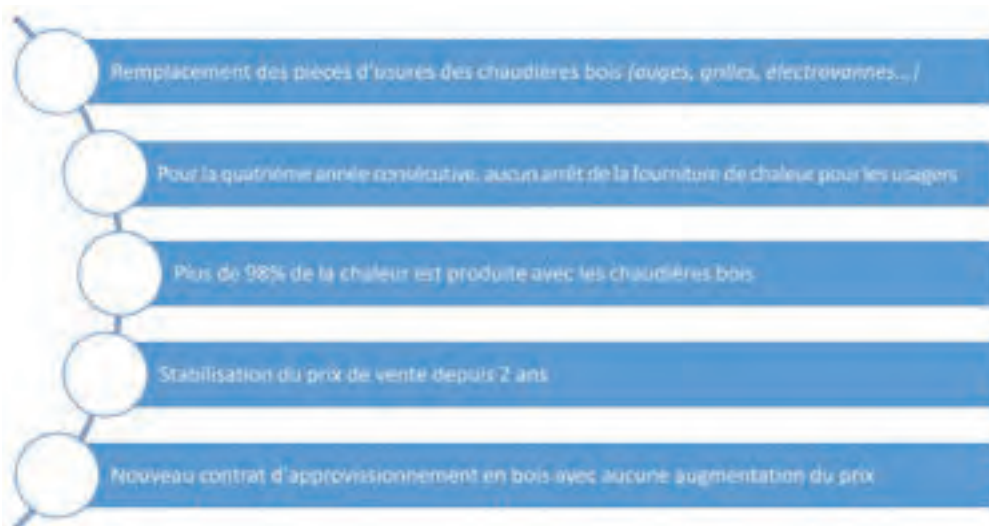
C - LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE VASSIEUX EN VERCORS

Le service public de distribution de chaleur de Vassieux en Vercors fait l'objet d'un suivi continu par les services SDED depuis plus de 6 ans. Chaque année un tableau de bord énergétique est réalisé pour suivre les indicateurs et s'assurer du bon fonctionnement.

Chiffres clefs



Faits marquants en 2017



Evolution du réseau de chaleur en 2017

Abonnés

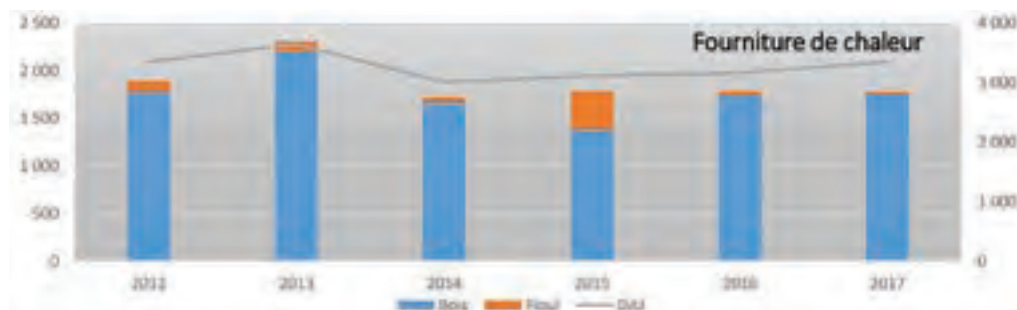
> Depuis la mise en service du réseau de chaleur le nombre d'usagers est constant. Pour l'heure aucune nouvelle demande de raccordement n'a pu aboutir.

Modalités de facturation

> Depuis la mise en place de la mensualisation (janvier 2017) plus de 40% des usagers y ont adhéré.

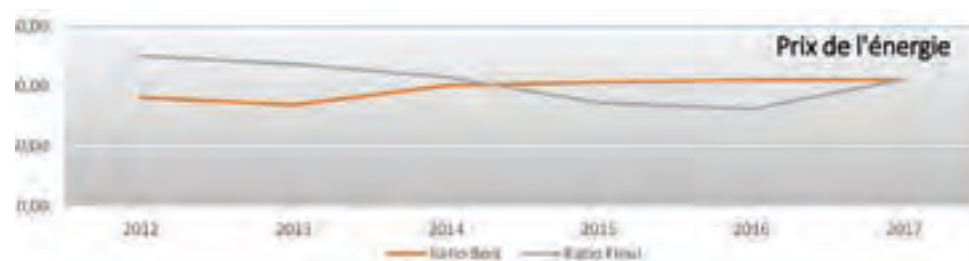
Fourniture de chaleur

> Depuis 2 ans, le taux de couverture bois dépasse les 98%, cet indicateur met en exergue le très bon fonctionnement et suivi des chaudières bois.



Compétitivité de la chaleur

> En 2017 le prix moyen de la chaleur pour l'utilisateur est calculé à 105 € TTC/MWh (prix stable depuis 2 ans). Ce montant comprend le prix de l'énergie consommée « R1 » (57%) et de l'abonnement « R2 » (43%). Le prix de la solution de référence (prix moyen du fioul obtenu par SDED pour des livraisons en 10 000 litres, corrigé du rendement) est très légèrement supérieur pour la première année depuis 2 ans (106 € TTC/MWh).



LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Cette année est marquée par l'augmentation du prix du fioul, les gains pour les usagers par rapport à l'énergie de référence, ont donc légèrement augmenté. Ils s'élèvent au global depuis la mise en service du réseau à 83 900 € TTC. Au-delà du gain financier, les usagers bénéficient de tous les avantages d'un service public. Ils n'ont notamment pas à acquérir et à entretenir une chaudière fioul ni à gérer les livraisons ou éventuelles interventions de dépannage.



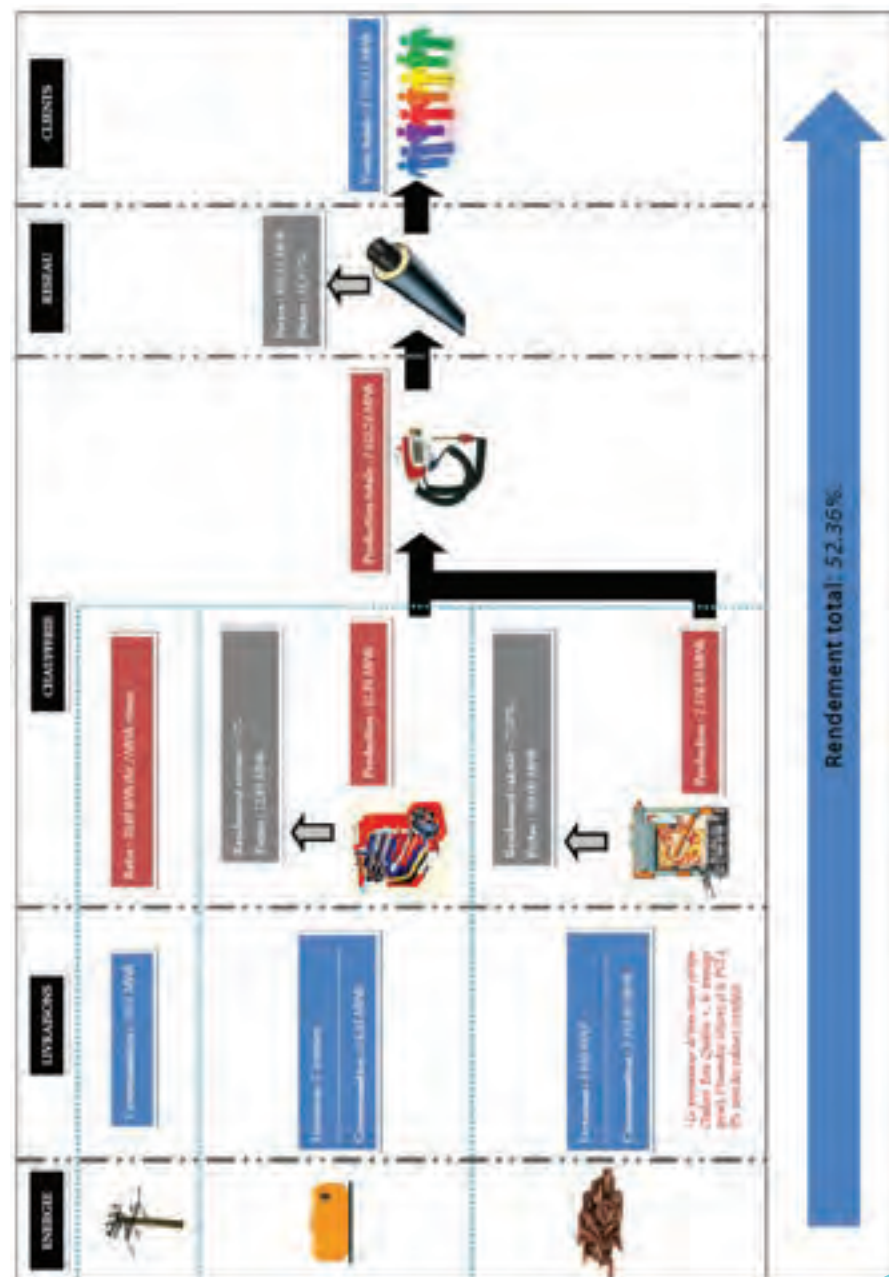
RAPPEL

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale confère un caractère obligatoire à la présentation en séance puis à la transmission de ce document aux communes en vue de la communication de celui-ci au conseil municipal.

En effet, l'article 40 de la loi, devenu article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales précise : «Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale». Une présentation «powerpoint» est disponible sur l'espace extranet du site internet. Elle peut servir de support à une présentation en Conseil Municipal. www.sded.org

SYNTHÈSE



La position du SDED sur les compteurs LINKY

Propriétaire des réseaux électriques, garant du service public de l'électricité et acteur de la transition énergétique dans la Drôme, le SDED a souhaité porter à la connaissance des élus du territoire et des consommateurs des informations objectives relatives au déploiement du compteur communicant Linky.

Face à ce déploiement par Enedis, parfois contestée et pourtant obligatoire, voici quelques réponses :

Rappelons qu'en France, les communes sont propriétaires des réseaux électriques basse et moyenne tension. Dans la Drôme les communes ont transféré cette compétence au SDED, Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme.

Le SDED, autorité organisatrice, s'est substitué aux communes pour tous les actes relatifs à l'organisation de la distribution publique d'électricité, et notamment pour le suivi et le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession avec ENEDIS exploitant du réseau. Les nouveaux compteurs communicant « Linky », comme les précédents, appartiendront à l'autorité organisatrice, cette propriété s'apparentant toutefois à une « nue-propriété » puisqu'en pratique, c'est le concessionnaire ENEDIS qui exploite les équipements à ses risques et périls (comme tout délégué de service public).

Le déploiement du compteur Linky, relève donc de la responsabilité exclusive d'ENEDIS. Il s'impose aux usagers. Il a été décidé par l'État au travers de plusieurs lois successives intégrées dans le Code de l'énergie prises en application de la directive européenne du 13 juillet 2009. Le déploiement par ENEDIS des compteurs Linky a également fait l'objet d'un décret, de plusieurs arrêtés et de plusieurs décisions de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), qui ont décidé de ce déploiement progressif entre 2015 et 2021.

Sur la question du risque d'exposition aux ondes, le SDED n'a pas de compétence en matière sanitaire. Il note cependant qu'une première réponse se trouve dans la décision du Conseil d'État du 20 mars 2013 qui indique que les rayonnements électromagnétiques émis par les dispositifs de comptage et les câbles n'excèdent ni les seuils fixés par les dispositions de la législation européenne et française, ni ceux admis par l'Organisation Mondiale de la Santé.

D'autre part, le Centre de recherche et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (CRIIREM) a mené une expertise à ce sujet. Il indique qu'il n'y a pas de risque sanitaire aigu ni de risque d'effets physiopathologiques à craindre en lien avec l'exposition aux rayonnements extrêmement et très basses fréquences (ELF-VLF), radiofréquences (RF) et hyperfréquences (HF).



Sur ce point, l'Etat a missionné l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) en vue d'un éclairage complémentaire. Le rapport de cette structure de 2016, actualisé en juin 2017, confirme que « compte tenu des faibles niveaux d'exposition (très inférieurs aux valeurs limites réglementaires) retrouvés lors des différentes campagnes de mesures, aucun effet sanitaire à court terme n'est attendu »

Sur la question de la sécurité des données personnelles de l'utilisateur celle-ci est suivie par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui rappelle que les données de consommations appartiennent à l'utilisateur. Elles ne peuvent être utilisées sans son accord.

Sur le risque particulier d'incendie qui est parfois évoqué, il est à noter qu'il est indépendant du type de compteurs posés. En effet, sur toute installation électrique neuve, un câble mal serré peut s'échauffer et déclencher un risque incendie.

Aussi, le SDED, dans son rôle, contrôlera spécifiquement ENEDIS concernant la qualité du geste technique « de serrage mécanique », garant de la sécurité, effectué par les entreprises sous-traitantes du concessionnaire.

En cas de difficulté de ce type, le SDED saisira la Commission Médiation qui sera très attentive au bon traitement des difficultés rencontrées par les communes et par les usagers.

En effet, parce que c'est de sa compétence, le SDED restera très attentif aux dysfonctionnements et préjudices causés aux usagers lors du changement de compteur : appareils électroniques endommagés, impact sur des lampes tactiles, coupures de courant impactant les appareils de congélation, dysfonctionnement des chauffe-eaux et même perturbation de la domotique. Enfin, dans le cadre de sa CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) le SDED est en lien régulier avec les associations de consommateurs qui la composent.

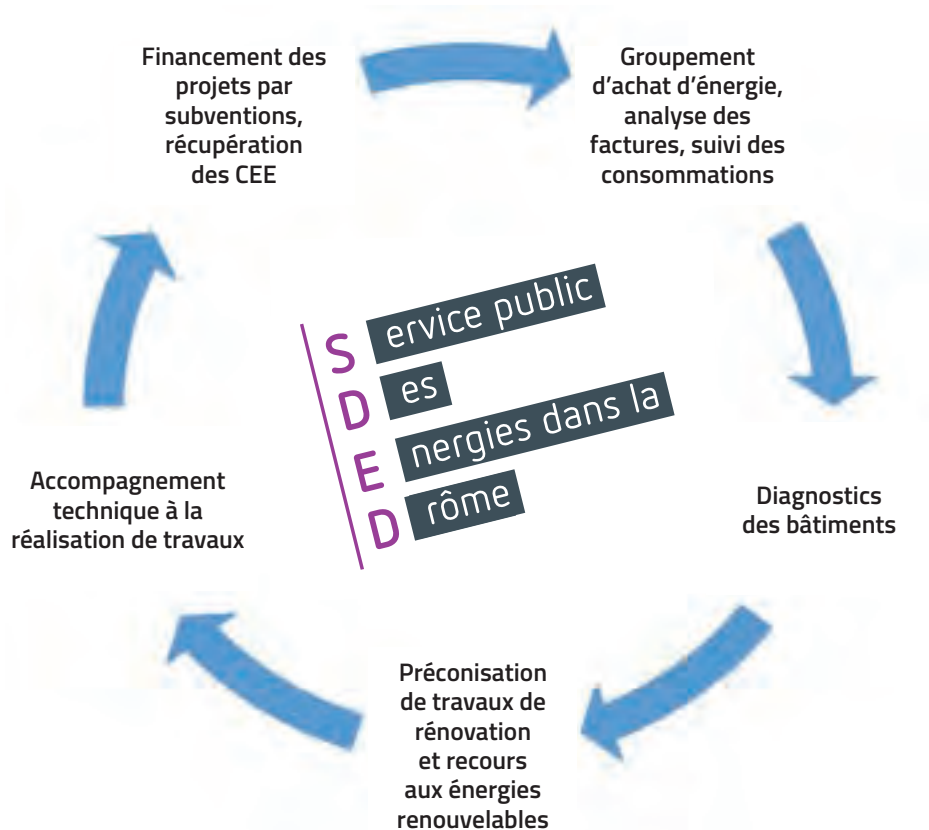


ECONOMIES D'ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Face à l'augmentation incessante des prix de l'énergie et à la législation sur la Transition énergétique, les collectivités ressentent clairement le besoin de maîtriser la facture énergétique et de rendre plus efficaces les bâtiments et leurs systèmes.

L'approche de Territoire d'énergie SDED consiste à apporter aux communes les ressources utiles à traiter les questions énergétiques liées à leur patrimoine bâti.

Cette activité repose sur la connaissance préalable des consommations, le diagnostic des installations, l'action sur le patrimoine et l'évaluation des résultats.



1. Comprendre ses dépenses énergétiques

En premier lieu, il est important de donner à comprendre aux élus et aux personnels comment se décompose la facture d'énergie du patrimoine public, et comment elle évolue.

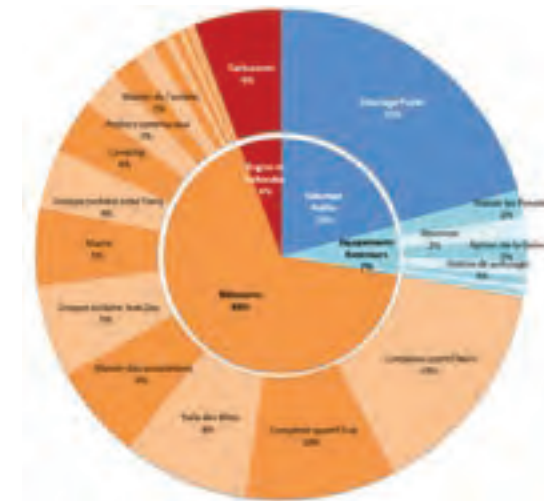
Pour cela Territoire d'énergie SDED réalise et présente chaque année aux collectivités intéressées leur Bilan de Consommations d'Énergie.

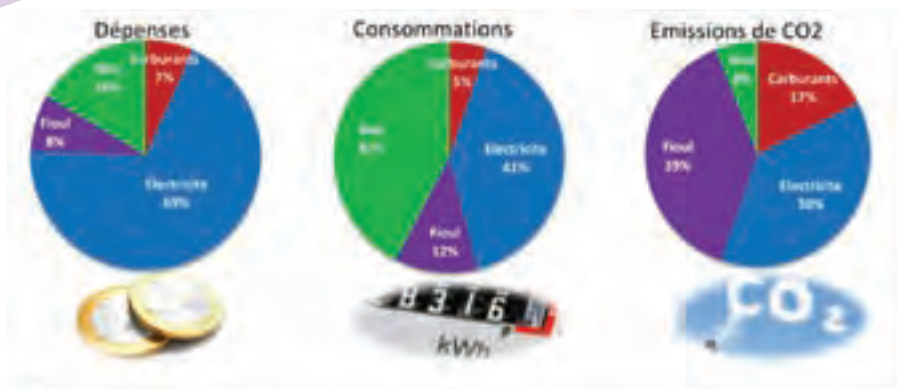
Il consiste à analyser les détails de la facture énergétique et à bien exposer l'évolution sur les dernières années. Un rapport illustré est mis à jour et présenté sur place annuellement. La commune peut ainsi situer son budget consacré à l'énergie, comprendre sa répartition entre les équipements (bâtiments, éclairage, stations de pompage...), et apprécier les priorités d'amélioration. Ce suivi permet également de visualiser la réalité des économies obtenues à la suite des améliorations effectuées.

Le bilan expose :

- > Le répertoire complet des points de livraison d'énergie.
- > Les chiffres clefs : budget énergétique, évolution des dépenses, niveau de performance général.
- > Les priorités d'économies financières à cibler.
- > La répartition des dépenses et des consommations par type d'énergie, et par type de bâtiment.
- > Une fiche de visite d'un bâtiment, assortie de recommandations d'amélioration.

Exemple de répartition des dépenses énergétiques pour une commune de 4 000 habitants





Part occupée par les différentes énergies en termes de dépenses, de consommations et d'effet de serre

Gisements d'économies

Patrimoine	Niveau de priorité
Camping municipal	★★★★★
Mairie-salle des fêtes	★★★
Ecole	★★★
Eclairage public	★★



Un exemple de résumé des priorités

En 2017, le tableau de bord énergétique a été présenté à 83 communes. Il apparaît qu'entre 2015 et 2016, la consommation totale de ces 83 communes a diminué de 8%, pour une dépense en baisse de 3%. Il s'agit d'une moyenne, et les résultats sont toutefois plus nuancés d'une commune à l'autre.

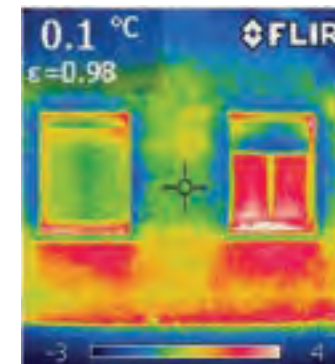
80 000 factures analysées

Les communes drômoises sont de plus en plus nombreuses à vouloir bénéficier d'un suivi énergétique. Depuis son commencement, ce travail a demandé l'enregistrement de plus de **80 000 factures** dans la base de données. Environ **4 800 points de livraison** sont répertoriés (compteurs, citernes...). Un important travail de développement a été mené pour créer un outil convivial, baptisé « Enerclik ». Enerclik est une plateforme permettant la saisie rapide de factures et leur exportation sous forme de tableaux synthétiques. Des améliorations sont apportées chaque année afin de rendre son utilisation plus efficace et de faire évoluer le contenu des Tableaux de Bord.

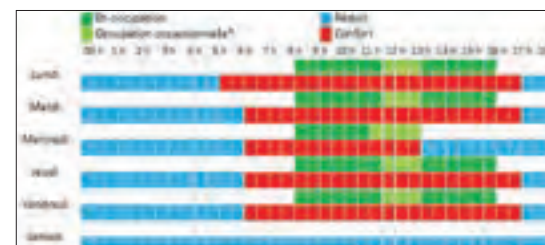
2. 2. L'appui technique de Territoire d'Énergie SDED

A la demande d'une commune, Energie SDED peut réaliser un diagnostic plus approfondi d'un bâtiment afin d'évaluer financièrement les différents choix possibles pour améliorer son confort et ses performances.

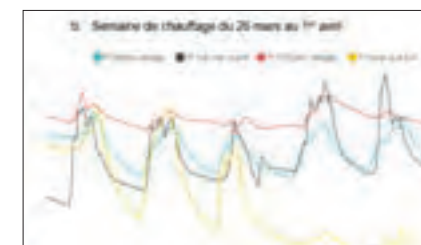
En 2017, Territoire d'énergie SDED a été notamment appelé à travailler sur un groupe scolaire, une cantine, une salle des fêtes et une gendarmerie.



La programmation horaire d'une école



Un enregistrement de températures dans plusieurs pièces



Pour les **projets neufs**, des conseils sont également apportés aux communes, afin de porter un regard critique et constructif sur les choix proposés par un maître d'œuvre et de bien évaluer leurs impacts à moyen terme. Il est important de préciser que Territoire d'énergie SDED joue un rôle de conseil et d'aide à la décision auprès de la commune, et non celui d'un maître d'œuvre.



3. Le soutien financier de Territoire d'Énergie SDED aux actions de maîtrise de l'énergie

L'année 2017 a été marquée par une volonté affirmée de permettre aux communes drômoises de passer à l'action en faveur des travaux d'économies d'énergie sur leurs bâtiments.

C'est ainsi que le SDED renforce son dispositif d'aides financières aux travaux respectant les Certificats d'Économies d'Énergie.

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) soumet les entreprises fournisseurs d'énergie à des obligations de résultat d'économies d'énergie, à travers des incitations auprès de leurs clients-consommateurs. Le volume de certificats à atteindre est fixé par période de trois ans, sous peine d'application d'une pénalité financière. Les économies d'énergie sont comptabilisées en MWh cumulés actualisés sur la période de vie de l'équipement (MWh cumac).

Le rôle du SDED consiste à :

- > prendre en charge les dossiers que lui transmettent les collectivités,
- > les déposer auprès des services de l'Etat,
- > vendre les titres au plus offrant,
- > restituer les recettes de cette opération aux collectivités ayant participé au regroupement.

👉 Une démarche éprouvée : la prime CEE garantie

Depuis plusieurs années le SDED garantit un retour financier minimum, sur la base d'un prix du MWh fixé annuellement par le Bureau syndical. Ceci protège la collectivité de l'éventualité d'une baisse importante du cours des CEE.



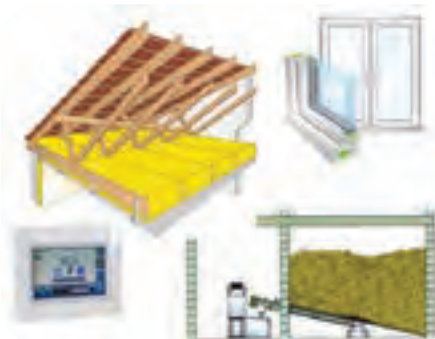
La prime aux CEE est ouverte à toute collectivité intéressée, gratuitement, et représente un petit bonus financier de l'ordre de 5 % à 15 % de l'investissement, reçu en différé.

En 2017, 77 400 € ont été ainsi redistribués sur 26 communes pour leurs opérations d'économies d'énergies (isolation des toits, des murs, remplacement des menuiseries, des chaudières...).

👉 Aujourd'hui le SDED va plus loin avec une aide financière directe aux communes pour leurs travaux d'économie d'énergie

Suite à son adoption par le Comité Syndical du 9 juin 2017, le SDED propose un dispositif d'aides financières directes.

C'est en amont de la réalisation des travaux que la demande de la commune est examinée, à la lumière de leur éligibilité aux critères techniques des CEE.



Si ces critères sont vérifiés, le coût de fourniture et de pose des équipements éligibles aux CEE est aidé selon le principe suivant :

- > 50 % d'une dépense éligible inférieure ou égale à 20 000 € HT,
- > 20 % de la part supplémentaire de dépense éligible comprise entre 20 000 € HT et 50 000 € HT.

L'aide porte exclusivement sur les bâtiments publics communaux (résidentiels et tertiaires) et se limite à :

$$50 \% \times 20\,000 \text{ €} + 20 \% \times (50\,000 \text{ €} - 20\,000 \text{ €}) = \mathbf{16\,000 \text{ € par an}}$$

(au-delà de cette limite, la traditionnelle prime aux CEE peut encore fonctionner).

Pour bénéficier de ce dispositif, il est demandé aux communes une adhésion au service de Conseil en Énergie. Au moyen d'un repérage sur place, ce service permet à la commune d'être guidée sur les choix possibles en matière de régulation du chauffage, de changement d'énergie, d'isolation...



L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab pour les communes rurales (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab pour les communes en régime urbain.

Fin 2017, une vingtaine de communes a bénéficié de cette nouvelle aide pour différents types d'opérations :

- > remplacement des menuiseries extérieures,
- > ventilation mécanique contrôlée,
- > isolation des toitures,
- > mise en place d'un système de régulation
- > doublage isolant des murs,
- > installation d'une chaudière à granulés
- > remplacement d'une chaudière vétuste,

Depuis le début de l'année 2018, deux fois plus de demandes sont en cours de traitement.

Les Certificats d'Économies d'Énergie permettent aussi de financer une partie des coûts de personnel engagés par Territoire d'énergie Drôme !

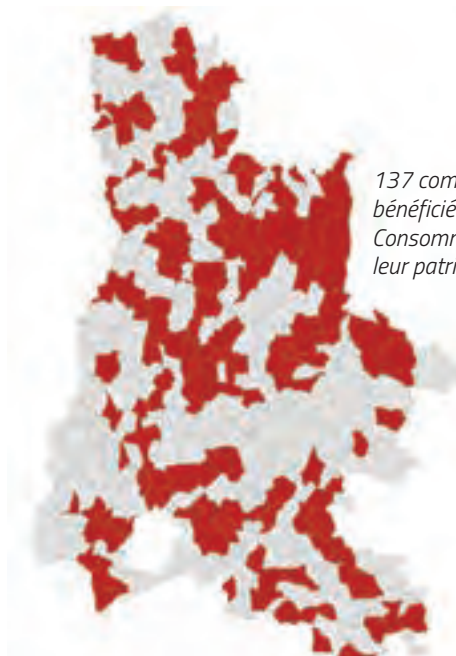
Sous l'égide des Syndicats d'énergies d'Auvergne Rhône-Alpes, et avec le soutien technique de l'agence régionale Auvergne Rhône-Alpes Énergie Environnement, Territoire d'énergie SDED a concouru en mai 2012 à un appel à projets national lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Cet appel à projets portait sur la mise en œuvre de programmes d'information en faveur de la maîtrise de la demande énergétique.

Le programme, baptisé « Suivi de consommation et conseil énergétique aux collectivités de Rhône-Alpes » a été retenu. Il consiste à se voir attribuer par l'État des certificats d'économies d'énergie en contrepartie des moyens financiers mobilisés par Territoire d'énergie SDED (et par les autres syndicats participants), à raison de 1 MWh cumac pour 15 € engagés.

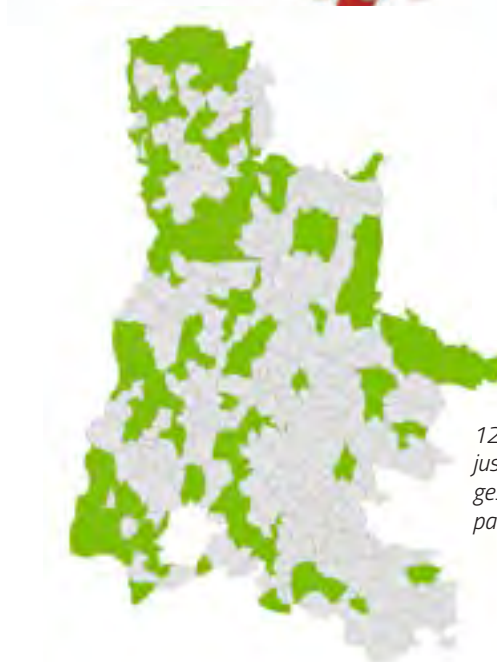
En somme, ce programme revient à valoriser financièrement les activités de conseil énergétique de Territoire d'énergie SDED (notamment les suivis énergétiques et les diagnostics), puisque la vente ultérieure des certificats ainsi obtenus permet de couvrir environ 20 à 25% des coûts engagés.



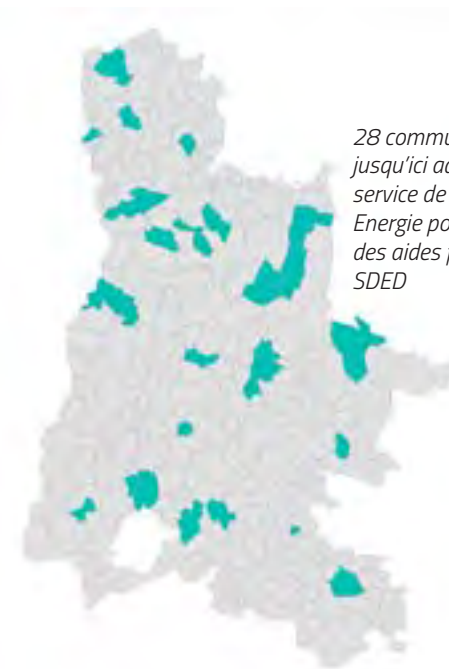
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE



137 communes ont jusqu'ici bénéficié d'un Bilan des Consommations d'Énergie de leur patrimoine



126 communes ont jusqu'ici accordé la gestion de leurs CEE par le SDED



28 communes ont jusqu'ici adhéré au service de Conseil en Énergie pour bénéficier des aides financières du SDED

UNE IDÉE LUMINEUSE

Depuis 2013, le SDED propose aux communes de la Drôme de transférer leur compétence Eclairage Public, l'objectif est de permettre aux collectivités de réduire leur consommation d'énergie en proposant d'éclairer mieux et plus juste.

Dans cette compétence, le SDED prend à sa charge la globalité de la gestion de l'éclairage public (Fonctionnement et investissement) sans devenir propriétaire des installations. Il s'agit d'une mise à disposition du parc, les investissements réalisés par Energie SDED entrent dans cette mise à disposition.

La réalisation des investissements est décidée avec la commune qui garde intégralement le choix esthétique du matériel installé. Chaque commune est unique. Le SDED respecte l'identité de chacune d'entre elles en personnalisant les actions.

Le SDED devient exploitant du réseau à la place de la collectivité – A ce titre, le syndicat a l'obligation d'instruire les DT (Déclaration de travaux) et les DICT (Déclaration d'intention de Commencer des Travaux) sur le guichet unique national Inesis, Réseaux et Canalisations, construire sans détruire, regroupant l'ensemble des exploitants de réseaux.

Nous mettons à disposition des communes un SIG (Système d'Information Géographique) full web qui leur permet de connaître dans les détails leur parc d'éclairage public.

La gestion de la maintenance et des dépannages est réalisée via une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur), full web, qui permet aux collectivités de déclarer les disfonctionnements sur l'éclairage public par déclaration sur ce système de gestion.

L'information arrive directement au service éclairage public qui prend en compte la demande d'intervention, l'analyse et donne l'ordre à l'entreprise d'intervenir. Selon l'urgence de la situation, la durée de l'intervention va de 4 heures à maximum 72 heures.

Très pratique pour les Maires, à tout moment il est possible d'interroger la GMAO pour savoir où en est sa demande d'intervention pour répondre aux questions des administrés, on le sait très concernés par l'éclairage...

Le service EP a réalisé en 2017 :

162 opérations d'investissements pour un montant de 1 804 000 € HT

463 opérations de maintenance pour un montant de 1 190 000 € HT

Aujourd'hui le service éclairage public gère 23 735 points lumineux.

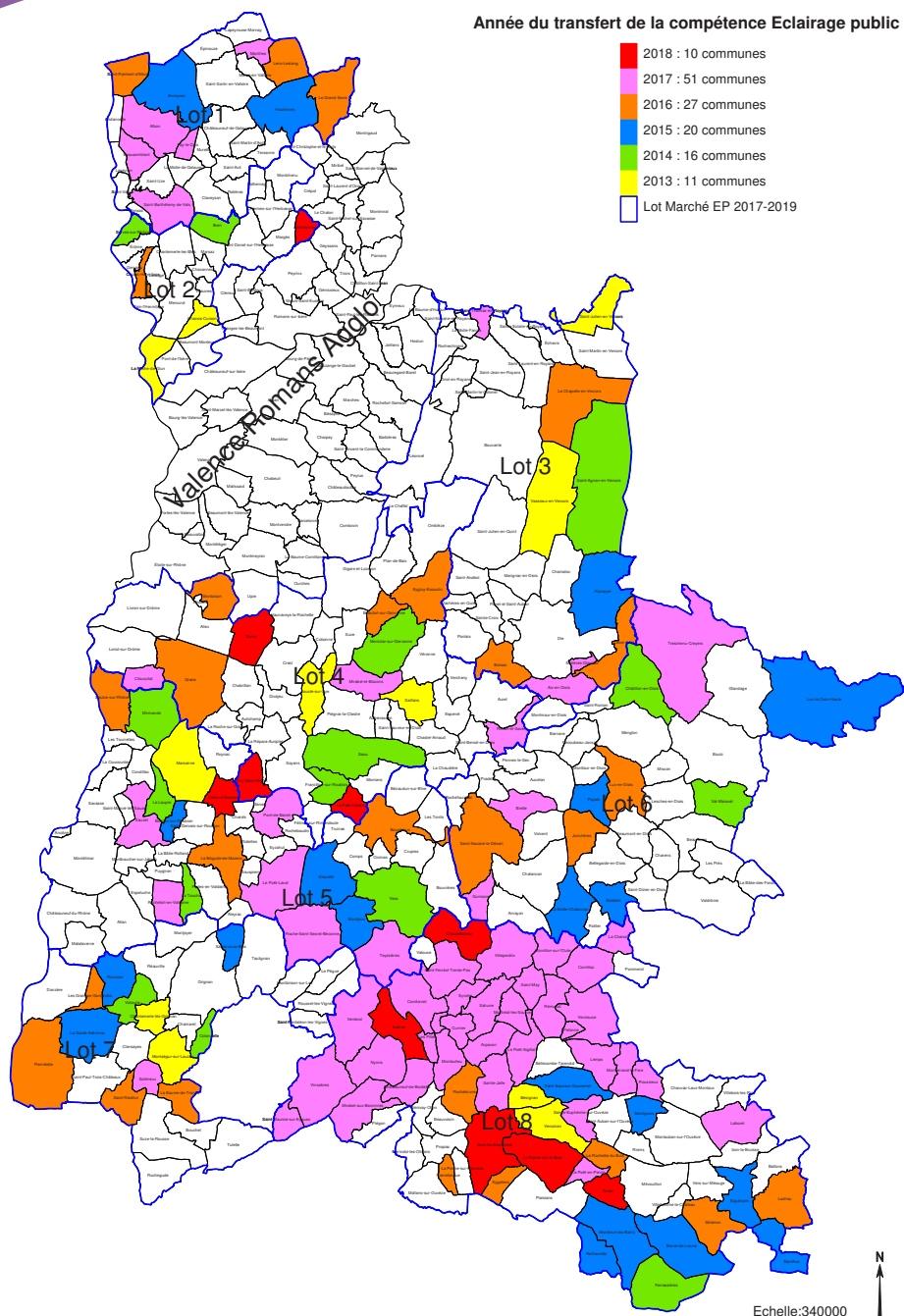
La montée en puissance de ce service continue notamment avec l'arrivée massive de communes des Baronnies provençales en 2017 :

Année de la CEP	Nombre de Commune	Nombre de foyers lumineux
2013	11	2 872
2014	15	1 654
2015	21	3 468
2016	26	8 789
2017	51	6 952
Total général	124	23 735

Une nouvelle plaquette de présentation du service a été éditée en 2017.

Elle est disponible au SDED sur demande et téléchargeable sur le site Internet www.sded.org





PREMIER SEMESTRE 2017

BUREAU SYNDICAL DU 22 JANVIER 2017 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés. Accord-cadre alloti en 2 lots. Autorisation de signature par le coordonnateur des accords-cadres et des marchés subséquents – Convention de redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers – Marché public de travaux de réseaux secs. AOO marchés à bons de commande pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017. Reconduction(s) possible(s) 2017-2020. Avenant n° 1 pour les lots 6 et 10. Modification de l'article 7 de l'acte d'engagement. Groupement EIFFAGE ENERGIES / SBTP – Marché public de travaux de réseaux secs. AOO marchés à bons de commande pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2016. Avenant de transfert pour le lot 9 SPIE Sud Est / SOBECA devient SPIE CityNetworks / SOBECA. Paiement après le 1er janvier 2017 pour solde des chantiers en cours – Marché public de travaux de réseaux secs. AOO marchés à bons de commande pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2016. Avenant de transfert pour le lot 12 SAS SOBECA / SPIE Sud-Est devient SAS SOBECA / SPIE CityNetworks. Paiement après le 1er janvier 2017 pour solde des chantiers en cours – Marché public de travaux de réseaux secs. AOO marchés à bons de commande pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017. Reconduction(s) possible(s) 2017-2020. Avenant n° 1 pour le lot 8 SPIE Sud-Est / SOBECA devient SPIE CityNetworks / SOBECA – Marché public de travaux de réseaux secs. AOO marchés à bons de commandes pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017. Reconduction(s) possible(s) 2017-2020. Avenant n° 1 pour le lot 11 SAS SOBECA / SPIE Sud-Est devient SAS SOBECA / SPIE CityNetworks – Fonds de concours pour la commune de CHATUZANGE LE GOUBET – Suppression de la Régie d'avances du SDED – Pouvoir à Me Jean-François ROBERT, Notaire, pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière afférentes aux conventions de servitudes de passage liées au développement des réseaux électriques – Offre de fourniture d'informations préalables sur les infrastructures de la boucle locale d'Orange à destination des collectivités locales – Valorisation des certificats d'économies d'énergie avec les collectivités drômoises pour l'année 2017 – Demande de subvention dans le cadre du projet TEPCV du futur SCoT Sud Drôme Ardèche.

BUREAU SYNDICAL DU 24 MARS 2017 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes au SDED – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux basse tension pour la vidéosurveillance de la ville de PIERRELATTE au SDED – Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité.

Avenants lots 1 et 2 pour intégrer le marché de capacité – Cotisations et subventions aux associations pour l'année 2017 – Mandat spécial : remboursement des frais engagés par deux élus à l'occasion des participations aux réunions de la FNCCR à Paris du 18 octobre 2016 et du 28 février au 1^{er} mars 2017.

COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2017 :

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires et disponible sur le www.sded.org.

BUREAU SYNDICAL DU 14 AVRIL 2017 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes au SDED pour les communes d'ETOILE, EYMEUX, PEYRUS, SAINT-PAUL LES ROMANS et VALENCE – Accords-cadres mono attributaire à bons de commande alloti en 8 lots géographiques pour la maintenance, l'entretien et l'intervention d'urgence sur l'éclairage public des communes drômoises. Autorisation à accorder à M. le Président pour signer les accords-cadres – Accords-cadres mono attributaire à bons de commande alloti en 8 lots géographiques pour les travaux d'éclairage public et numérisation du patrimoine des communes drômoises. Autorisation à accorder à M. le Président pour signer les accords-cadres.

BUREAU SYNDICAL DU 12 MAI 2017 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes au SDED pour la commune de CHARPEY – Contrôle des concessions des distributions publiques d'électricité et de gaz. Convention de groupement de commandes entre les SDE d'Auvergne Rhône-Alpes – Partenariat Festival SAOU CHANTE MOZART Edition 2017.

COMITE SYNDICAL DU 9 JUIN 2017 :

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires et disponible sur le www.sded.org.

DEUXIEME SEMESTRE 2017

BUREAU SYNDICAL DU 7 JUILLET 2017 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Convention de partenariat avec le Parc Naturel régional des Baronnies Provençales et le SyME 05 – Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans le cadre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) – Convention de mise à disposition d'un système de télérelève des consommations à NYONS – Remboursement des frais engagés par un apprenti dans le cadre de son contrat d'apprentissage – Mandat spécial : remboursement des frais engagés par un élu à l'occasion d'une formation effectuée à Paris du 4 au 8 mars 2017 – Marché public de travaux de réseaux secs. AOO marchés à bons de commande pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017. Reconduction(s) possible(s) 2017-2020. Avenant n° 1 pour les lots 1 et 5.

BUREAU SYNDICAL DU 6 OCTOBRE 2017 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes au SDED pour les communes de Châteauneuf sur Isère, Romans et Valence – Convention de mandat entre le SDED et la commune de Gervans pour les travaux d'électrification rurale. Dossier n° 263800017AER – Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner – Convention d'affectation du personnel pour les archives entre le SDED et le Centre de gestion de la Drôme 2018-2020 – Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation des missions de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS). Adhésion du SDED – Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés. Accord-cadre pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et de services associés alimentant les Points de Livraison (PDL) d'une puissance inférieure ou égale à 36Kva (C5) des membres du groupement – Convention de partenariat entre le SDED et le Département de la Drôme pour le déploiement de bornes de recharge électrique sur le territoire drômois. Sollicitation d'une participation financière auprès du Département de la Drôme – Partenariat Salon Tech et Bio Edition 2017 – Association ADIL-Information Energie : convention de partenariat 2017-2019 – Convention de partenariat entre le SDED et l'Association des Maires de la Drôme – Marché public de travaux de réseaux secs. AOO marchés à bons de commande pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017. Reconduction(s) possible(s) 2017-2020. Avenant n° 2 pour les lots 1 et 5. Annule et remplace l'avenant n° 1 – Fonds de concours pour la commune de Montboucher sur Jabron

COMITE SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2017 :

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires et disponible sur le www.sded.org.



A series of horizontal dotted lines for taking notes, spanning the width of the page.

Standard

Tél. : 04 75 82 65 50 / contact@sded.org

Pour toute difficulté rencontrée sur le réseau ELEC et GAZ

Ligne directe : Tél. : 04 75 82 76 17

Les dossiers de travaux en direct

Tél. : 04 75 82 65 54 / suivi-dossiers@sded.org

Transition énergétique

Tél. : 04 75 82 76 16 / efficaciteenergetique@sded.org

Service Urbanisme

Tél. : 04 75 82 65 56 / urbanisme@sded.org

Gestion éclairage public

Tél. : 04 75 82 65 52 / gestion-ep@sded.org

Comptabilité

Tél. : 04 75 82 65 58 / comptabilite@sded.org

Réseau eborn

Tél. : 0970 830 213 / www.eborn.fr

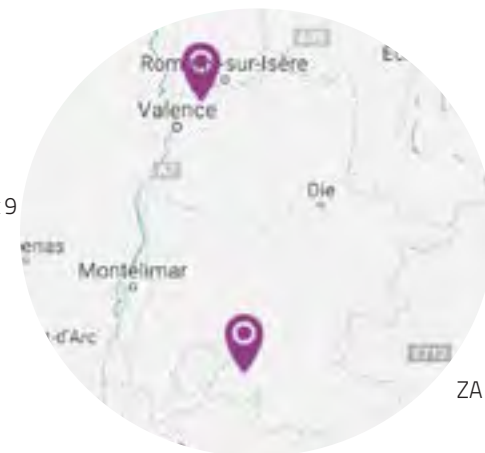
Régie SDED Erôme

Tél : 04 75 03 36 35 / regie-erome@wanadoo.fr



Rovertain TGV
3, avenue de la Gare
BP 12626
26958 VALENCE Cedex 9

Tél. 04 75 82 65 50
contact@sded.org



Sded Antenne
Barcelonnette - Drôme Provençale

170 rue Ferdinand Fert
ZA Les Laurons - 26 110 NYONS

Tél. 04 75 82 65 50
antenne@sded.org



 **territoire
d'énergie**
DRÔME - SDED



S
D
E
D

Service public
Des
Energies dans la
Drôme

 **Sded** SAISON
SAISONNIÈRE - ÉDIFICE PRÉCOLOGE



 **Régie SDED**
COMUNE DE DRÔME

RÉSEAU
eborn 

Service public Des Energies dans la Drôme
www.sded.org

